1981

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

113e année
5 septembre
No 36

Éditeur officiel
Québec

PARTIE 1

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie 1 contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Editeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Indiquer le nombre d'insertions.

4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion; sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Editeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 4.

8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Editeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: 7,00 $ les 100 mots.
Exemplaire séparé: 2,00 $ chacun.
Feuilles volantes: 3,00 $ la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, est de 30,00 $. Adresser les commandes à l'Editeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre «o» signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Editeur officiel du Québec.

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

Gazette officielle du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec, QC, G1N 2C9

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'EDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies — Loi sur les (Partie 1)

Avis de conversion (Article 17)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes lettres patentes supplémentaires, convertissant en compagnie régie par la première partie, la corporation suivante:

Dénomination sociale	Siège social	Date de conversion
CENTRE ÉCOLOGIQUE ET RÉCRÉATIF EN FORÊT DE HONFLEUR INC. 1510-3294	Sainte-Monique	81 05 21

14350-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Changement de dénomination sociale (Article 21)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de la dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
BON-AIRE BEDDING MFG. LTD. 1115-5512	MATELAS BON-AIRE INC. *BON-AIRE BEDDING INC.*	63 11 20
CONSTRUCTION BILCO LTÉE *BILCO CONSTRUCTION LTD.* 1502-5125	CONSTRUCTION ST-EXUPÉRY LTÉE	76 03 10
J. FAGEN & SONS LTD. 1131-1362	J. FAGEN & FILS INC. *J. FAGEN & SONS INC.*	69 04 30
FORESTVILLE TRANSPORT INC. 1312-8921	TRANSPORT FORESTVILLE INC.	71 06 31
FORUM BOWLING INC. 1240-5320	SALLE DE QUILLES FORUM INC.	60 03 01
ALBERT FOURNIER INC. 1166-3168	SOCIÉTÉ DE GESTION P.A. FOURNIER INC.	53 07 16
HAMEL, RUEL, BEAULIEU & ASSOCIÉS LTÉE 1264-9083	HAMEL, BEAULIEU & ASSOCIÉS LTÉE	71 11 16
S. & H. HERMAN LEASING LTD. 1122-9531	ENTREPRISE DE LOCATION S. & H. LTÉE *S. & H. LEASING LTD.*	63 10 15

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
INSTITUT DES CONSEILLERS EN ORGANISATION ET MÉTHODES DE MONTRÉAL 1647-8638	INSTITUT DES CONSEILLERS EN ORGANISATION ET MÉTHODES DU QUÉBEC (I.C.O.M.)	80 09 15
INTER-CITY TV SERVICES LTD. 1215-0504	INTER-CITÉ TV INC. *INTER-CITY TV INC.*	70 07 14
LABORATOIRES AÉROSOL INC. *AEROSOL LABORATORIES INC.* 1117-2863	A & B CLARKE QUÉBEC INC.	63 08 09
LABORATOIRES BERNAL INC. *BERNAL LABORATORIES INC.* 1117-1139	PEARL & JEAN QUÉBEC INC.	56 03 20
LAKE ST. JOSEPH IRON LTD. (No personal liability) 1269-1267	FER LAC ST-JOSEPH INC. (Libre de responsabilité personnelle) *LAKE ST. JOSEPH IRON INC.* *(No personal liability)*	57 02 01
NEW COSY RESTAURANT INC. 1120-8022	RESTAURANT NOUVEAU COSY INC.	69 08 22
J. NOVACK FUR COMPANY 1115-9290	LA COMPAGNIE DE FOURRURES J. NOVACK INC. *J. NOVACK FUR COMPANY INC.*	51 12 20
PATRON INVESTMENTS LTD. 1279-1869	SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT PATRON INC. *PATRON INVESTMENTS INC.*	59 05 26
RESTAURANT CASSEAU DORE INC. 1363-4613	PLACEMENTS J.D.L. INC.	75 05 09
REVÊTEMENTS DE SOL DU NORD INC. *NORTHERN FLOORING INC.* 1260-1126	PLANCHERS NORTHERN INC. *NORTHERN FLOORING INC.*	64 07 09
RICH-LEE COMPANY LIMITED 1271-9696	RICH LEE INC.	52 05 20
RIVARD & GIROUX INC. 1470-2955	CENTRE D'ÉVALUATION RIVARD INC.	76 09 21
ROTARY CLUB OF WESTMOUNT WELFARE FUND 1292-5467	FONDS D'AIDE SOCIALE DU CLUB ROTARY DE WESTMOUNT *THE ROTARY CLUB OF WESTMOUNT WELFARE FUND*	67 08 15
STUDIO PLUS INC. 1480-8893	PAPROCKI & ASSOCIÉS INC.	75 11 13
B. TEPNER & CO. LTD. 1114-9630	B. TEPNER INC.	46 12 10
VAN PROPANE GAZ INC. 1280-9760	RÉMI VANIER INC.	60 07 22
XEBEC INDUSTRIES LTD. 1139-3618	XEBEC INC.	67 12 28

14350-o

Le directeur,
HUBERT GALDRY.

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
MICHEL AUCLAIR LIMITÉE 1507-4271	77 10 06	1068, rue Émile-Nelligan, Boucherville
BOULANGERIE RAYON-SOLEIL LTÉE 1219-1094	71 09 01	1242, boulevard Saguenay est, Chicoutimi
LIGUE DE HOCKEY BRAS D'OR INC. 1371-8820	75 03 27	5390, rue Paname, Laval

14350-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
BOUTIQUE VAUDREUIL INC. 1504-5206	76 08 05	3
GARAGE CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL INC. 1638-0909	79 08 07	4
MARCHÉ ÉMERY & FILS INC. 1505-0800	76 09 22	6
NICOBOIS INC. 1170-7585	65 11 26	3

14350-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Dissolution (Article 28)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
ANDYWHITE REALTIES LTD. 1232-6492	63 04 30	81 05 19
COMMISSION DES SPORTS ET DES LOISIRS DE DONNACONA INC. 1364-0982	60 01 28	81 08 26
GESTION J.P.D. INC. 1636-1644	79 05 11	81 09 26

14350-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
D. ATWILL-MORIN ET FILS INC. 1191-2482	69 04 24	355, rue William-Birks, Saint-Bruno-de-Montarville
BEZANSON & DAVIES LTÉE 1238-5746	63 01 04	313, avenue Dorval, Dorval
CA-TI-NO INC. 1633-7172	79 02 13	4050 A, boulevard St-Joseph, Drummondville-Sud
LE CHASSEUR TRISTAN INC. 1209-9826	71 06 01	1555, avenue de Queylus, Montréal
LES CONSTRUCTIONS PÉPIN ET FORTIN INC. 1476-7981	77 04 21	371, avenue Pie-X, Arthabaska
HALTE LA RESSOURCE INC. 1644-0398	80 04 28	751, boulevard St-Joseph est, Montréal
TEKMIN INC. 1285-8585	70 04 15	2669, chemin Ste-Foy, Sainte-Foy

14350-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Fusion des corporations (Articles 18 et 224)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion de la corporation suivante:

Dénomination sociale de la nouvelle corporation et sa version	Dénomination sociale des corporations fusionnées	Date de fusion	Siège social
J.-P. BÉDARD INC. 1842-4655	J.-P. BÉDARD INC. COMPAGNIE CENTRALE D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION LTÉE	81 01 01	Québec

14350-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
L'ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DE TROIS-RIVIÈRES ET LA MAURICIE 1304-6883	69 06 12	81 08 05	Changeant sa dénomination sociale en celle de: ASSOCIATION PROVINCIALE DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU QUÉBEC (A.P.C.H.Q.) RÉGION DE TROIS-RIVIÈRES ET LA MAURICIE INC.
ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN *MONTRÉAL MÉTROPOLITAN HOME BUILDERS ASSOCIATION* 1291-7498	50 03 08	81 08 05	Changeant sa dénomination sociale en celle de: « ASSOCIATION PROVINCIALE DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU QUÉBEC (A.P.C.H.Q.) RÉGION DU MONTRÉAL-MÉTROPOLITAIN INC. »

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

14350-o

Compagnies — Loi sur les (Partie 1A)

Délivrance d'un certificat de constitution

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
L' A.G.G.A. (L'ASSOCIATION GASPÉSIENNE DES GENS D'AFFAIRES) LTÉE 1849-2132	81 08 07	Bonaventure
ACPRO INC. 1849-4047	81 08 12	Chicoutimi
AFFÛTAGE D'OUTILS G.D. INC. *G.D. TOOLS GRINDING INC.* 1849-1910	81 08 06	Joliette
AMBULANCES A.A. INC. 1849-2454	81 08 11	Rimouski
ASSURANCES FORTIER LABONTÉ & ASSOCIÉS INC. 1848-9534	81 07 31	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
ATELIER D'USINAGE PLANTE INC. 1849-2710	81 08 12	Montmagny
L'AUBERGE ST-DONAT INC. *ST-DONAT LODGE INC.* 1849-2744	81 08 12	Joliette
AUTOMOBILES GUY COALLIER INC. 1849-2207	81 08 10	Saint-Hyacinthe
AVECART INC. 1849-1944	81 08 05	Montréal
BAR LA FÉE INC. 1849-4054	81 08 12	Roberval
AURÈLE BELLEMARE INC. 1849-4294	81 08 13	Frontenac
LA BERGERIE D'ARGENTENAYE INC. 1849-2439	81 08 10	Québec
BIJOUX ARGOR INC. 1849-4229	81 08 13	Montréal
BOISSELLE AVITEC LTÉE 1849-2322	81 08 10	Beauce
BOUCHERIE CLÉMENT JACQUES INC. 1849-4278	81 08 13	Saint-François
BOULANGERIE PÂTISSERIE DE L'EST INC. 1849-2561	81 08 11	Montréal
C. BOULAY CONSULTANT INC. 1849-2504	81 08 11	Trois-Rivières
BOUTIQUE AU PARISIEN INC. 1849-0805	81 08 06	Québec
BOUTIQUE L'ARTISTE DE JONQUIÈRE INC. 1849-2348	81 08 10	Chicoutimi
BOUTIQUE RÉNEL INC. 1849-4021	81 08 12	Québec
CAISSE ENREGISTREUSE DE BEAUCE (1981) INC. 1849-2363	81 08 10	Beauce
CAMIONNAGE J.M.M. RIVIÈRE INC. 1849-2447	81 08 11	Joliette
CAMPING JOS. LYRETTE INC. 1849-0961	81 08 06	Hull
CENTRE DE TRANSITION POSITIVE INC. 1849-2694	81 08 12	Chicoutimi
CENTRE DE VIANDE BOLDUC INC. 1849-2066	81 08 07	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
CHASSIS D'AUTO LA PRAIRIE INC. 1848-7603	81 07 23	Longueuil
CHOINIÈRE ET MARTEL (1981) INC. 1849-2462	81 08 07	Iberville
LE CINÉMA CARTIER DE QUÉBEC INC. 1849-2124	81 08 07	Québec
CINÉ-THÈQUE KAMOURASKA INC. 1849-2058	81 08 07	Kamouraska
CLUB DE PLONGÉE DE ST-ALEXIS-DES-MONTS INC. 1849-2033	81 08 07	Saint-Maurice
CLUB DE SANTÉ LA RENAISSANCE INC. 1849-2470	81 08 11	Montréal
COFFRAGES E.L.G. INC. 1849-2546	81 08 11	Joliette
LES COMPRESSEURS ST-JOVITE INC. 1849-4179	81 08 12	Terrebonne
COURSOL J.J. EXCAVATION INC. 1849-1928	81 08 06	Labelle
LES CUIRS J.D.T. INC. 1849-2611	81 08 11	Québec
DÉCORATIONS COLLIN INC. 1849-2140	81 08 07	Montréal
DÉCOR-MOULE INC. 1848-8759	81 07 30	Québec
DÉMARCATION ROUTIÈRE INDELEBILE (DRI) INC. 1849-2769	81 08 12	Montréal
DÉPANNEUR CHEZ BRIGITTE INC. 1849-1902	81 08 06	Montréal
DÉPLACEMENT ST-ÉLIE INC. 1849-2256	81 08 10	Saint-François
DÉVELOPPEMENTS ET CONSTRUCTION AUX RICHES LIEUX INC. 1848-9666	81 07 30	Montréal
DISTRIBUTION AUTOMATIQUE MARCO INC. 1849-4237	81 08 13	Joliette
DOMAINE DES BOIS FRANCS INC. 1849-2777	81 08 12	Québec
LUCIEN DUTIL INC. 1849-2678	81 08 11	Montmagny
ENTREPRISE DE REMORQUAGE LA CARRIOLE INC. 1849-2538	81 08 11	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES ENTREPRISES ÉQUITHERMIQUES (1981) INC. 1849-2116	81 08 07	Joliette
LES ENTREPRISES FORESTIÈRES GÉRALD DIONNE INC. 1847-2464	81 06 04	Roberval
LES ENTREPRISES HÔTELIÈRES GABE INC. 1849-4138	81 08 13	Rimouski
LES ENTREPRISES S. FLEURY (1981) INC. 1849-4351	81 08 13	Québec
ENTREPRISES ST-GEORGES DROUIN INC. 1849-2231	81 08 10	Mingan
FABEN INC. 1849-1936	81 08 05	Montréal
FERME GUYLIN INC. 1849-2603	81 08 11	Saint-François
FERME ROBERT CANTIN LTÉE 1849-2637	81 08 11	Québec
FRANSTER INC. 1849-1886	81 08 06	Longueuil
LA GARAGERIE INC. 1849-1993	81 08 07	Montréal
GERVILLE INC. 1849-1860	81 08 06	Longueuil
GESTION A. BEAUDOIN INC. *A. BEAUDOIN HOLDINGS INC.* 1849-2355	81 08 10	Hull
GESTION A.M. GRENIER INC. 1849-4336	81 08 13	Arthabaska
GESTION C. BLANCHET INC. 1849-4120	81 08 05	Québec
GESTION CLAUDE DENEAULT INC. 1849-2488	81 08 11	Terrebonne
GESTION DES ARDENNES LTÉE 1849-2496	81 08 11	Montréal
GESTION J.A.L. (1981) INC. 1849-2512	81 08 11	Arthabaska
GESTION J.N.B. INC. 1849-4211	81 08 13	Bedford
GESTION MARCEL INC. 1849-4260	81 08 13	Québec
GESTION MARÉE INC. 1849-2009	81 08 07	Hauterive

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
GESTION MÉMOLEX LTÉE 1849-2165	81 08 07	Montréal
LES GESTIONS COUGA INC. 1849-4187	81 08 12	Montréal
LE GROUPE DE PLANIFICATION 2001 INC. 1848-9757	81 07 31	Terrebonne
LE GROUPE PUBLICONCEPTION INC. 1849-2728	81 08 12	Drummond
L'HEBDO DE BELLECHASSE INC. 1849-2595	81 08 11	Beauce
JOHN R. HUTCHINSON & ASSOCIÉS INC. 1849-4245	81 08 13	Montréal
LES IMMEUBLES O.R. LTÉE 1849-2264	81 08 10	Roberval
LES IMMEUBLES SOLANGE RODRIGUE INC. 1849-4070	81 08 12	Québec
IMPORTATION UNIVERSELLE R.B. INC. 1849-4161	81 08 12	Montréal
LES IMPORTATIONS JMGL INC. 1849-2579	81 08 11	Montréal
INCINÉRATION H.C.H. INC. 1849-2389	81 08 05	Montréal
ISOLATION LAMER & FRÈRES INC. *LAMER BROTHERS INSULATION INC.* 1849-0797	81 08 06	Montréal
JOURNAL LA NOUVELLE (1981) INC. 1849-4393	81 08 13	Arthabaska
JURISTAC INC. 1849-1084	81 08 07	Montréal
V. LABRECQUE INC. 1849-4062	81 08 12	Frontenac
J.M. LEFEBVRE SANITAIRE INC. 1849-2090	81 08 07	Gaspé
ALBERT CH. LEROY ASSURANCES (A.C.L.) INC. 1849-1894	81 08 06	Longueuil
LITHOGRAPHIE MICHEL LEGAULT INC. 1849-2025	81 08 07	Montréal
LES MEUBLES BERGERON INC. 1849-2017	81 08 07	Trois-Rivières
LES MEUBLES JASKAN INC. 1849-4401	81 08 13	Arthabaska
MICHEL PEINTURE & DÉBOSSELAGE INC. 1849-2520	81 08 11	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1848-9260 QUÉBEC INC. 1848-9260	81 08 05	Montréal
1848-9302 QUÉBEC INC. 1848-9302	81 08 07	Montréal
1848-9310 QUÉBEC INC. 1848-9310	81 08 07	Montréal
1848-9377 QUÉBEC INC. 1848-9377	81 07 31	Québec
1849-1951 QUÉBEC INC. 1849-1951	81 08 07	Abitibi
1849-1969 QUÉBEC INC. 1849-1969	81 08 07	Abitibi
1849-1977 QUÉBEC INC. 1849-1977	81 08 07	Abitibi
1849-1985 QUÉBEC INC. 1849-1985	81 08 07	Abitibi
1849-2041 QUÉBEC INC. 1849-2041	81 08 07	Iberville
1849-2272 QUÉBEC INC. 1849-2272	81 08 10	Saint-Hyacinthe
1849-2413 QUÉBEC INC. 1849-2413	81 08 10	Abitibi
1849-2421 QUÉBEC INC. 1849-2421	81 08 10	Abitibi
1849-2587 QUÉBEC INC. 1849-2587	81 08 11	Saint-François
1849-2645 QUÉBEC INC. 1849-2645	81 08 11	Roberval
1849-2652 QUÉBEC INC. 1849-2652	81 08 11	Roberval
1849-2660 QUÉBEC INC. 1849-2660	81 08 11	Roberval
1849-2686 QUÉBEC INC. 1849-2686	81 08 12	Rouyn-Noranda
1849-4104 QUÉBEC INC. 1849-4104	81 08 12	Rouyn-Noranda
1849-4252 QUÉBEC INC. 1849-4252	81 08 13	Montréal
MONDRAN INC. 1849-1852	81 08 06	Longueuil
MOTEL LAGACÉ INC. 1849-4013	81 08 12	Gaspé

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
MOTEL ROBITAILLE INC. 1849-4286	81 08 13	Longueuil
NABECA INC. 1849-2082	81 08 07	Québec
JEAN-GUY NADON INC. 1849-1134	81 08 07	Joliette
NUTRIVAC LTÉE 1848-8148	81 07 27	Québec
OPTIGETEC INC. 1849-2629	81 08 11	Montréal
LES OUTILLAGES ÉLECTRIQUES MAURICIENS INC. 1849-2405	81 08 10	Trois-Rivières
PENTES DE SKI ST-DONAT INC. 1849-2751	81 08 12	Joliette
PIÈCES D'AUTOS M. MILLER INC. 1848-9914	81 08 03	Terrebonne
LA PINCE D'OR INC. 1848-9088	81 07 31	Québec
PISCICULTURE ST-MARTIN INC. 1849-4203	81 08 13	Beauce
LES PLACEMENTS J.D.G. INC. 1849-2306	81 08 10	Iberville
LES PRODUCTIONS L'HEURE DU LUNCH INC. 1849-4005	81 08 12	Montréal
LES PRODUCTIONS PIERRE ROY INC. 1849-2330	81 08 10	Chicoutimi
LES PRODUCTIONS YVES CORBEIL LTÉE 1849-2785	81 08 12	Terrebonne
LES PRO-NORD DE ST-JOVITE INC. 1849-2280	81 08 10	Terrebonne
RESTAURANT LISETTE BLACKBURN INC. 1849-4039	81 08 12	Chicoutimi
RESTAURANT SAMOURAÏ INC. 1849-2215	81 08 10	Terrebonne
ST-RAPHAËL AUTOMOBILES INC. 1849-1100	81 08 06	Montmagny
SERVICE DÉPANNAGE ROUTIER M.H.S. INC. 1848-9385	81 07 31	Québec
C. SIMARD DÉCOR INC. 1849-2199	81 08 10	Montréal
JEAN SIROIS & ROBERT LAFORME ÉLECTRONIQUE INC. 1848-2752	81 07 08	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
SOCIÉTÉ DE GESTION LE 57 INC. 1849-2173	81 08 10	Montréal
SOUDURE RAPIDE INC. 1849-4369	81 08 13	Terrebonne
SPORT CAFÉ DU NORD INC. 1849-4112	81 08 12	Montréal
LES TEMPLIERS DU QUÉBEC INC. 1848-0012	81 06 23	Saint-Hyacinthe
TOTALISOIR INC. 1849-2298	81 08 10	Terrebonne
TRANSPORT BEAUSEIGLE INC. 1849-2314	81 08 10	Roberval
TRANSPORT T.L. INC. 1849-4146	81 08 13	Abitibi
VENTILATION HENRI LAPRISE INC. 1849-4195	81 08 13	Saint-François
LES VÊTEMENTS PAULINE INC. 1849-0763	81 08 05	Montréal
VIRMER INC. 1849-1878	81 08 06	Longueuil

14350-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de continuation

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
AÉRO BONAVENTURE INC. 1330-2831	73 04 30	81 08 13	
L'AGENCE DE VOYAGE BEAU CHEMIN LTÉE .. 1475-5243	77 03 23	81 08 04	VACANCES FAIRWAY MONTRÉAL LTÉE
ALIMCO INC. 1509-0061	77 11 30	81 08 04	
ROBERT ALLARD & ASSOCIÉS INC. 1231-2823	66 08 12	81 08 12	
LES AMEUBLEMENTS JEAN-GUY PAIEMENT INC. 1503-6999	76 06 02	81 08 12	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
JEAN-PAUL BEAUDRY LTÉE 1137-8544	67 11 13	81 08 06	
BEAUDRY LIMITÉE 1471-9843	53 10 06	81 08 06	
JEAN BÉCOTTE INC. 1629-6923	78 09 11	81 08 10	
LES BOIS DUMAIS INC. 1504-1056	76 07 02	81 08 06	
BOIS ET BRANCHES VAL-RACINE INC. 1635-7055	79 04 24	81 08 05	
P. A. BONNEAU INC. 1178-8478	62 08 01	81 08 12	
BOULANGERIE ET PÂTISSERIE BOISBRIAND INC. 1475-3164	77 03 16	81 08 11	
MICHEL BOUTIN INC. 1337-7189	73 08 30	81 08 10	
LES CARREAUX RAMCA LTÉE 1243-4031	67 12 18	81 08 06	
CENTRE DE RÉPARATIONS ST-SACREMENT INC. 1471-3465	76 11 08	81 08 05	
CENTRODYNE INC. 1128-3421	68 07 02	81 08 12	
CHAPCO INC. 1371-8085	75 03 20	81 08 07	
COMPAGNIE D'UTILITÉS PUBLIQUES DE L'ESTÉREL 1252-5036	58 05 07	81 08 07	
COMPTOIR AGRICOLE DE ST-LAMBERT INC. 1186-0251	63 11 25	81 08 13	
CONATEC INC. 1278-9533	69 04 23	81 08 05	
CONSTRUCTION R.R.C. INC. 1364-7722	75 07 21	81 08 12	
CORPORATION DE CONSTRUCTION NATIONAL LTÉE 1118-1195	48 12 29	81 08 11	
LA CORPORATION DE GESTION T.R.I. 1367-9964	74 04 28	81 08 06	
LA CORPORATION DES BOUTONS STANDARD 1114-9416	63 05 16	81 08 04	
RENÉ COUTURIER INC. 1364-2103	75 06 18	81 08 12	
D.G. INDUSTRIES LTÉE 1118-2672	66 04 13	81 08 05	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
DELPRO CORPORATION 1135-3240	65 03 18	81 08 12	
DÉVELOPPEMENT ÉQUITE 4-M INC. 1257-4364	65 06 23	81 08 07	
DOMAINE D'ESTEREL INC. 1252-5028	57 10 08	81 08 07	
MAURICE DUBUC & FILS INC. 1331-7649	73 05 16	81 08 12	
DUNFAB INC. 1363-6121	75 05 20	81 08 11	
LES ENTREPRISES ÉQUITHERMIQUES INC. 1638-4356	79 08 24	81 08 07	GESTION YVES PATENAUDE INC.
ENTREPRISES S.P.M. INC. 1276-9931	65 12 09	81 06 19	
ÉPICERIE LATINA INC. 1101-4479	67 04 18	81 08 06	
LES FERMES ALMIKA INC. 1636-1347	79 05 10	81 08 13	
GARAGE DENIS CADIEUX INC. 1464-2433	76 01 19	81 08 11	
HÉBERT, LE HOUILLIER & ASSOCIÉS INC. 1265-3366	65 05 05	81 08 05	
LES IMMEUBLES A.P.R. INC. 1625-1662	78 04 07	81 08 05	
IMMEUBLES KARWENDEL LTÉE 1369-5523	74 09 04	81 08 13	
IMPORTATIONS FISHER EXIMP INC. 1111-3115	62 12 27	81 08 04	
LANDRÉ INC. 1632-1457	78 12 11	81 08 10	
LANDRY & CLOUTIER INC. 1465-6128	76 03 19	81 08 04	
LOCATION VAL-ALAIN INC. 1508-5707	77 11 14	81 08 12	
MARBELEX INC. 1508-7539	77 11 18	81 08 06	LES ENTREPRISES DE MARBRES & CÉRAMIQUES A.J.F. INC.
MARCELON INC. 1124-5370	58 10 09	81 08 13	
MARCHÉ R. LAMOUREUX INC. 1510-3872	78 01 23	81 08 13	GESTION CHAMPÊTRE INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
MASTERCRAFT ENTERPRISES LTD. 1256-9984	68 12 06	81 07 30	
MATHEMA INC. 1628-1099	78 07 07	81 08 05	
MEUBLES L.F.P. INC. 1474-9378	77 03 07	81 08 06	
PEGARY INC. 1480-5428	75 10 24	81 08 07	
PÉGAZ INC. 1464-9180	76 02 23	81 08 06	
LES PLACEMENTS LAURE CONAN INC. 1338-6180	73 08 27	81 08 05	
LES PLACEMENTS R.D.P. INC. 1471-0917	76 10 26	81 08 12	
LES PUBLICATIONS SEPT JOURS INC. 1122-0035	66 03 31	81 08 12	
LES RÉSIDENCES BEDFORD INC. 1472-3779	76 12 15	81 08 10	
ROUSSILLE TRANSPORT CIE-CO 1283-0196	59 12 03	81 08 10	ROUSSILLE TRANSPORT INC.
SERVOX INC. 1283-9411	68 10 07	81 07 31	
TECHNODIESEL INC. 1476-2322	77 04 17	81 08 10	
LES VENTES ÉLECTRA INC. 1623-8206	78 02 24	81 08 07	VENTES ÉLECTRA INC. *ELECTRA SALES INC.*
J. E. VERDON & FILS INC. 1842-0760	81 01 01	81 08 11	
WENDILEE INVESTMENTS LTD. 1287-7296	58 12 17	81 08 10	
WESTRA INC. 1135-2887	69 04 14	81 08 10	

14350-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de modification

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
AGENCE DE VOYAGE INTERNATIONALE INC. 1503-9308	76 06 18	81 08 06	Des dispositions
JOHN BLAND INC. 1239-2437	70 11 23	81 08 05	Du capital-actions
CENTRE DE LA BALAYEUSE (QUÉBEC) INC. 1476-4195	77 04 12	81 08 11	Du capital-actions
CLUB DE GOLF LE RICOCHET (CHICOUTIMI) INC. 1644-2691	80 05 05	81 08 13	Du capital-actions
COMPTOIR AGRICOLE DE ST-LAMBERT INC. 1186-0251	63 11 25	81 08 13	1) De la dénomination sociale: LES ÉLEVAGES R. CADORETTE INC.; 2) du capital-actions.
COURTIER PROVINCIAL EN ALIMENTATION (1971) INC. 1225-1211	71 12 13	81 07 08	Du capital-actions
LES ENTREPRISES R.H. MARTINEAU INC. 1845-0338	81 04 06	81 08 06	De la dénomination sociale: LA RÉSIDENCE PASQUIER INC.
ÉPICERIE LATINA INC. 1101-4479	67 04 18	81 08 06	Du capital-actions
GALO-PER INC. 1630-7241	78 10 27	81 08 10	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
GESTION A. BOURQUE INC. 1844-9801	81 04 06	81 08 07	Du capital-actions
GESTION G. CHARRON INC. 1844-9819	81 04 06	81 08 07	Du capital-actions
LE GROUPE BATREM INC. 1508-9402	77 11 24	81 08 11	Du capital-actions
DAMIEN LAFOND MEUBLES INC. 1841-9176	80 12 23	81 08 12	De la dénomination sociale: MEUBLES DAMIEN LAFOND INC.
LOCATION RINFRET AUTOMOBILES INC. 1847-5434	81 06 16	81 08 11	1) Des dispositions; 2) du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 5.
MASTERCRAFT ENTERPRISES LTD. 1256-9984	68 12 06	81 07 30	De la dénomination sociale: SOCIÉTÉ COMMERCIALE MASTERCRAFT LTÉE *MASTERCRAFT ENTERPRISES LTD.*

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
1843-3078 QUÉBEC INC. 1843-3078	81 02 16	81 08 13	1) De la dénomination sociale: AUTOMOBILES PRIME ROBERGE INC.; 2) du capital-actions; 3) des dispositions.
1843-4084 QUÉBEC INC. 1843-4084	81 02 20	81 08 10	De la dénomination sociale: GEORGES RONDEAU TRANSPORT INC.
1846-8140 QUÉBEC INC. 1846-8140	81 05 25	81 08 10	De la dénomination sociale: SALLE DE QUILLES PLAZA INC.
1847-1847 QUÉBEC INC. 1847-1847	81 06 02	81 08 10	De la dénomination sociale: LADUSAU INC.
1848-6712 QUÉBEC INC. 1848-6712	81 07 21	81 08 07	De la dénomination sociale: PLEXUS 2000 INC.
1848-7819 QUÉBEC INC. 1848-7819	81 07 24	81 08 11	De la dénomination sociale. JARDINS MANRÈSE INC.
PLACE CASOT LTÉE 1243-7216	71 05 21	81 08 07	Du capital-actions
PLACEMENTS CLAUDE THÉRIAULT INC. 1840-9664	80 11 27	81 08 10	Du district: Montréal
PLACEMENTS R. VIAU INC. 1841-7659	80 12 17	81 08 12	Du capital-actions
PRODUITS GAZA INC. 1114-2866	51 11 06	81 08 10	De la dénomination sociale: LES INVESTISSEMENTS DOZAMCO INC.
VIDÉO-MAG INC. 1644-6536	80 05 20	81 08 05	Des dispositions
LÉON MAURICE VILLENEUVE EXCAVATION INC. 1647-6079	80 09 18	81 08 05	Du capital-actions
WENDILEE INVESTMENTS LTD. 1287-7296	58 12 17	81 08 10	De la dénomination sociale: PLACEMENTS WENDILEE LTÉE *WENDILEE INVESTMENTS LTD.*

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

14350-o

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un permis a été accordé à la corporation suivante:

Nom de la compagnie	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
SYSTÈMES AUTOTOTE LTÉE	81 08 14	Système Corporatif C T (Canada) Ltée 2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy	2535, boulevard Laurier, Sainte-Foy

14350-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été amendées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
LES APPARTEMENTS D'ASSIGNY	76 05 31	81 08 18	110 de la Barre, local 212, Longueuil
TELPA ENR.	76 11 12	81 08 18	110 de la Barre, local 212, Longueuil

14380-o

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU.

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de la société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SEISPIERRE 1981	81 08 14	894, rue Front, Longueuil

14380-o

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU.

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
CLUB SOCIAL DES AGENTS DE LA PAIX DE LA PRISON DE MONTRÉAL 1507-6656	81 07 30	Aucune
LES IMMEUBLES ÉLIE INC. 1474-4264	81 08 14	Aucune
NORMAND LARRIVÉE INC. 1271-3939	81 08 13	Aucune
PLACEMENT EUMA LTÉE 1367-0906	81 08 11	Aucune

14350-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)

IV — Avis de désistement

V — Avis de décisions rendues

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 25 de la Loi sur les transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

		Décisions			Dossiers	
Divisions administratives	Secteurs	Numérotation		Couleur	Préfixes des bureaux	Numéro
		Mtl	Qué			
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Ecoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier et spécialisé	MCG	QCG	Orange brûlé	Q ou M	Série: 300000
	Produits nommés	MPN	——	Vert pâle	—— M	Série: 400000
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes, conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-81-06109-0
M-30007-171-DT

SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE
1307, Peachtree St., NE
Atlanta (GA)
30357

Modification tarifaire:

Supplément 32 au tarif de taux forfaitaires de classe et d'espèce 319-E (Sud des États-Unis-Québec), ICC SMC 319-E et ICC NFB 319-E, applicable entre des points situés dans le Sud des États-Unis, d'une part, et des points situés dans la province de Québec, d'autre part:

Modification de l'article 2 (liste alphabétique des points d'origine et de destination situés dans la province de Québec auxquels s'appliquent les taux de classe, indiquant le numéro de groupe d'un taux à utiliser correspondant au numéro de la clé de base applicable, telle qu'elle est publiée à l'article 7 et liste alphabétique des transporteurs assurant le service): addition du code alphabétique OVEL (Overland Express, Inc.) pour certains points.

Modification de dispositions réglementaires:

Addition au numéro 155 de l'application des dispositions concernant les allocations et les rabais dont bénéficient les transporteurs individuels.

Modification du numéro 1200 (exceptions relatives aux transporteurs individuels — Arkansas-Best Freight System, Inc.) afin de permettre l'application au numéro 6935 des taux de Gadsen (Alabama) à Montréal (QC).

Établissement au numéro 6995 d'un nouveau parcours RDWY-OVRE (Roadway Express, Inc., puis Overland Western Limited) pour lequel des taux d'espèce réduits sont applicables au transport de fibres et de fils synthétiques, de Spartanburg (Caroline du Sud) à Drummondville, Granby, Montréal, Québec et Sherbrooke (QC).

Établissement au numéro 8650 de taux d'espèce réduits sur le volume applicables au transport de papier de pâte mécanique, de Riegelwood (Caroline du Nord) au Québec.

Établissement au numéro 9060 de taux d'espèce réduits sur le volume applicables au transport de carton pâte, de Nixon (Georgie) à Montréal (QC).

Explication à l'article 9 du nouveau parcours au nom de Roadway Express, Inc., puis Overland Western Limited, et de Ryder Truck Lines, Inc., puis Smith Transport (US) Limited.

Rôle M-81-06177-7
M-301334-120-D

FREDERICK TRANSPORT LIMITED
R.R. no 6, Bloomfield Rd.
Chatham, Ontario
N7M 5J6
Au Québec:
a/s: Corbeil, Dufresne
31, St-Jacques, bureau 100
Montréal, QC
H2Y 1K9
Proc.: Benoit Groleau

La requérante, détentrice du certificat de permis portant le numéro M-301334-021, lequel se lit comme suit:

Transport restreint — longue distance — route restreinte — transit

De la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée) en transit dans la province de Québec jusqu'à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports de sortie).

Destination: tous les endroits situés au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, et retour avec marchandises refusées ou endommagées. En provenance de Hamilton, pour le transport de conteneurs vides, appareils-compresseurs de déchets, boîtes de camions et de remorques conçues spécialement pour la cueillette et le compactage de déchets, fabriqués ou distribués par Universal Handling Equipment Company.

s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de modifier le certificat M-301334-021 pour qu'il se lise à l'avenir comme suit:

Transport restreint — longue distance — route restreinte — transit — fardier

De la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée) en transit dans la province de Québec jusqu'à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports de sortie), pour le transport et/ou le remorquage de conteneurs vides, compacteurs, boîtes de camions et semi-remorques conçues spécialement pour la cueillette et le compactage de déchets fabriqués ou distribués par Universal Handling Equipment Company, et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Point d'origine: Hamilton, Ontario

Restrictions:

1. Le type de véhicules utilisés dans l'exploitation de ce permis sera des fardiers de type léger, à profil surbaissé, qui diffèrent quant à leurs poids, construction, capacité et forme des fardiers utilisés par les camionneurs spécialisés en transport lourd.

2. Le service ci-haut mentionné sera exploité avec le permis complémentaire émis par le ministère des Transports et Communications de la province d'Ontario, portant le numéro X-305.

La requérante demande d'être autorisée à donner le service suivant:

Transport restreint — longue distance — route restreinte — transit — fardier

De la frontière Québec-États-Unis (tous ports d'entrée) à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports de sortie) en transit dans la province de Québec pour le transport et/ou le remorquage de conteneurs vides, compacteurs, boîtes de camions et semi-remorques conçues spécialement pour la cueillette et le compactage de déchets, fabriqués ou distribués par Universal Handling Equipment Company, et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Point d'origine: Hamilton, Ontario (lesdites marchandises ayant été transportées en transit sur les routes des États-Unis).

Restrictions:

1. Le type de véhicules utilisés dans l'exploitation de ce permis sera des fardiers de type léger, à profil surbaissé, qui diffèrent quant à leurs poids, construction, capacité et forme des fardiers utilisés par les camionneurs spécialisés en transport lourd.

2. Le service ci-haut mentionné sera exploité avec le permis complémentaire émis par le ministère des Transports et Communications de l'Ontario, portant le numéro X-305, le certificat de l'Interstate Commerce Commission portant le numéro MC116519 (s'il y a lieu), le permis émis par le New Brunswick Motor Carrier Board portant le numéro 1234, le permis émis par le Board of Commissioner of Public Utilities portant le numéro X-1075 et le permis émis par le Public Utilities Commission de l'Île-du-Prince-Édouard, portant le numéro X-7521.

Rôle M-81-06178-5
M-301334-123-D

FREDERICK TRANSPORT LIMITED

R.R. no 6, Bloomfield Road
Chatham (Ontario)
N7M 5J6
Au Québec:
a/s: Corbeil, Dufresne
31, rue St-Jacques, local 100
Montréal, QC
H2Y 1K9
Proc.: Me Benoit Groleau

La requérante, détentrice du certificat de permis portant le numéro M-301334-020, lequel se lit comme suit:

Transport restreint — longue distance — route restreinte

De la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée) en transit dans la province de Québec, via la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée).

Destination: tous les endroits du Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve et retour avec marchandises refusées ou endommagées.

1. Marchandises:

Tracteurs neufs (autres que les tracteurs conçus pour le transport de marchandises sur les routes, véhicules commerciaux et semi-remorques conçus pour le transport de marchandises sur les routes), machinerie agricole et instruments agricoles (autres qu'instruments à main), machinerie industrielle et machinerie de construction pouvant se mouvoir par elles-mêmes, pièces et accessoires des articles ci-haut mentionnés, à la condition que lesdites pièces et accessoires soient transportés à l'occasion d'un mouvement principal des marchandises décrites.

2. Véhicules automobiles:

Le service ci-haut mentionné peut être donné à l'aide de véhicules conventionnels, semi-remorques plates-formes, semi-remorques surbaissées.

3. Condition:

Le service ci-haut mentionné sera exploité avec le permis complémentaire no X-305 émis par l'Ontario Department of Transport, lequel est daté du 22 janvier 1974 et, avec le certificat ou permis émis par les autorités auxquelles on réfère dans ledit permis, copies desquels devront être déposées auprès de la Commission des transports du Québec.

4. Restriction:

Les expéditions sont restreintes à un maximum de 30 000 lbs par pièce.

s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de modifier le certificat M-301334-020, pour qu'il se lise à l'avenir comme suit:

Transport restreint — longue distance — route restreinte — corridor

De la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée et de sortie) en transit dans la province de Québec, à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée et de sortie), et retour.

Points d'origine et destination: tous les endroits autorisés dans la province d'Ontario, ainsi que ceux du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve.

1. Marchandises:

Tracteurs neufs (autres que les tracteurs conçus pour le transport de marchandises sur les routes, véhicules commerciaux et semi-remorques conçus pour le transport de marchandises sur les routes), machinerie agricole et instruments agricoles (autres qu'instruments à main), machinerie industrielle et machinerie de construction pouvant se mouvoir par elles-mêmes, pièces et accessoires des articles ci-haut mentionnés, à la condition que lesdits pièces et accessoires soient transportés à l'occasion d'un mouvement principal des marchandises décrites.

2. Véhicules automobiles:

Le service ci-haut mentionné peut être donné à l'aide de véhicules conventionnels, semi-remorques plates-formes, semi-remorques surbaissées.

3. Condition:

Le service ci-haut mentionné sera exploité avec le permis complémentaire émis par le ministère des Transports et Communications de la province d'Ontario portant le numéro X-305, ainsi que ceux des autorités concernées; copies desquels permis devront être déposées auprès de la Commission des transports du Québec.

4. Restriction:

Les expéditions sont restreintes à un maximum de 40 000 lbs par pièce;

Droit additionnel:

En donnant le service ci-haut mentionné, la requérante pourra utiliser des véhicules-fardiers, lesquels sont de type léger à profil surbaissé qui diffèrent quant à leurs poids, construction, capacité et forme des fardiers utilisés par les camionneurs spécialisés en transport lourd.

La requérante demande l'autorisation de donner les services suivants:

Transport restreint — longue distance — route restreinte — corridor

De la frontière Québec-États-Unis (tous ports d'entrée) en transit dans la province de Québec à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée et de sortie), et retour.

Points d'origine et destination: tous les endroits autorisés dans la province d'Ontario, ainsi que dans les provinces du Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve.

1. Marchandises:

Tracteurs neufs (autres que les tracteurs conçus pour le transport de marchandises sur les routes, véhicules commerciaux et semi-remorques conçus pour le transport de marchandises sur les routes), machinerie agricole et instruments agricoles (autres qu'instruments à main), machinerie industrielle et machinerie de construction pouvant se mouvoir par elles-mêmes, pièces et accessoires des articles ci-haut mentionnés, à la condition que lesdits pièces et accessoires soient transportés à l'occasion d'un mouvement principal des marchandises décrites.

2. Véhicules automobiles:

Le service ci-haut mentionné peut être donné à l'aide de véhicules conventionnels, semi-remorques plates-formes, semi-remorques surbaissées.

3. Condition:

Le service ci-haut mentionné sera exploité avec le permis complémentaire émis par le ministère des Transports et Communications de la province de l'Ontario portant le numéro X-305, le certificat émis par l'Interstate Commerce Commission portant le numéro MC116519, le permis émis par le New Brunswick Motor Carrier Board portant le numéro 1234, le permis émis par le Board of Commissioner of Public Utilities de la province de Nouvelle-Écosse portant le numéro X-1075, le permis émis par le Public Utilities Commission de l'Île-du-Prince-Édouard portant le numéro X-7521 et le permis émis par le Board of Commissioner of Public Utilities de la province de Terre-Neuve portant le numéro 181.

4. Restriction:

Les expéditions sont restreintes à un poids maximum de 40 000 lbs par pièce.

Droit additionnel:

En donnant le service ci-haut mentionné, la requérante aura droit d'utiliser des fardiers de type léger, à profil surbaissé qui diffèrent quant à leurs poids, construction, capacité et forme des fardiers utilisés par les camionneurs spécialisés en transport lourd.

Transport restreint — longue distance — route restreinte — corridor

De la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée et de sortie) en transit dans la province de Québec à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports d'entrée et de sortie), et retour.

Points d'origine et destination: les États américains de l'Indiana, Iowa, Wisconsin, ainsi que tous les points situés dans les provinces du Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve (lesdites marchandises ayant été transportées en transit dans la province d'Ontario).

1. Marchandises:

Tracteurs neufs (autres que les tracteurs conçus pour le transport de marchandises sur les routes, véhicules commerciaux et semi-remorques conçus pour le transport de marchandises sur les routes), machinerie agricole et instruments agricoles (autres qu'instruments à main), machinerie industrielle et machinerie de construction pouvant se mouvoir par elles-mêmes, pièces et accessoires des articles ci-haut mentionnés, à la condition que lesdits pièces et accessoires soient transportés à l'occasion d'un mouvement principal des marchandises décrites.

2. Véhicules automobiles:

Le service ci-haut mentionné peut être donné à l'aide de véhicules conventionnels, semi-remorques plates-formes, semi-remorques surbaissées.

3. Condition:

Le service ci-haut mentionné sera exploité avec le permis complémentaire émis par le ministère des Transports et Communications de la province d'Ontario portant le numéro X-305, le certificat émis par l'Interstate Commerce Commission portant le numéro MC116519, le permis émis par le New Brunswick Motor Carrier Board portant le numéro 1234, le permis émis par le Board of Commissioner of Public Utilities de la province de Nouvelle-Écosse portant le numéro X-1075, le permis émis par le Public Utilities Commission de l'Île-du-Prince-Édouard portant le numéro X-7521 et le permis émis par le Board of Commissioner of Public Utilities de la province de Terre-Neuve portant le numéro 181.

4. Restriction:

Les expéditions sont restreintes à un poids maximum de 40 000 lbs par pièce.

Droit additionnel:

En donnant le service ci-haut mentionné, la requérante aura droit d'utiliser des fardiers de type léger, à profil surbaissé qui diffèrent quant à leurs poids, construction, capacité et forme des fardiers utilisés par les camionneurs spécialisés en transport lourd.

Rôle M-81-06179-3
M-301334-117-D

FREDERICK TRANSPORT LIMITED

R.R. no 6
Bloomfield Road
Chatham (Ontario)
N7M 5J6
a/s Corbeil, Dufresne
31, rue St-Jacques, local 100
Montréal, QC
H2Y 1K9
Proc.: Me Benoit Groleau

La requérante, détentrice des certificats de permis suivants:

Certificat M-301334-015:

Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat

De la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée) à tous les endroits situés dans la province de Québec, pour le transport de tracteurs de ferme pour le compte de J.I. Case Company. Point d'origine: Long-Sault, Ontario.

Restrictions:

1. Les expéditions sont restreintes à un poids maximal de 10 000 lb par pièce:

2. Le présent permis devra être opéré avec un permis complémentaire émis par l'Ontario Highway Transport Board.

Droit additionnel:

Le présent service pourra être effectué à l'aide de semi-remorques plates-formes ou semi-remorques surbaissées.

Certificat M-301334-016:

Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat

Des quais de la ville de Montréal à la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée) pour le transport de tracteurs de ferme, ainsi que des pièces, accessoires, dispositifs et fournitures s'y rattachant, à tous les points situés en Ontario, pour le compte de la compagnie J.I. Case.

Restrictions:

1. La présente clause sera exploitée avec le certificat complétaire no X-305, délivré par l'Ontario Highway Transport Board, en date du 15 août 1973;

2. Chaque chargement est limité à un poids maximal de 6 500 lb pour une seule pièce.

Droit additionnel:

Le transport ci-dessus mentionné pourra être effectué à l'aide d'équipement conventionnel, lequel inclut « light low bed equipment » conçu pour le transport des marchandises ci-dessus mentionnées, de remorques surbaissées, de plates-formes surbaissées.

s'adresse à la Commission des transports du Québec afin que lesdits certificats de permis se lisent à l'avenir comme suit:

Certificat M-301334-015:

Transport restreint — longue distance — route restreinte

Des quais de la ville de Montréal à la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée et de sortie) pour le transport de tracteurs de ferme ainsi que des pièces, accessoires, dispositifs et fournitures s'y rattachant, à tous les points situés dans la province d'Ontario pour et au nom de la compagnie J.I. Case.

Restrictions:

1. Le service ci-haut mentionné sera exploité avec le permis complémentaire émis par le ministère des Transports et Communications de la province d'Ontario portant le numéro X-305;

2. Les expéditions sont restreintes à un poids maximal de 40 000 lb par pièce.

Droit additionnel:

En donnant le service ci-haut mentionné, la requérante pourra utiliser des fardiers, lesquels sont de type léger à profil surbaissé, qui diffèrent quant à leurs poids, construction, capacité et forme des fardiers utilisés par les camionneurs spécialisés en transport lourd.

Rôle M-81-06180-1
M-305401-102-D
ROCH RACICOT et MARCEL DEMERS
144, rue Deragon
Granby, QC
J2G 5H8
Proc.: Me Jacques Dufresne

Les requérants s'adressent à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Transport restreint — longue distance — route restreinte

De Adamsville, Brigham (toponyme de Adamsville), Brome, East-Farnham, Eastman, Foster (toponyme de Lac-Brome), Fulford (toponyme de Lac-Brome) Knowlton (toponyme de Lac-Brome), Mansonville (toponyme de Potton), Sutton, West-Brome (toponyme de Lac-Brome), Drummondville, L'Avenir, South-Durham (toponyme de Durham-Sud), St-Edmond (toponyme de Saint-Edmond-de-Grantham), St-Eugène, St-Germain (toponyme de Saint-Germain-de-Grantham), St-Majorique (toponyme de Saint-Majorique-de-Grantham), Wickam, St-Guillaume, St-Marcel, St-Bonaventure, Kingsbury, Bonsecours, Bromont, Granby, Lawrenceville, Racine, Roxton-Falls, Roxton-Pond (toponyme de Sainte-Pudentienne), South-Stukely (toponyme de Stukely-Sud), St-Alphonse, Ste-Anne-de-la-Rochelle, Ste-Cécile-de-Milton, St-Joachim (toponyme de Saint-Joachim de Shefford), St-Valérien (toponyme de Saint-Valérien-de-Milton), Valcourt, Warden, Waterloo, Acton-Vale, Ste-Christine, St-Dominique, Ste-Hélène (toponyme de Sainte-Hélène de-Bagot), St-Hughes, St-Pie, St-Liboire, St-Nazaire (toponyme de Saint-Nazaire-d'Acton), Ste-Rosalie, St-Théodore-d'Acton, Upton, Henryville, Iberville, Sabrevois (toponyme de Sainte-Anne-de-Sabrevois), St-Alexandre, Ste-Brigide (toponyme de Sainte-Brigide-d'Iberville), St-Grégoire (toponyme de Saint-Grégoire-le-Grand), St-Sébastien, Bedford, Clarenceville, Cowansville, Dunham, Farnham, Frelighsburg, Notre-Dame-de-Stanbridge, Noyan, Pike-River (toponyme de Saint-Pierre-de-Véronne), Stanbridge-East (toponyme de Stanbridge), Stanbridge-Station, St-Armand (toponyme de Saint-Armand-Ouest), St-Ignace (toponyme de Saint-Ignace-de-Stanbridge, Ste-Sabine, Venise (toponyme de Venise-en-Québec), Ange-Gardien, Marieville, Richelieu, Rougemont, Ste-Angèle (toponyme de Sainte-Angèle-de-Monnoir) St-Césaire, St-Jean-Baptiste, St-Damase, St-Paul-d'Abbotsford, Ste-Madeleine.

À St-Hyacinthe, St-Valérien (toponyme de Saint-Valérien-de-Milton), Princeville et retour, pour le transport d'animaux vivants.

Rôle M-81-06182-7
M-304487-101-DT
TRANSFERT J. CONRAD BÉDARD ENRG
295, St-Andrew Street
Ottawa, Ontario
K1N 5G8
Aff: 23, rue Deschênes
Hull, QC
J8Y 4J6
Proc.: Paquette, Perreault & Ass.
par: Me Adrien R. Paquette

Modification tarifaire:

La requérante demande à être autorisée à modifier ses structures tarifaires pour utiliser les structures proposées avec cette demande, ce qui représente une augmentation d'environ 10%.

Rôle M-81-06183-5
M-303371-105-DT
BEOTRUCK TRANSPORT LIMITED
A/S Paquette & Ass.
200, rue St-Jacques, bureau 900
Montréal, QC
H2Y 1M1
S. SOC.: P.O. Box 5000
Carbonear, New-Foundland
A2H 6L6
Proc.: Paquette, Perreault & Ass.
par: Me François Perreault

Modification tarifaire:

La requérante, Beotruck Transport Limited, détentrice du permis M-303371, s'adresse à la commission des transports du Québec, afin de faire en sorte que ces tarifs soient approuvés et connus comme étant ceux déposés sous la cote annexe « A » pour valoir comme ci-récité au long.

La requérante demande l'application de l'article 2.58.1 des règles de pratique de la Commission des transports du Québec.

Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter la présente demande déposée à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-81-06223-9
M-30006 254-DT
NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU, INC.
P.O. Box 184,
Buffalo, New York 14221

Modification tarifaire:
Demande de fixation de tarif
Supplément 45 au Tarif 220-E
(Tarif de papier journal)
item: 9260-A (addition)
13955-A (addition)
Supplément 14 au tarif 261-K
(tarif de marchandises générales)
item: 6140-A (addition)
18440-A (réduction)
18450-A (réduction)
18460-A (réduction)
Supplément 37 au tarif 368-F
(tarif de classe et marchandises générales)
item: 11670 (addition)

Cette demande est présentée conformément à l'article 258.1 du Règlement no 2 (1976) et nous faisons la requête qu'elle entre en vigueur le 31 août 1981 ou la date que la décision sera rendue, si cette date est ultérieure à celle mentionnée plus haut.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-81-06225-4
M-211233-101-D
CECERE PALAZZO, CARMINE
1410, Rancourt
LaSalle, QC
H8N 1R6
Requérant-cessionnaire
M-204197-002-101-D
MALTEZOS, PANAGIOTIS
1848, Romiti
Chomedey, ville de Laval
QC
H7T 1J8
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-204197-002 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-12 Ouest de Montréal.

Rôle M-81-06226-2
M-211231-101-D
HIMO, MME LEILA
1235, Jules-Poitras, app. 110
St-Laurent, QC
H4N 1Y3
Requérante-cessionnaire
M-208939-001-102-D
HARRIS, MME LOUIS
1413, Coupal
Chomedey, ville de Laval
QC
H7W 1S6
Requérante-cédante

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

La requérante-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-208939-001 que détient la requérante-cédante pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-06227-0
M-211232-101-D
GOSSELIN, MARLÈNE
685, Abbés-Primeau
Boucherville, QC
J4B 3P7
Requérante-cessionnaire
M-207324-001-102-D
LECAVALIER, MARCEL
75, Haut-Bois, app. 214
Domaine-des-Hauts-Bois, Ste-Julie
QC
J0L 2C0
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

La requérante-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-207324-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-06228-8
M-000080-102-D
TAXI ET AUTOBUS GRENIER INC.
337, des Érables
Weedon, QC
J0B 3J0
Requérante

La requérante qui detient entre autres un permis pour opérer les services suivants:
Transport d'écoliers de Weedon à Sherbrooke et points intermédiaires, et retour, du vendredi au dimanche soir de chaque semaine, pour la durée de la période scolaire, soit de septembre à juin de chaque année.
Transport restreint aux écoliers demeurant à Weedon, Marbleton, Saint-Adolphe-de-Dudswell et Bishopton et fréquentant le séminaire, l'université et diverses écoles indépendantes situées à Sherbrooke, et retour.
Demande une modification de ce service pour qu'il se lise à l'avenir comme suit:
Service d'autobus et taxis,
Transport d'écoliers de Weedon, Marbleton, Saint-Adolphe-de-Dudswell Bishopton, Stratford, Disraëli, Garthby et Saint-Gérard à Sherbrooke et retour, fréquentant le séminaire, l'université et diverses écoles indépendantes situées à Sherbrooke, et retour.

Rôle M-81-06230-4
M-304264-101-D
GAUTREAU, THOMAS
1597, Delorimier
Longueuil, QC
J4K 3N3

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer le service suivant:
Transport restreint — service local
Montréal métropolitain pour le transport de fleurs pour des salons funéraires par véhicule-landau.

Rôle M-81-06231-2
M-206437-101-D
RIZZI, GAETANO
7050, Chabot
Montréal, QC
H2E 2K5
Requérant-cessionnaire
M-209040-001-102-D
DESJARDINS, RÉAL
305, Beauregard
New-Glascow, QC
J0R 1J0
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-209040-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-06232-0
M-000122-103-D
RAYMOND GOHIER ENRG.
(Gohier, Raymond)
4660, avenue Bessborough
Montréal, QC
H4B 2P1
Requérante

Règlement 19 — permis saisonnier — catégorie Économique
Je m'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation d'effectuer le transport suivant:
Renouvellement de mon permis no 2808 A, classe de permis: autobus (minibus), service exclusif et privé: transport d'enfants de trois (3) mois à sept (7) ans et plus, résidant dans Côte-St-Luc, Notre-Dame-de-Grâce, Hampstead, Westmount, Snowdon, l'Île-des-Soeurs, Montréal-Ouest, Côte-des-Neiges, ville Mont-Royal, Verdun, ville St-Pierre, ville St-Laurent et Montréal, et à Ste-Marianne, ville de Mirabel pour les excursions à temps partiel. Le transport se fera dans le quadrilatère borné par les rues suivantes: ouest: rue Westminster; est: boulevard St-Laurent, nord: côte de Liesse; sud: rue St-Jacques et boulevard LaSalle.
Ce service sera de porte en porte et se rendant aux garderies et écoles maternelles suivantes et retour; je demande aussi l'autorisation de transporter les enfants d'âge scolaire des garderies specifiées dans mon permis à différentes écoles et retour auxdites garderies: Madison Baptist Church, 6297, avenue Monkland, Montréal; Centre Y.M.C.A., Le Branche Nordouest, 4335, avenue Hampton, Montréal; Montreal Playschool, 4820, avenue Mariette, Garderie Le Coin des Enfants, 7005 A, Kildare, Côte-St-Luc, Montréal; Centre Préparatoire et Garderie d'Enfants, 6755, avenue Fielding, Montréal; Garderie de Jour Le Pas de Géant, 6805, avenue Chester, Montréal, QC, H4V 1K4; Centre d'Enfants de l'Île des Soeurs Ltée., 532, avenue de Gaspé, Île-des-Soeurs, Verdun; Somerled School, 6310, avenue Somerled, Montréal; La Maison des Enfants de Montessori, 4020, boulevard Grand, Montréal; La Garderie du Jour et Maternelle de Notre-Dame-de-Grâce, 3471, avenue Girouard, Montréal; La Garderie Grand Boulevard; La Pré-Maternelle Chip'N'Dale, 4195, boulevard Grand, Montréal; La Pouponnière Ingrid's et Bay Garderie, 3821, avenue Girouard, Montréal; Garderie Léa Cohen Maternelle et Nurseryland et Ballet School, 5800, boulevard Cavendish, suite 202, Côte-St-Luc, Montréal, QC, H4W 2T5, La Garderie du Jour Somerled, 6532, avenue Somerled, Montréal; La Garderie du Quartier Ouest, 4171, avenue Madison, Montréal, QC, H4B 2V1; Garderie Le Coin des Enfants, 7005 A, Kildare, Côte-St-Luc, QC.

Ce service sera donné 5 jours par semaine, toute l'année 1981-1982.

Je, Raymond Gohier Enrg., demande toute priorité dans les écoles mentionnées à mon permis no 2808 A, transport exclusif, permis saisonnier à l'année longue.

Je garde le droit de sous-contracter, s'il faut, pour donner un meilleur service à mes écoles.

Rôle M-81-06233-8
M-301602-105-D
DECATO BROS INC.
P.O. Box 310, Heater Road
Le Banon, New-Hampshire
U.S.A. 03766
Au Québec:
276, rue St-Jacques, suite 905
Montréal, QC
H2Y 1N3
Proc.: Michèle Gouin

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le service suivant:

Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat

De Montréal aux frontières Québec / États-Unis (tous les ports d'entrée) pour le transport de produits de gypse, de fibres, de produit de revêtement de toiture et retour avec marchandises refusées et matières premières utilisées dans la fabrication de produits pour The Construction Materials Group of Domtar Inc. pour le compte de The Construction Materials Group of Domtar Inc.

Points aux États-Unis: Les États de New-York, Vermont, New-Hampshire, Maine, Connecticut, Massachusetts, Rhode-Island, New Jersey, Pennsylvania.

Conditions: Les matériaux mentionnés devront être transportés dans des semi-remorques ouvertes qui seront équipées de courroies de nylon et de toile.

Le service mentionné sera exploité avec les permis complémentaires requis.

Rôle M-81-06234-6
M-207108-102-D
MICHEL PARENT ENR.
(Parent, Michel)
6297, boul. Langelier
Montréal, QC
H1M 2B6
Requérant-cessionnaire
M-202468-001-101-D
LANOUETTE, HENRI
1899, 7e Avenue
Pointe-aux-Trembles, QC
H1B 4J9
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-202468-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-06235-3
M-600417-148-D
U-HAUL CO (CANADA) LIMITED
8101, route Montréal-Toronto
Montréal Ouest, QC
H4X 1N1
S.S. 2727, North Central Avenue
Phoenix, Arizona
U.S.A.
Requérante
Proc.: Corbeil & Ass.

La requérante, U-Haul Co. (Canada) Ltd, détentrice du permis de location portant le numéro M-600417, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le permis suivant:

« Location à court terme de camions spécialement agencés pour le déménagement, à l'adresse de location suivante: 730, Principale, Ste-Agathe-des-Monts, QC.

Rôle M-81-06236-1
M-301807-102-D
CAMIONNAGES R. LAVOIE INC.
R. LAVOIE TRUCKING INC.
332, rue Union
Coaticook, QC
J1A 1Z3
Aff: 276, rue St-Jacques, local 905
Montréal, QC
H2Y 1N3
Proc.: Hogue, Chouinard, Gouin

La requérante demande à la Commission des transports du Québec d'ajouter le droit additionnel suivant à son permis.

La détentrice en donnant le service permis par la clause *e*) de son permis pourra se rendre aux frontières Québec-Nouveau-Brunswick (tous les ports d'entrée) et retour pour donner un service aux états prévus par son permis en passant en transit à travers la province du Nouveau-Brunswick.

Ce service sera donné avec les permis complémentaires requis.

Rôle M-81-06237-9
M-600417-149-D
U-HAUL CO (CANADA) LIMITED
8101, route Montréal-Toronto
Montréal-Ouest, QC
H4X 1N1
S.S. 2727, North Central Avenue
Phoenix, Arizona
U.S.A.
Requérante
Proc.: Corbeil & Ass.

La requérante, U-Haul Co. (Canada) Ltd, détentrice du permis de location portant le numéro M-600417, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le permis suivant:

Location à court terme de camions spécialement agencés pour le déménagement, à l'adresse de location suivante: 7755, Hochelaga, Montréal, QC.

Rôle M-81-06238-7
M-211235-101-D
TSATSOS, CHARALAMBOS
8843, Curé-Legault
LaSalle, QC
H8R 2V9
Requérant-cessionnaire
M-203643-001-102-D
CRÊTE, JEAN-LOUIS
8543, Brown
LaSalle, QC
H8N 1Z6
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-203643-001 que détient le requerant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-06239-5
M-305609-101-D
BARSALOU, ANDRÉ
31, avenue Elmwood
Senneville, QC
H9X 1T6
Voiturier-remorqueur
M-304620-107-D
CLARO EXPRESS INC.
8535, Pascal-Gagnon
St-Léonard, QC
H1P 1Y5
Voiturier-roulier
Proc.: Gilles Bélanger

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint — remorquage seulement — contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et / ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe Claro Express Inc., détentrice du permis M-304620, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-06240-3
M-600417-150-D
U-HAUL CO (CANADA) LIMITED
8101, route Montréal-Toronto
Montréal Ouest, QC
H4X 1N1
S.S. 2727, North Central Avenue
Phoenix, Arizona
U.S.A.
Requérante
Proc.: Corbeil & Ass.

La requérante, U-Haul Co. (Canada) Ltd, détentrice du permis de location portant le numéro M-600417, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le permis suivant:

Location à court terme de camions spécialement agencés pour le déménagement, à l'adresse de location suivante: 255, Laurier, Saint-Hilaire, QC.

Rôle M-81-06241-1
M-305623-102-D
ROSSIGNOL, JOHN P.
15, Glen Castle SQ.
Bramalea, Ontario
L6S 2H8
Au Québec:
151, rue Réverchon
Pointe-Claire, QC
H9P 1K1
Voiturier-remorqueur
M-300053-129-D
GLENGARRY TRANSPORT LTD.
P.O. Box 220
Alexandria, Ontario
K0C 1A0
Au Québec:
151, rue Réverchon
Pointe-Claire, QC
H9P 1K1
Voiturier-roulier
Proc.: Benoit Groleau

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint — remorquage seulement — contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale, de la requérante conjointe Glengarry Transport Ltd., détentrice du permis M-300053, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-06242-9
M-601274-102
TRAIN TRAILER RENTALS LIMITED
P.O. Box 84
Don Mills
Ontario
M3C 2R6
Place d'affaires au Québec:
5268, boulevard Harwood
Hudson-Heights (Vaudreuil)
QC
J0P 1J0
Requérante
Proc.: Paquette & Ass.

La requérante, Train Trailer Rentals Limited, détentrice du permis M-601274, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de pouvoir changer sa place d'affaires du 5268, boulevard Harwook, Hudson-Heights, comté de Vaudreuil, QC, au 745, avenue Halpern, suite 101, Dorval, QC et ce, pour tous les services autorisés par son permis.

Rôle M-81-06243-7
M-211238-101-D
MARIE-CLAUDE SULNEY ENR.
(Sulney, Marie-Claude)
3560, Bélair, app. 4
Montréal, QC
H2A 2A9
Requérante-cessionnaire
M-205319-002-106-D
TREMBLAY, LAURETTE JEAN
1660, de la Mauricie
Duvernay, ville de Laval
QC
H7E 4J1
Requérante-cédante

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

La requérante-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-205319-002 que détient la requérante-cédante pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-06245-2
M-211240-101-D
GILOT, PIERRE
566, de Briançon
Laval-des-Rapides, ville de Laval
QC
H7M 5G8
Requérant-cessionnaire
M-210065-001-102-D
CARON, CLAUDE
10228, St-Charles
Montréal, QC
H2C 2L4
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-210065-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-06248-6
M-201290-101-D
MILIOTO, NICOLA
4919, Perrier
St-Léonard, QC
H1R 1M2
Requérant-cessionnaire
M-203105-002-102-D
DASSYLVA, SANDY
7860, de Lanaudière, app. 3
Montréal, QC
H2E 1Y7
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-203105-002 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-06249-4
M-208821-104-D
TAXI G & P INC.
1800, rue Allard
Montréal, QC
H4E 2K6
Requérante-cessionnaire
M-203643-005-103-D
CRÈTE, JEAN-LOUIS
8543, rue Brown
LaSalle, QC
H8N 1Z6
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-203643-005 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-06250-2
M-211241-101-D
CREVIER, PIERRE
1671, Bourbonnière
Montréal, QC
H1W 3N5
Requérant-cessionnaire
M-210781-001-102-D
CÔTÉ, RAYMOND
6059, du Bocage
Anjou, QC
H1M 1X4
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-210781-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-06251-0
M-211242-101-D
ROCHON, MICHEL
2 A, St-Léandre
St-Jérôme, QC
J7Z 2S2
Requérant-cessionnaire
M-210366-001-102-D
LABELLE, NORMAND
313, Montigny
St-Jérôme, QC
J7Z 5R2
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-210366-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-15 St-Jérôme.

Rôle M-81-06252-8
M-211247-101-D
ERMILUS, ADELINE
5110, 2e Avenue, app. 2
Montréal, QC
H1Y 2Y1
Requérante-cessionnaire
M-200182-001-103-D
LOURO, ARTHUR
6612, boul. Lacordaire
Montréal, QC
H1T 2K1
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-200182-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-06254-4
M-507291-101-D
SIRARD, RÉAL
309, place Normandie
Matagami
(Abitibi) QC
J0Y 2A0
Requérant-cessionnaire
M-509570-102-D
PLANTE, SERGE
Fabre
(Témiscamingue) QC
J0Z 1Z0
Requérant-cédant
Proc.: Jolette et Drolet

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis M-509570-001 au requérant-cessionnaire pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08.

Rôle M-81-06280-9
M-207610-102-D
MORIN, PIERRE
12609, Ste-Catherine
Pointe-aux-Trembles, QC
H1B 1X2
Requérant-cessionnaire
M-200325-001-101-D
MASSÉ, JACQUES
5882, Bossuet
Montréal, QC
H1M 2M8
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-200325-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-06281-7
M-211239-101-D
GOLDING, FERNAND
6006, Hadly
Montréal, QC
H4E 3P1
Requérant-cessionnaire
M-200489-001-101-D
MAILHOT, ROGER
271, parc G.-E.-Cartier
Montréal, QC
H4C 3A3
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-200489-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-06282-5
M-211246-101-D
COURTOIS, RÉAL
1118, boul. Alexandre
Sherbrooke, QC
J1H 4Y4
Requérant-cessionnaire
M-201256-001-101-D
MARCOTTE, LOUIS-PAUL
201, Morris
Sherbrooke, QC
J1J 2M4
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-201256-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-43 Sherbrooke.

Rôle M-81-06284-1
M-000463-105-D
YOUNG, NORMAND
1813, 52e Avenue
Pointe-aux-Trembles, QC
H1H 2W1
Requérant

Règlement 19 — transport saisonnier — catégorie Économique
Transport de patients et travaillants au stage de réhabilitation aux pavillons suivants:
Laurent, 697, Notre-Dame, Repentigny
St-Maurice, 1065, 51e Avenue, Pointe-aux-Trembles
Foyer Bout-Île, 15156, Notre-Dame, Pointe-aux-Trembles
Villa Sénéchal, 11780, Notre-Dame, Pointe-aux-Trembles
Foyer Millette, 1385, 12e Avenue, Pointe-aux-Trembles
Foyer St-André, 777, 17e Avenue, Pointe-aux-Trembles
Foyer Ouellette, 1927, 9e Avenue, Pointe-aux-Trembles
Pavillon Bon Accueil, 16201, rue Bureau, Pointe-aux-Trembles
Pavillon Villa Gamelin, 21, 58e 1re Avenue, Pointe-aux-Trembles
Pavillon Maison Bellerive, 9493, Bellerive, Pointe-aux-Trembles
Pavillon St-Jean, 1041, 53e Avenue, Pointe-aux-Trembles
Pavillon Turcot, 19 Laurendeau, Pointe-aux-Trembles
Pavillon Riel, 201, rue Broadway, Pointe-aux-Trembles
À l'hôpital Louis-Hippolyte-Lafontaine, lieu de travail et de consultation à la clinique externe du même endroit.

Rôle M-81-06285-8
M-211243-101-D
PEREIRA, GINETTE DUCHESNE
8358, Kimber
St-Hubert, QC
J3Y 7K3
Requérante-cessionnaire
M-207676-001-101-D
SWEENEY, LISA MOREAU
8902, Blomidon
St-Léonard, QC
H1R 2P5
Requérante-cédante

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-207676-001 que détient la requérante-cédante pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-06286-6
M-601395-101-D
ÉTHIER (GRACEFIELD) LTÉE
(Éthier, Jacques)
6, Principale
Gracefield (Gatineau)
QC
J0X 1W0
Requérant

Location de véhicules de promenade (automobiles et familiales, petites camionnettes et fourgons) à long terme de 1 an et plus.

Rôle M-81-06294-0
M-305614-101-D
BARR TRANSPORTATION CORP.
5950, Fisher Road
East Syracuse, N.Y.
U.S.A. 13057
Au Québec:
276, rue St-Jacques ouest
bureau 905
Montréal, QC
H2Y 1N3
Proc.: Me Pierre Hogue

La requérante demande à la Commission des transports du Québec de lui émettre le permis suivant:

Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat

De Contrecoeur à la frontière Québec-États-Unis (ports d'entrée donnant sur l'État de New York) et retour avec marchandises refusées et / ou endommagées pour le transport de boulettes d'oxyde de fer réduites pour le compte de Auburn Steel Co. Inc. Destination aux États-Unis: Auburn, New York. Ce permis sera opéré conjointement avec le permis no MC 141335 tel qu'émis par l'Interstate Commerce Commission.

La requérante demande également l'application de l'article 2.58.1 des règles de pratique de façon à ce que la décision de la Commission, si favorable, devienne en vigueur immédiatement.

Rôle M-81-06295-7
M-304576-101-D
ARNDEL TANK LINES LIMITED
93, Toro Road
Downsview (Ontario)
M3J 2A4
Au Québec:
C.P. 25, place Victoria
bureau 4119
Montréal, QC
H4Z 1A2
Proc.: Me Gilles Bélanger

La requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Transport restreint — longue distance — route restreinte — transport spécialisé — contrat

De la frontière Québec/Ontario (port d'entrée: Rivière-Beaudette) à Montréal pour le transport de gazoline, carburant diésel, huile à chauffage, par véhicule-citerne et retour avec marchandise refusée ou endommagée pour le compte de Roy-L Canadian Fuels Co. Ltd. Origine ou destination: tous les points de l'Ontario.

Rôle M-81-06296-5
M-304914-103-D
TRANSPORT GERMAIN FRÊCHETTE LIMITÉE
5755, rue Desjardins
St-Hyacinthe, QC
J2S 1A6
Voiturier-remorqueur
M-300242-103-D
LACAILLE (ROUVILLE) TRANSPORT INC.
3590, rue Principale
St-Jean-Baptiste, QC
J0L 2B0
Voiturier-roulier
Proc.: Me Guy Parenteau

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint — remorquage seulement — contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et / ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante-conjointe: Lacaille (Rouville) Transport Inc., détentrice du permis M-300242, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-06297-3
M-305619-101-D
POISSON, GÉRARD
627, Coombs
Rock-Forest, QC
J0B 2J0
Voiturier-remorqueur
Q-300927-133-D
CHO BO INC.
C.P. 38, rte Kennedy
St-Georges-Est, QC
G5Y 5C5
Aff.:
5420, 4e Avenue est
R.R. 5
St-Georges-Est, QC
G5Y 5C1
Voiturier-roulier
Proc.: Glynn, Rivard & Ass.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint — remorquage seulement — contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et / ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Cho Bo Inc., détentrice du permis Q-300927, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-06298-1
M-300920-103-D
MEL'S EXPRESS LIMITED
90, Disette St.
P.O. Box 479
Bradford, Ontario
L0G 1C0
Au Québec:
800, place Victoria, bureau 4119
C.P. 25
Montréal, QC
H4Z 1A2
Proc.: Me Gilles Bélanger

La requérante, détentrice du permis M-300920, s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à modifier le certificat 001 de son permis, lequel se lit comme suit:

001) Transport restreint — longue distance — rayon — irrégulier

001) De la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée) à tous les points situés dans la province de Québec et retour, pour le transport de fruits et légumes non transformés, du Québec et de l'Ontario, et leurs contenants vides.

Restrictions:

1. Exploitation conjointe avec permis OHTB du 26 02 70.
2. Excluant les fruits et légumes en conserve ou surgelés.

afin qu'il se lise désormais comme suit.

001) Transport restreint — longue distance — rayon — irrégulier

001) De la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée) à tous les points situés dans la province de Québec et retour pour le transport de fruits et légumes non transformés et de leurs contenants vides.

Droit additionnel:

En donnant les services décrits ci-dessus, la détentrice sera aussi autorisée à utiliser des véhicules isothermes.

Condition:

Ce permis sera exploité concurremment avec le permis émis par l'Ontario Highway Transport Board.

Restriction: À l'exception de fruits et légumes en conserve ou surgelés.

Rôle M-81-06299-9
M-300921-115-D
TRANSPORT DURHAM INC.
DURHAM TRANSPORT INC.
872, Dundas Street East
Mississauga, Ontario
L4Y 2B8
Au Québec:
800, place Victoria, bureau 4119
C.P. 25
Montréal, QC
H4Z 1A2
Proc.: Me Gilles Bélanger

La requérante, détentrice du permis M-300921, s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à modifier la clause *a*) de son permis, laquelle se lit comme suit:

a) Transport restreint — longue distance — rayon — irrégulier

a) De la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée) jusqu'aux points situés dans la province de Québec, et retour, pour le transport de fruits et légumes non transformés de l'Ontario et du Québec (à l'exception des fruits et légumes en conserve ou surgelés) et de leurs contenants vides.

Restrictions à la clause *a*):

1. Le permis autorisé en vertu de la clause *a*) doit être utilisé concurremment avec la partie du paragraphe 1 du certificat délivré le 18 janvier 1956 par l'Ontario Highway Transport Board à A. Bruce Griffith, de Colborne (Ontario) (transféré à Durham Transport Limited, en vertu d'un certificat délivré le 13 février 1957 par l'Ontario Highway Transport Board) qui porte sur le transport des fruits et légumes et de leurs contenants vides uniquement, et concurremment également avec le paragraphe 2 dudit certificat concernant le transport des bleuets.
2. Tout service de transport assuré contrairement à la restriction n° 1 entraînera l'annulation de ce permis.

afin qu'elle se lise désormais comme suit:

a) Transport restreint — longue distance — rayon — irrégulier

De la frontière Québec/Ontario (tous ports d'entrée) à tous les points situés dans la province de Québec et retour pour le transport de fruits et légumes non transformés et de leurs contenants vides.

Droit additionnel:

En donnant les services décrits ci-dessus, la détentrice sera aussi autorisée à utiliser des véhicules isothermes.

Condition:

Ce permis sera exploité concurremment avec le permis émis par l'Ontario Highway Transport Board.

Restriction:

À l'exception de fruits et légumes en conserve ou surgelés.

Rôle M-81-06300-5
M-305628-102-D

N.M.F. TRUCKING INC.

568, River Road
Chatham, New Jersey
U.S.A. 07928
Au Québec:
7401, boul. Newman
LaSalle, QC
H8N 1X4
Voiturier-remorqueur
M-305267-105-D

PORT EXPRESS INTERNATIONAL INC.

7401, boul. Newman
LaSalle, QC
H8N 1X4

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint — remorquage seulement — contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale, de la requérante-conjointe: Port Express International Inc., détentrice du permis M-305267, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-06301-3
M-300579-103-D

TRANSPORT DORION LTÉE

358, rue Valois
Dorion, QC
J7V 1T4

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à modifier le droit additionnel inhérent à la clause *c*) de son permis numéro M-300579, qui se lit comme suit:

Droit additionnel re: clause *c*):

En donnant les services prévus à la clause *c*) de son permis, la détentrice pourra faire usage de véhicules-citernes d'une capacité maximale de 7 000 gallons pour le transport d'huile à chauffage légère, de gazoline, d'essence et de diésel destinés ou provenant des installations de Ultramar Canada Inc., et de Bernard Pharand Gas Inc. ou des clients de celles-ci.

Pour se lire comme suit:

Droit additionnel re: clause *c*):

En donnant les services prévus à la clause *c*) de son permis, la détentrice pourra faire usage de véhicules-citernes pour le transport d'huile à chauffage légère, de gasoline, d'essence et de diésel destinés ou provenant des installations de Ultramar Canada Inc., et de Bernard Pharand Gas Inc. ou des clients de celles-ci.

Rôle M-81-06304-7
M-211248-101-D

ST-GÉRARD, DAMASE

12288, boul. Langelier, app. 1
Montréal, QC
H1G 3M7
Requérant-cessionnaire
M-206759-005-101-D

STEVENSON, FRED J.

R.R. no 1
St-Sauveur-des-Monts, QC
J0R 1R0
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-206759-005 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-12 Ouest de Montréal.

Rôle M-81-06306-2
M-000346-117-D
AUTOBUS DOSTIE INC.
6957, Wolfe
Lac-Mégantic (Frontenac)
QC
G6B 2X3
Requérante

La requérante qui détient entre autres un permis se lisant comme suit:
Service no 4:
Transport d'élèves le midi de leur résidence située dans la ville de Mégantic à l'école polyvalente de cette ville et retour.
Restrictions:
1. Ce service sera valide tant et aussi longtemps que la détentrice détiendra un contrat pour le transport d'élèves matin et soir.
2. Ce permis sera valide tant et aussi longtemps que le requérant-cédant demeurera l'actionnaire principal détenant 98% des actions de la requérante-cessionnaire.
3. Aucun droit aux privilèges de l'Ordonnance générale no 17 concernant les voyages spéciaux ou à charte-partie.
s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de modifier son permis pour ajouter deux écoles supplémentaires: Sacré-Coeur et Notre-Dame-de-Fatima et de plus, extensionner son permis jusqu'à Frontenac (environ 3 milles de Mégantic).
La requérante possède le contrat de la C.S.R. de l'Estrie pour effectuer ce transport matin et soir.

Rôle M-81-06309-6
M-600417-151-D
U-HAUL CO. (CANADA) LIMITED
8101, route Montréal-Toronto
Montréal-Ouest, QC
H4X 1N1
S.S.:
2727, North Central Avenue
Phoenix, Arizona
U.S.A.
Requérante
Proc.: Corbeil & Ass.

La requérante, U-Haul Co. (Canada) Ltd, détentrice du permis de location portant le numéro M-600417, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:
Location à court terme de camions spécialement agencés pour le déménagement, à l'adresse de location suivante: 73, boul. Harwood, Dorion, QC.

Rôle M-81-06311-2
M-600417-152-D
U-HAUL CO. (CANADA) LIMITED
8101, route Montréal-Toronto
Montréal-Ouest, QC
H4X 1N1
S.S.:
2727, North Central Avenue
Phoenix, Arizona
U.S.A.
Requérante
Proc.: Corbeil & Ass.

La requérante, U-Haul Co. (Canada) Ltd, détentrice du permis de location portant le numéro M-600417, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:
Location à court terme de camions spécialement agencés pour le déménagement, à l'adresse de location suivante: 2021, boul. Labelle, Lafontaine, QC.

Rôle M-81-06313-8
Q-000535-110-D
JOS PAQUETTE & FILS INC.
PAQUETTE & FILS INC.
180, rue Principale
St-Étienne-des-Grès (St-Maurice)
QC
G0X 2P0
Requérante
Proc.: Me André Noreau

Jos. Paquette & Fils Inc., 180, rue Principale, St-Étienne-des-Grès, détentrice du permis Q/PV/1468, ayant obtenu le permis spécial Q/S/03450 de la Commission des transports du Québec en date du 14 mai 1981, s'adresse à la Commission pour obtenir le permis permanent suivant:
Règlement 16 — transport en commun
Effectuer un service de transport en commun de personnes au moyen d'un véhicule de marque G.M.C. immatriculé A-9904 de Trois-Rivières-Ouest à Pointe-du-Lac et retour.
Parcours: boulevard Mauricien, chemin Ste-Marguerite, Pointe-du-Lac, route 138, rue Notre-Dame jusqu'à la rue Gélinas. Arrêts: centre d'achats Trois-Rivières-Ouest et centre-ville Trois-Rivières.
Horaire: 7 h 00, 8 h 15, 11 h 35, 12 h 20, 14 h 00, 16 h 25, 17 h 25; jeudi et vendredi: 18 h 20, 20 h 45.
La requérante a été autorisée à présenter cette demande par une résolution de la Corporation intermunicipale de transport Des Forges (C.I.T.F.). Elle demande l'application de l'article 2.58.1 du Règlement 2.

Rôle M-81-06314-6
M-601084-111-D
HERTZ CANADA LIMITED
1153, Martingrove Road
Rexdale, Ontario
Place d'affaires au Québec:
Aéroport de Dorval
Dorval, C.P. 64
Montréal, QC
H4Y 1A2
Requérante
Proc.: Paquette & Ass.

La requérante, dont l'adresse à Québec apparaît au permis de location à court terme de véhicules de promenade et qui indique le 2905, boul. Laurier, Sainte-Foy erronément, demande que cette adresse soit corrigée pour le 2970, boul. Laurier, Sainte-Foy, le tout suite à la décision QL-01199 annexée.

Rôle M-81-06316-1
M-305630-102-D
TRUCKIT TRANSPORT INC.
Highway 34 South
Alexandria (Ontario)
K0C 1A0
Au Québec:
31, rue St-Jacques
bureau 100
Montréal, QC, H2Y 1K9
Voiturier-remorqueur
M-300053-131-D
GLENGARRY TRANSPORT LTD
P.O. Box 220
Alexandria (Ontario)
K0C 1A0
Au Québec:
151, chemin Reverchon
Pointe-Claire, QC
H9T 1K9
Voiturier-roulier
Proc.: Me Benoît Groleau

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint — remorquage seulement — contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale, de la requérante-conjointe: Glengarry Transport Ltd, détentrice du permis M-300053, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toute les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-06318-7
M-305630-104-D
TRUCKIT TRANSPORT INC.
Highway 34 South
Alexandria, Ontario
K0C 1A0
Au Québec:
31, St-Jacques, bureau 100
Montréal, QC
H2Y 1K9
Voiturier-remorqueur
Q-300053-132-D
GLENGARRY TRANSPORT LTD
P.O. Box 220
Alexandria, Ontario
K0C 1A0
Au Québec:
151, chemin Reverchon
Pointe-Claire, QC
H9T 1K1
Voiturier-roulier
Proc.: Benoît Groleau

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint — remorquage seulement — contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale, de la requérante-conjointe: Glengarry Transport Ltd., détentrice du permis Q-300053, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle M-81-06319-5
M-304620-108-D
CLARO EXPRESS INC.
8535, rue Pascal-Gagnon
St-Léonard, QC
H1P 1Y5
Proc.: Me Gilles Bélanger

La requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis de transport supplétif conformément au paragraphe 2 *a*) de l'article 22 de l'Ordonnance générale sur le camionnage tel qu'amendé par le Décret 30.32.80 du 24 septembre 1980.

Transport supplétif

La requérante est autorisée à effectuer des services de transport pour le compte de: Gosselin Express Ltée, dans le cadre du permis de cette dernière.

Condition:

Ce permis ne sera valide que tant et aussi longtemps que la requérante de même que Gosselin Express Ltée, seront sous le contrôle des mêmes personnes.

Rôle M-81-06321-1
M-305630-106-D
TRUCKIT TRANSPORT INC.
Highway 34, South
Alexandria (Ontario)
K0C 1A0
Au Québec:
31, rue St-Jacques
bureau 100
Montréal, QC
H2Y 1K9
Voiturier-remorqueur
M-300085-118-D
ROGERS TRANSPORT INC.
180, rue Léger
Sherbrooke, QC
J1L 1M1
Voiturier-roulier
Proc.: Me Benoît Groleau

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint — remorquage seulement — contrat

Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale, de la requérante-conjointe: Rogers Transport Inc., détentrice du permis M-300085, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Rôle Q-81-02953-9
Q-203,585-102-D
MICHEL ROY ALIGNEMENT INC.
Rue Principale
Pointe-à-la-Croix (Bonaventure)
G0C 1L0
Adresse postale
Rue Principale
Pointe-à-la-Croix (Bonaventure)
G0C 1X0
Adresse d'affaires

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport par véhicule-taxi de catégorie Région et de catégorie Ordinaire pour la région de Matapédia (01-0448-P).

Rôle Q-81-02954-7
Q-203,585-103-D
MICHEL ROY ALIGNEMENT INC.
Rue Principale
Pointe-à-la-Croix (Bonaventure)
G0C 1L0
Adresse postale
Rue Principale
Pointe-à-la-Croix (Bonaventure)
G0C 1X0
Adresse d'affaires

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de transport par véhicule-taxi de catégorie Région et de catégorie Ordinaire pour la région d'Escuminac (01-0439-SD).

Rôle Q-81-02955-4
Q-203,653-101-D
GILLES BERTHIAUME
(Berthiaume, Gilles)
369, Santerre
Vanier, QC
G1M 1Z5
Requérant-cessionnaire
Q-201,073-101-D
TREMBLAY, FIDÈLE
1494, chemin de la Canardière
Québec, QC
G1J 2C6
Requérant-cédant

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Gilles Berthiaume, le permis Q-201,073-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi pour l'agglomération de Québec A-36.

Rôle Q-81-02956-2
Q-203,640-101-D
MICHAUD, GILLES
37, 9e Rue ouest
Ste-Anne-des-Monts (Gaspé-Ouest)
G0E 2G0
Requérant-cessionnaire
Q-201,207-101-D
LEPAGE, JACQUES
50, 2e Rue ouest
Ste-Anne-des-Monts (Gaspé-Ouest)
G0E 2G0
Requérant-cédant

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Michaud, Gilles le permis Q-201,207-002 de catégorie Région et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi pour la région de Ste-Anne-des-Monts (0314-V).
Le requérant demande également que la décision devienne exécutoire immédiatement selon l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).

Rôle Q-81-02957-0
Q-203,650-101-D
DENIS GAUTHIER ENR.
(Gauthier, Denis)
356, St-Michel
Beauport, QC
G1C 1H1
Requérant-cessionnaire
Q-201,699-101-D
VILLENEUVE, ROBERT
2665, Renouard
Beauport, QC
G1E 4C7
Requérant-cédant

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de transférer à Denis Gauthier Enr., le permis Q-201,699-001, de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de l'Est du Québec A-30.

Rôle Q-81-02958-8
Q-600,187-104-D
MACK QUÉBEC INC.
2160, boul. Charest ouest
Ste-Foy, QC
G1N 2G3
Proc.: Me Germain Dumas

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour l'émission d'un permis général de location à court terme (moins d'un an), pour la location de camions groupes 6, 7 et 8, selon les tarifs produits à la Commission, à ses clients dans l'attente de leurs camions, à partir de la place d'affaires suivante: 200, rue des Routiers, Amos.

Rôle Q-81-02959-6
Q-600,187-102-D
MACK QUÉBEC INC.
2160, boul. Charest ouest
Ste-Foy, QC
G1N 2G3
Proc.: Me Germain Dumas

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour l'émission d'un permis général de location à court terme (moins d'un an), pour la location de camions groupes 6, 7 et 8, selon les tarifs produits à la Commission, à ses clients dans l'attente de leurs camions, à partir de la place d'affaires suivante: 5830, chemin Côte-de-Liesse, Montréal.

Rôle Q-81-02960-4
Q-600,187-103-D
MACK QUÉBEC INC.
2160, boul. Charest ouest
Ste-Foy, QC
G1N 2G3
Proc.: Me Germain Dumas

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour l'émission d'un permis général de location à court terme (moins d'un an), pour la location de camions groupes 6, 7 et 8, selon les tarifs produits à la Commission, à ses clients dans l'attente de leurs camions, à partir de la place d'affaires suivante: 4196, boulevard Talbot, Chicoutimi.

Rôle Q-81-02961-2
Q-600,187-105-D
MACK QUÉBEC INC.
2160, boul. Charest ouest
Ste-Foy, QC
G1N 2G3
Proc.: Me Germain Dumas

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour l'émission d'un permis général de location à court terme (moins d'un an), pour la location de camions groupes 6, 7 et 8, selon les tarifs produits à la Commission, à ses clients dans l'attente de leurs camions, à partir de la place d'affaires suivante: 200, rue Industrielle, Rimouski.

Rôle Q-81-02963-8
Q-600,187-101-D
MACK QUÉBEC INC.
2160, boul. Charest ouest
Ste-Foy, QC
G1N 2G3
Proc.: Me Germain Dumas

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour l'émission d'un permis général de location à court terme (moins d'un an), pour la location de camions groupes 6, 7 et 8, selon les tarifs produits à la Commission, à ses clients dans l'attente de leurs camions, à partir de la place d'affaires suivante: 2160, boulevard Charest ouest, Ste-Foy.

Rôle Q-81-02966-1
Q-203,651-101-D
TARDIF, FRONTENAC
827, boul. Campbell
Chibougamau
(Territoire-du-Nouveau-Québec)
G8P 1L6
Requérant-cessionnaire
Q-201,197-101-D
VAGNARELLI, FERNAND
509, 2e Rue
Chibougamau
(Territoire-du-Nouveau-Québec)
G8P 1M8
Requérant-cédant
Proc.: Lapierre & Tardif
(Me Jean-Robert Tardif)

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à M. Frontenac Tardif le permis Q-201,197-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule-taxi et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Chibougamau (A-46).

Rôle Q-81-02967-9
Q-203,615-101-D
TAXI TALBOT & SAVAGE INC.
2651, rue Bell
Gallix (Saguenay) QC
G0G 2M0
Requérante-cessionnaire
Q-203,607-102-D
TALBOT, BERTRAND
2651, rue Bell
Gallix (Saguenay) QC
G0G 2M0
Requérant-cédant
Proc.: Maufette, Carpentier & Babin
(Michel Babin, notaire)

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Taxi Talbot & Savage Inc., le permis Q-203,607-001 de catégorie Région et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi pour la région de Port-Cartier (09-9717-V).

Rôle Q-81-02968-7
Q-600,647-101-D
LOCATION OASIS ROULANT ENR.
(Bourassa, Jean-Claude)
C.P. 734
Daveluyville (Arthabaska) QC
G0Z 1C0
Adresse postale
96, 10e Avenue
Daveluyville (Arthabaska) QC
G0Z 1C0
Adresse d'affaires

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de demander l'autorisation de louer au public en général des maisons motorisées dans la région des Bois-Francs dont le siège social est situé au 96, 10e Avenue, Daveluyville, QC

Rôle Q-81-02977-8
Q-302,292-102-D
FORTIN, LÉOPOLD
C.P. 6
St-Méthode-de-Frontenac
(Frontenac) QC
G0N 1S0
Requérant-remorqueur
Q-300,214-102-D
TRANSPORT L. RODRIGUE INC.
C.P. 6
St-Méthode-de-Frontenac
(Frontenac) QC
G0N 1S0
Requérante-roulier

Demande de permis tireur-tiré:
Léopold Fortin de St-Méthode, comté de Frontenac s'adresse à la Commission des transports pour obtenir l'autorisation de tirer avec son tracteur les remorques et semi-remorques de Transport L. Rodrigue Inc. (Q-300,214) et cette dernière demande le permis réciproque.

Rôle Q-81-02978-6
Q-301,922-106-D
MARTIAL POTVIN INC.
910, rang St-Louis
La Baie (Chicoutimi) QC
G7B 3N8
Requérante
Proc.: Bélanger & Leclerc

La requérante, Martial Potvin Inc., qui détient le permis Q-301922, s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Transport restreint — longue distance — route restreinte

À Chibougamau et Chapais de tous points situés dans le territoire décrit comme étant les comtés électoraux-provinciaux de Dubuc, Roberval, Lac-Saint-Jean, Chicoutimi et Jonquière, pour le transport de colis ayant un poids maximal de vingt (20) kilogrammes par unité et un poids maximal de cent (100) kilogrammes par expédition d'un même expéditeur à un même consignataire.

Pour l'exploitation de ce permis, la détentrice ne doit utiliser que des véhicules ayant une capacité maximale de deux (2) tonnes.

Rôle Q-81-02979-4
Q-301,766-115-D
TRANSPORT CLAUDE FREDETTE INC.
2391, rue de la Ronde
Québec, QC
G1J 4E9
Proc.: Vézina, Pouliot & Ass.

Transport Claude Fredette Inc. s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:

Transport spécialisé — longue distance — route restreinte — contrat

De Montréal à Cap-aux-Meules, Îles-de-la-Madeleine, en transit à travers l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, via le service de traversier, pour le transport de bière pour le compte de Brasserie Labatt Limitée et retour avec bouteilles vides.

Rôle Q-81-02980-2
Q-300,320-149-D
GOSSELIN EXPRESS LTÉE/ GOSSELIN EXPRESS LTD
1161, boul. Smith sud, C.P. 248
Thetford-Mines
(Mégantic) QC
G6G 5S5
Requérante
Proc.: Bélanger & Leclerc

Demande de permis:
La requérante, Gosselin Express Ltée, détentrice du permis Q-300320, s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin de modifier son permis pour y ajouter à la partie B de son permis les clauses suivantes:
b-6) Transport restreint — longue distance — territoire
b-6) De tous points à tous points dans le territoire décrit comme étant les districts électoraux-provinciaux de Beauce, Frontenac, Mégantic, Compton.
b-7) Transport restreint — longue distance — rayon
b-7) De Thetford-Mines ou de tous les points situés dans un rayon de 50 milles des limites de ladite ville à tous points de la province de Québec situés à l'intérieur d'un rayon de 150 milles de Thetford-Mines, et retour.
b-8) Transport restreint — longue distance — territoire
b-8) De tous points à tous points de la province de Québec pourvu que la distance entre le point d'origine et celui de destination soit supérieure à 100 milles.
Note: Il est à noter que la partie B du permis de la détentrice réfère au transport de ménage et d'ameublement usagés tel que défini par l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage dans des véhicules spécialement agencés et utilisés exclusivement à cette fin. Conséquemment, la présente demande étant faite dans le cadre de la partie B du permis, les services demandés sont pour ce genre de transport.

Rôle Q-81-02981-0
Q-300,320-151-D
GOSSELIN EXPRESS LTÉE/ GOSSELIN EXPRESS LTD
1699, boul. Smith nord, C.P. 248
Thetford-Mines
(Mégantic) QC
G6G 6K8
Requérante
Proc.: Bélanger & Leclerc

La requérante Gosselin Express Ltée s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:
Transport restreint — longue distance — route restreinte
De Thetford-Mines à Baie-Comeau et retour pour le transport de marchandises pour le compte de Richmond Fournier (1976) Inc.

Rôle Q-81-02982-8
Q-300,320-150-D
GOSSELIN EXPRESS LTÉE GOSSELIN EXPRESS LTD
1699, boul. Smith nord
C.P. 248
Thetford-Mines (Mégantic) QC
G6G 5S5
Requérante
Proc.: Bélanger & Leclerc

Demande de permis:
La requérante, Gosselin Express Ltée, détentrice du permis Q-300320, s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:
Transport général — longue distance — rayon
De Thetford-Mines et de tous les points situés dans un rayon de 320 km à la frontière Québec-États-Unis (port de sortie Rock-Island) et retour pour le transport de marchandise pour un expéditeur à la fois.

Rôle Q-81-02989-3
Q-600,518-102-D
LOCATION CHARLEVOIX LTÉE
Route 138
Baie-St-Paul (Charlevoix-Ouest) QC
G0A 1B0
Proc.: Vézina, Pouliot & Associés
(Me Lise Lambert)

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner le service additionnel suivant:
Location à court terme de véhicules automobiles assujettie à l'Ordonnance générale no 2 au 10, boulevard Kane, La Malbaie.

Rôle Q-81-02991-9
Q-203,649-101-D
BOUCHARD, ANDRÉ
792, rue Lacoursière
Roberval (Lac-St-Jean-Ouest)
G8H 2T6
Requérant-cessionnaire
Q-202,882-101-D
TAXI RÉGIS OUELLET ENR.
(Ouellet, Régis)
181, rue Bernier
Roberval (Lac-St-Jean-Ouest) QC
G8H 1B5
Requérant-cédant

Le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le transfert du permis Q-202,882-001 de catégorie Région et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer le transport par véhicule-taxi dans la région de Roberval (02-9013-V). Le requérant demande l'application de l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).

Rôle Q-81-02992-7
Q-203,649-102-D
BOUCHARD, ANDRÉ
792, rue Lacoursière
Roberval (Lac-St-Jean-Ouest)
G8H 2T6
Requérant-cessionnaire
Q-200,266-101-D
MORIN, GILLES
18-B, avenue du Quai
Roberval (Lac-St-Jean-Ouest)
G8H 1P3
Requérant-cédant

Le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le transfert du permis Q-200,266-001 de catégorie Région et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région de Roberval (02-9013-V). Le requérant demande l'application de l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).

Rôle Q-81-02993-5
Q-600090-103-DT
J. SAUVAGEAU & FILS LTÉE
125, boul. de la Montagne
St-Casimir (Portneuf) QC
G0A 3L0

La requérante s'adresse à la Commission des transports afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses taux à court terme de véhicules de promenade et de camions.
Les intéressés qui désirent obtenir copie des nouveaux taux proposés doivent s'adresser à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-81-02994-3
Q-600318-102-DT
LES LOCATIONS GRENIER INC.
3525, Marie-Victorin
Nicolet, QC
J0G 1E0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses taux de location à court terme de véhicules de promenade.
Les intéressés qui désirent obtenir copie des nouveaux taux proposés doivent s'adresser à la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-81-02995-0
Q-203,654-101-D
GARCEAU, ROBERT
3335, Louis-Pasteur, app. 24
Trois-Rivières (St-Maurice) QC
G8Z 4E4
Requérant-cessionnaire
Q-201,774-101-D
ROBICHAUD, CHARLES-EUGÈNE
630, des Commissaires
Trois-Rivières (St-Maurice) QC
G9A 4H1
Requérant-cédant

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à M. Robert Garceau le permis Q-201,774-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Trois-Rivières (A-40).
Le requérant demande l'application de l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976) pour que la décision devienne exécutoire immédiatement.

Rôle Q-81-02998-4
Q-302,311-102-D
BOUDREAULT, LAURENT
187, rang Caron
Lac-à-la-Croix (Lac-St-Jean-Est) QC
G0W 1W0
Requérant-tireur
Q-300,144-110-D (2951-V)
TRANSPORT JEAN CÔTÉ LTÉE
Lac-à-la-Croix
(Lac-St-Jean-Est) QC
G0W 1W0
Place d'affaires
187, rang Caron
Lac-à-la-Croix (Lac-St-Jean-Est) QC
G0W 1W0
Requérante-tirée
Proc.: Vézina, Pouliot & Ass.

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:
Transport par remorquage — contrat
Laurent Boudreault, 187, rang Caron, Lac-à-la-Croix, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à titre de voiturier-remorqueur à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques de Transport Jean Côté Ltée selon toutes les clauses du permis numéro Q-300,144 et de plus elle désire un permis de courtier en transport pour les fins et la durée du permis de remorquage autorisé par les présentes en faveur de Laurent Boudreault, selon toutes les clauses du permis Q-300,144.

Rôle Q-81-03000-8
M-305624-102-D
104495 CANADA LTÉE
Thurso (Papineau)
J0X 3B0
Proc.: Paquette, Perreault & Ass.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:

1. Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat

1. De Val-d'Or à Montréal et à toutes les localités situées dans un rayon de 670 kilomètres des limites desdites villes pour le transport de feuilles de particules pour le compte de Forex Leroy Inc., et retour avec marchandises refusées ou avariées.

2. Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat

2. De Val-d'Or aux frontières Québec/Ontario (ports de sortie: New Liskeard et Hull) à destination des localités situées dans le Toronto métropolitain, Orillia, Coboconk, London et Hamilton pour le transport de feuilles de particules pour le compte de Forex Leroy Inc., et retour avec marchandises refusées ou avariées.

N.B. Le service 2 est sujet à l'obtention d'un permis complémentaire.

Les actionnaires de la requérante sont: monsieur Denis Cardinal avec 50 actions ordinaires et monsieur Roger Boucher avec 50 actions ordinaires.

Rôle Q-81-03005-7
Q-300,723-110-D
BEL-MONT TRANSIT INC.
143, rue Hébert
C.P. 82
Mont-Joli (Rimouski)
G5H 3K8
Proc.: Sirois, Blanchard et Beaudet & Ass.

La requérante, Bel-Mont Transit Inc., détentrice du permis no Q-300,723, demande à la Commission des transports du Québec de lui accorder le permis additionnel suivant:

Transport spécialisé — longue distance — route restreinte — isotherme

De la frontière Québec-Ontario (port d'entrée: Rivière-Beaudette) à Trois-Pistoles et à tous les endroits situés entre Trois-Pistoles et Gaspé, via Rivière-Madeleine et/ou via Matapédia, et à tous les endroits intermédiaires sur les routes 132, 197, 198 et 299, ainsi que sur les routes secondaires, pour le transport de produits alimentaires périssables tels que: poisson et produits de la mer, viandes de toutes catégories, volaille, produits de salaison, oeufs, fromage, beurre et substituts de ces produits, charcuterie, margarine, crème végétale, graisse végétale et substituts de ces produits, par véhicules isothermes, pour le compte de Canada Packers Inc. Origine en Ontario: Toronto métropolitain.

Droit additionnel: À l'occasion du service de transport des produits ci-hauts pour le compte de Canada Packers Inc. la requérante est autorisée à rapporter de la marchandise par véhicules isothermes à destination du Toronto métropolitain et provenant de Mont-Joli et de tous les endroits de la province de Québec situés au sud du fleuve Saint-Laurent et à l'est de la route 173, soit la région pour laquelle s'accordent les subventions du fédéral pour les régions Atlantiques.

Restriction: En donnant le service ci-haut, la requérante n'est autorisée à donner aucun service à partir de Trois-Pistoles et dans un rayon de 5 milles de cette municipalité, pour le transport de beurre, de fromage et de substituts de ces produits ainsi que de lait évaporé.

Rôle Q-81-03012-3
Q-203,635-101-D
AUDET, JULES
867, place Beaumont
Ste-Foy, QC
G1V 3Y2
Requérant-cessionnaire
Q-200,216-105-D
VACHON, DENIS
1320, La Vigerie, app. 19
Ste-Foy, QC
G1W 3X3
Requérant-cédant
Proc.: Laquerre, Paul

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Audet, Jules le permis Q-200,216-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi pour l'agglomération de Ste-Foy – Sillery A-38.

Le requérant demande l'application de l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976) pour que la décision devienne exécutoire immédiatement.

Rôle Q-81-03014-9
Q-000,001-107-D
AUTOBUS GERMAIN (1980) INC.
350, boul. Lanaudière
Ste-Anne-de-la-Pérade (Champlain)
G0X 2J0
Requérante
Q-000,535-109-D
JOS PAQUETTE & FILS INC.
180, Principale
St-Etienne-des-Grès (St-Maurice)
G0X 2P0
Intimée
Proc.: Bhérer, Bernier & Associés

Requête en vertu de l'article 22 de la Loi sur les transports.

1. Le 14 mai 1981, la Commission des transports du Québec a autorisé la délivrance d'un permis spécial portant le numéro QS-03450 dont copie est annexée aux présentes sous la cote R-1;

2. La demande de permis spécial de l'intimée a été publiée au journal Le Devoir les 31 mars, 1er et 2 avril 1981, lesquelles publications n'ont pas été portées à la connaissance de votre requérante;

3. Ce n'est que lorsque la décision de la Commission des transports du Québec a été publiée à la *Gazette officielle du Québec* le 20 juin 1981, numéro 25, page 7726, que la requérante a pris connaissance de la demande et du permis émis par la Commission. Copie de ladite page de la *Gazette officielle du Québec* est déposée sous la cote R-2 pour valoir comme ici au long récitée;

4. Votre requérante détient le permis Q-000,001 de la Commission des transports du Québec qui l'autorise en particulier à effectuer des voyages à charte-partie dans la région de Trois-Rivières;

5. Votre requérante détenait un intérêt à s'opposer à ladite demande desservant Trois-Rivières par un de ses services de transport en commun;

6. La Commission devait s'assurer qu'aucun détenteur de permis n'était en mesure d'assurer les services particulièrement nécessités;

7. Il y a suffisamment de détenteurs dans la région de Trois-Rivières pour répondre à toute la demande en voyages spéciaux et en charte partie;

8. La requérante a besoin de tous les revenus provenant de la mise en disponibilité de ses services réguliers et occasionnels pour assurer l'existence du service, de sa qualité et cela, au plus bas taux pour les usagers réguliers;

9. La requérante possède un équipement varié et diversifié qui est à la disponibilité du public pour répondre à toutes les demandes de transports spéciaux et à charte-partie;

10. L'intimée a d'ailleurs déjà fait une demande de permis de transport en commun entre St-Etienne-des-Grès et Trois-Rivières, afin d'obtenir uniquement le droit au charte-partie de Trois-Rivières;

11. Un service de transport en commun local et régulier existe déjà entre Pointe-du-Lac et Trois-Rivières;

12. L'intimée a obtenu un permis de transport en commun de personnes de Trois-Rivières-Ouest à Pointe-du-Lac et retour et ne se conforme pas au parcours édicté audit service, puisqu'elle effectue des services jusqu'à et à l'intérieur de la ville de Trois-Rivières, ce qui est illégal et en non-conformité avec le permis;

13. Avant d'émettre un permis de transport en commun, la Commission des transports du Québec doit s'assurer qu'aucun autre détenteur effectue les services de transport sollicités et doit analyser la rentabilité éventuelle d'un tel service, afin que le public puisse s'attendre à la continuité d'un service et au maintien de sa qualité et ne pas permettre uniquement d'accorder à l'intimée des droits en vertu de l'Ordonnance générale no 17 qu'elle ne pourrait pas obtenir autrement;

14. Les motifs allégués ci-dessus constituent une cause suffisante pour autoriser la Commission des transports du Québec à réviser ladite décision;

15. La présente requête est bien fondée en faits et en droit;

Par ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:

Accueillir la présente requête;

Réviser la décision QS-03450 rendue le 14 mai 1981 dans la cause Q-81-01675-9;

Rejeter la demande de l'intimée, Jos Paquette & Fils Inc.;

Ordonner toute autre conclusion qu'il plaira à la Commission des transports du Québec de fixer.

Rôle Q-81-03016-4
Q-203,645-101-D
HUDON, DENYSE
749, rue Bourgeois
Sept-Îles (Saguenay)
G4R 1N6
Requérante-cessionnaire
Q-202,017-101-D
RUEST, THÉRÈSE DUBÉ
50, Bois
Sept-Îles (Saguenay)
G4R 2K7
Requérante-cédante
Proc.: Poulin, Côté & Blouin

La requérante-cédante demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Denyse Hudon le permis Q-202,017-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Sept-Îles (A-53).

Rôle Q-81-03017-2
Q-600,654-101-D
JEAN-LUC NOËL ENR.
(Noël, Jean-Luc)
C.P. 28
Île-d'Anticosti (Saguenay)
G0G 2Y0
Adresse de correspondance
Île-d'Anticosti
(Saguenay)
G0G 2Y0
Place d'affaires

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de location de camions légers (maximum 3/4 tonne). Cette activité s'exercera à Port-Menier, Anticosti, comté de Duplessis. La flotte des véhicules utilisés sera limitée à moins de cinq (5) véhicules et chacun pourra être loué avec ou sans opérateurs, à l'heure, la journée ou à la semaine.

14351-o

DEMANDE DE PERMIS INTRODUITE EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE TRANSPORT DE DÉCHETS (A.C. 3707-78)

Rôle	*Numéro de requête nom et adresse*	*Nature*	*Suivant l'article*	*Pour la région*
Q-81-02952-1	Q-710,804-101-D **DUMAS, SERGE B.** C.P. 42 Côte-Nord-du-Golfe-St-Laurent (Saguenay) G0G 1W0 Adresse postale Côte-Nord-du-Golfe-St-Laurent (Saguenay) G0G 1W0 Adresse d'affaires	Déchets solides		09

14351-o

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.53 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi sur les transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

VOYAGEUR

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-81-00926-7	81 06 25	Décision : QPV-1801-TF 5-Q-000277-101-D CYR, JEAN-WILFRID Requérant	G.O.Q. no 14 p. 5255	81 04 04 81 05 23	Renouvellement de permis Accordée Entrée en vigueur : 81 06 25

1. Rejette la requête en renouvellement du permis Q-000-277 car ce permis est renouvelé pour 1981 comme il l'aurait été antérieurement dans le cadre de l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec.
2. Fixe comme légal pour l'exploitation de ce permis le taux de 0,35 $ du passage simple par étudiant ou 0,70 $, aller-retour pour les déplacements effectués entre Newport et Chandler.

Q-81-01342-6	81 08 19	Décision : QPV-1849-S 4-Q-000591-102-D LES ENTREPRISES LOMI ENR. Requérante	G.O.Q. no 16 p. 5806	81 04 18	Demande de permis Accordée Telle qu'amendée Valide jusqu'au 82 08 18

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-81-01985-2	81 08 19	Décision: QPV-1848-S 7-Q-000010-109-D AUTOBUS LAVAL LTÉE Requérante	G.O.Q. no 24 p. 7526	81 06 13	Demande de permis Accordée Durée du 81 09 01 au 82 06 30 Entrée en vigueur: 81 08 19
Q-81-01986-0	81 08 19	Décision: QPV-1851-S 7-Q-000010-108-D AUTOBUS LAVAL LTÉE Requérante	G.O.Q. no 24 p. 7526	81 06 13	Demande de permis Rejetée
Q-81-01987-8	81 08 19	Décision: QPV-1850-S 7-Q-000010-107-D AUTOBUS LAVAL LTÉE Requérante	G.O.Q. no 24 p. 7526	81 06 13	Demande de permis Rejetée
Q-81-01992-8	81 08 19	Décision: QPV-1853-S 8-Q-000407-116-D T.E.S.I. SAGUENAY (1974) LTÉE Requérante	G.O.Q. no 24 p. 7527	81 06 13	Demande de permis Accordée Durée jusqu'au 17 août 1982
Q-81-02985-1	81 08 17	Décision: QT-1207 4-Q-000518-105-SI DUFOUR, LÉON-GEORGES Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 08 28
Q-81-02996-8	81 08 19	Décision: QPV-1855-S 5-Q-000103-107-DS TAXI TREMBLAY ENR. Requérante	Journal de Québec	81 08 03 81 08 04 81 08 05	Demande de permis Accordée Durée: du 1er septembre 1981 au 30 juin 1982 incl. Entrée en vigueur: 81 08 19

TAXI

M-81-00599-8	81 08 17	Décision: MPT-16513 6-M-207620-104-D TAXI NEWMAN-LAFLEUR INC. Requérante-cessionnaire 6-M-200625-106-D BARRIÈRE, JEAN-PAUL Requérant-cédant	G.O.Q. no 11 p. 4409	81 03 14	Transfert de permis Rejetée Révision de la décision MPT-16399.
M-81-02354-6	81 08 04	Décision: MPT-16509 3-M-211039-101-D VIRGINIA BOURBONNAIS ENR Requérante-cessionnaire 5-M-206680-102-D ROUSSILLE, PAUL-ÉMILE Requérant-cédant	G.O.Q. no 17 p. 6022	81 04 25	Transfert de permis Accordée A-5
M-81-02549-1	81 06 03	Décision: MPT-16401 1-M-210900-102-D TREMBLAY, DENISE Requérante-cessionnaire 1-M-205645-102-D PARENT, JEAN-GUY Requérant-cédant	G.O.Q. no 18 p. 6187	81 05 02	Transfert de permis Accordée A-11
M-81-03174-7	81 07 02	Décision: MPT-16467 4-M-211079-101-D MAINVILLE, ROBERT Requérant-cessionnaire 2-M-204258-101-D LAMONTAGNE, OLIDA Requérant-cédant	G.O.Q. no 20 p. 6607	81 05 16	Transfert de permis Accordée A-14
M-81-03451-9	81 08 18	Décision: MPT-16514 6-M-211085-101-D TALBI, HASSEN Requérant-cessionnaire 0-M-210372-102-D ABITBOL, MICHEL Requérant-cédant	G.O.Q. no 21 p. 6861	81 05 23	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 81 08 18

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-03763-7	81 08 04	Décision: MPT-16507 4-M-211095-101-D MAGOON, DONALD Requérant-cessionnaire 5-M-208314-102-D DORÉ, NORMAND Requérant-cédant	G.O.Q. no 22 p. 7068	81 05 30	Transfert de permis Accordée A-11
M-81-03933-6	81 07 03	Décision: MPT-16477 5-M-211094-101-D JACQUES, HENRI Requérant-cessionnaire 8-M-205861-101-D CHAPUT, JEAN-PAUL Requérant-cédant	G.O.Q. no 22 p. 7072	81 05 30	Transfert de permis Accordée A-33
Q-81-01918-3	81 07 08	Décisions: QPT-5538, QPV-1831 1-Q-203602-101-D LOUISE LAMBERT Requérante-cessionnaire 5-Q-203509-102-D PIERRE BLAIS ENRG. Requérante-cédante	G.O.Q. no 23 p. 7348	81 06 06	Transfert de permis Accordée A-48
Q-81-02997-6	81 08 20	Décision: QS-3543 5-Q-203632-101-S GUILLEMETTE, GUY Requérant	Journal de Québec	81 08 05 81 08 06 81 08 07	Demande de permis Rejetée
Q-81-03008-1	81 08 14	Décision: QI-20040 3-Q-202727-101-PSS SYLVESTRE, GEORGES-HENRI Requérant			Demande de permis identique *instanter* Accordée Entrée en vigueur: 81 08 14

CAMIONNAGE RÉGULIER SPÉCIALISÉ

M-81-03220-8	81 08 17	Décision: MDI-3111 M-303524-111-DS LES ENTREPRISES P.A. BONNEAU LTÉE Requérante			

Décision incidente

Requête pour être exempte du paiement des droits.

Considérant que la décision MCG-711 du 4 juin 1981 ne constate pas un changement réel de contrôle, M.P.A. Bonneau continuant à contrôler effectivement la compagnie de gestion; la Commission statue que cette décision n'implique pas le paiement de droits.

M-81-3220-8	81 07 20	Décision: MCG-711-C M-303524-111-DS P.A. BONNEAU INC. Requérante LES ENTREPRISES P.A. BONNEAU LTÉE Mise en cause			

Correction de décision

La Commission:

Corrige la décision portant le numéro MCG-711 en y ajoutant, dans la description du permis, à la page 2, 3e alinéa après les mots « P.A. Bonneau Inc. 100% » les mots « La répartition des actions de P.A. Bonneau Inc. se lira dorénavant comme suit:

Serge Bonneau	11 actions ordinaires
Michel Bonneau	11 actions ordinaires
Serge Michel	11 actions ordinaires
Julien Picard	11 actions ordinaires
Gilles Boulais	5 actions ordinaires
Gestion P.A. Bonneau Inc.	51 actions ordinaires
Gestion P.A. Bonneau Inc.	286 actions privilégiées »

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-03464-2	81 08 17	Décision: MDI-3112 3-Q-301891-106-DS JEAN-CLAUDE LETARTE Requérant-cédant RÉAL COUTURE Requérant-cessionnaire MESSAGE TELEJET EXPRESS (1979) INC. Mise en cause			

Décision incidente

Requête pour annulation d'une décision

Vu l'affidavit des requérants-cédants et cessionnaires renonçant à la décision de transfert; vu le non-paiement des droits suite à cette décision et vu l'article 2.46 paragraphe 3 du Règlement no 2. La Commission en division de pratique, annule *instanter* la décision MCG-717 du 5 juin 1981, replace le requérant-cédant J. Claude Letarte dans son état initial et maintient en vigueur le permis Q-301891 détenu par la mise-en-cause Message Telejet Express (1979) Inc.

M-80-53853-6	81 08 11	Décision: MCG-880 2-M-300122-103-D LES SYSTÈMES DE TRANSPORT GARFIELD INC Requérante	G.O.Q. no 35 p. 8830	80 08 30	Demande de permis Désistement
M-81-01063-4	81 08 14	Décision: MCG-881 9-M-303491-103-D LES DÉMÉNAGEMENTS DUPRIX LTÉE Requérante	G.O.Q. no 13 p. 4977	81 03 28	Modification de permis Accordée Accordée en partie
M-81-01882-7	81 08 18	Décision: MCG-888 2-M-300056-105-D DIRECT WINTERS TRANSPORT LTD Requérante	G.O.Q. no 17 p. 6006	81 04 25	Modification de permis Accordée
M-81-02804-0	81 06 17	Décision: MCG-760-TF 4-M-300971-106-DT HOWELL TRANSPORT INC. Requérante	G.O.Q. no 19 p. 6374	81 05 09	Modification des taux et tarifs Accordée
M-81-02807-3	81 06 17	Décision: MCG-758-TF 4-M-300930-104-DT COTTRELL FORWARDING CO. LTD. Requérante	G.O.Q. no 19 p. 6375	81 05 09	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 06 17
M-81-03063-2	81 06 17	Décision: MCG-750-TF 4-M-300971-107-DT HOWELL TRANSPORT INC. Requérante	G.O.Q. no 20 p. 6605	81 05 16	Modification des taux et tarifs Accordée
M-81-03671-2	81 08 17	Décision: MCG-890 0-M-301114-113-D GILLES ROBERT INC Requérante	G.O.Q. no 21 p. 6870	81 05 23	Demande de permis Désistement
M-81-03883-3	81 08 19	Décision: MCG-893 1-M-300982-102-D LIQUID CARGO LINES LIMITED Requérante	G.O.Q. no 24 p. 7511	81 06 13	Modification de permis Accordée
M-81-03925-2	81 08 18	Décision: MCG-889 8-M-300324-117-D R.P.R. TRANSPORT LTÉE Requérante	G.O.Q. no 22 p. 7071	81 05 30	Annulation de permis Accordée
M-81-03949-2	81 07 14	Décision: MCG-837-TF 5-M-300103-111-DT GEO. A. HALL INC Requérante	G.O.Q. no 22 p. 7072	81 05 30	Modification des taux et tarifs Accordée
M-81-04306-4	81 07 09	Décision: MCG-824 2-M-305501-101-D BELLEMARE, FERNAND Requérant-tireur 5-M-300731-109-D BELLEMARE EXPRESS INC. Requérante-tirée	G.O.Q. no 23 p. 7345	81 06 06	Demande de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-04386-6	81 08 20	Décision: MCG-895 5-M-305516-101-D CÔTÉ, RODOLPHE Requérant	G.O.Q. no 24 p. 7519	81 06 13	Demande de permis Accordée
M-81-04387-4	81 08 19	Décision: MCG-894 6-M-305242-104-D TRANSPORT ARCTIQUE LIMITÉE Requérante	G.O.Q. no 24 p. 7520	81 06 13	Demande de permis supplétif Accordée
M-81-06151-2	81 08 19	Décision: MS-7165 2-M-303142-109-S 81000 CANADA LTÉE Requérante	Le Devoir	81 07 21 81 07 22 81 07 23	Demande de permis Rejetée
M-81-06224-7	81 08 12	Décision: MS-7163 5-M-304436-102-S MONCHAMP, ANDRÉ Requérant	Le Devoir	81 08 03 81 08 04 81 08 05	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 09 01 jusqu'au: 82 05 01
M-81-06305-4	81 08 18	Décision: MS-7166 7-M-305605-101-S CLOUTIER, GRÉGOIRE Requérant-tireur 1-M-300164-160-S ATLAS TRUCKING COMPANY LTD Requérante-tirée	Le Journal de Montréal	81 06 10 81 06 11 81 06 12	Demande de permis Rejetée
M-81-06315-3	81 08 17	Décision: MT-876 5-M-305631-101-SI LODWICK TRANSPORT LIMITED Requérante			Demande de permis Rejetée
Q-80-22738	81 08 19	Décision: QCG-648 Q-300 218-101-D DEMERS EXPRESS INC.	G.O.Q. no 11 p. 4167	80 03 15	Modification de permis Rejetée
Q-80-22740	81 08 19	Décision: QCG-647 Q-300 148-104-D JOS TREMBLAY & FILS LTÉE	G.O.Q. no 11 p. 4168	80 03 15	Modification de permis Rejetée
Q-80-22741	81 08 19	Décision: QCG-651 Q-300 192-104-D MICHEL TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 11 p. 4168	80 03 15	Modification de permis Rejetée
Q-80-22743	81 08 19	Décision: QCG-00649 Q-300 028-104-D TREMBLAY EXPRESS LIMITÉE	G.O.Q. no 11 p. 4168	80 03 15	Modification de permis Rejetée
Q-80-22744	81 08 19	QCG-00650 Q-300 341-103-D PIERRE AUBIN	G.O.Q. no 11 p. 4168	80 03 15	Modification de permis Rejetée
Q-80-23071	81 08 18	Décision: QCG-631 Q-300 651-104-D TRANSPORT SAVARD LTÉE	G.O.Q. no 15 p. 5015	80 04 12	Demande de permis Accordée en partie
Q-80-24826-2	81 08 20	Décision: QCG-645 4-Q-301601-110-D MARCHAND, PAUL Requérant	G.O.Q. no 45 p. 10929	80 11 08	Demande de permis Rejetée
Q-80-24861-9	81 08 20	Décision: QCG-644 6-Q-300270-105-D J.E. ROY INC. Requérante	G.O.Q. no 46 p. 11162	80 11 15	Demande de permis Accordée Avec les modifications suggérées
Q-80-24897-3	81 08 20	Décision: QCG-643 5-Q-300750-112-D ST-GERMAIN TRANSPORT LTÉE Requérante	G.O.Q. no 47 p. 11361	80 11 22	Demande de permis Rejetée
Q-80-25076-3	81 08 20	Décision: QCG-642 5-Q-301774-113-D SOLIVRAC SERVICES INC. Requérante	G.O.Q. no 50 p. 11966	80 12 13	Demande de permis Désistement

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-81-00850-9	81 08 18	Décision: QCG-630 0-Q-302215-101-D JOHNSON VAN & STORAGE LTD Requérante 5-Q-300685-101-D JOURNEAU TRANSFER & STORAGE LTD Requérante-cédante	G.O.Q. no 14 p. 5248	81 04 04	Révision d'une décision (art.22) Accordée
Q-81-01816-9	81 06 25	Décision: QCG-509 0-Q-302249-101-D MICHEL RANCOURT Requérant-tireur 5-M-301796-214-D LES FRÈRES ARNOLD TRANSPORT LTÉE. Requérante-tirée	G.O.Q. no 21 p. 6877	81 05 23	Demande de permis Accordée
Q-81-01930-8	81 05 15	Décision: QCG-380-TF 9-Q-300236-102-PSS ROUSSEAU, HERVÉ Requérant			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 05 15 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-01951-4	81 08 19	Décision: QCG-632 6-Q-301641-102-D CLARENCE BERNIER ENR Requérante	G.O.Q. no 24 p. 7521	81 06 13	Suppression totale de service Accordée
Q-81-01952-2	81 08 19	Décision: QCG-633 7-Q-300717-101-D BOUCHARD, LÉOPOLD Requérant	G.O.Q. no 24 p. 7521	81 06 13	Suppression totale de service Accordée
Q-81-01977-9	81 08 19	Décision: QCG-637 7-Q-301178-102-D JODOIN, ALAIN Requérant	G.O.Q. no 24 p. 7525	81 06 13	Suppression totale de service Accordée
Q-81-01978-7	81 08 19	Décision: QCG-639 4-Q-301585-104-D EXPRESS O BÉLANGER INC Requérante	G.O.Q. no 24 p. 7525	81 06 13	Demande de permis Accordée
Q-81-01979-5	81 08 19	Décision: QCG-636 0-Q-301845-101-D TRANSPORT DENIS GAUTHIER ENR. Requérante	G.O.Q. no 24 p. 7525	81 06 13	Suppression totale de service Accordée
Q-81-01980-3	81 08 19	Décision: QCG-635 5-Q-301402-101-D LA TUQUE TRANSPORT ENR Requérante	G.O.Q. no 24 p. 7525	81 06 13	Suppression totale de service Accordée
Q-81-01981-1	81 08 19	Décision: QCG-634 5-Q-301162-101-D GAULIN, ADHÉMAR Requérant	G.O.Q. no 24 p. 7525	81 06 13	Suppression totale de service Accordée
Q-81-02034-8	81 08 19	Décision: QCG-638 2-Q-302254-101-D GAMELIN, LIONEL Requérant	G.O.Q. no 24 p. 7528	81 06 13	Demande de permis Accordée
Q-81-02143-7	81 07 20	Décision: QCG-577 2-Q-302262-101-DS LES TRANSPORTS TRANSCAM ENRG. Requérante-cessionnaire 6-Q-301732-102-DS TRANSPORT MIMI INC Requérante-cédante	Le Soleil	81 05 23 81 05 25 81 05 26	Transfert total de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 20

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-81-02143-7	81 08 17	Décision: QCG-577-C Q-302262-101-DS LES TRANSPORTS TRANSCAM ENRG. (Bouchard, Michel) Requérante-cessionnaire Q-301732-102-DS TRANSPORT MIMI INC. Requérante-cédante			Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12 Accordée
Q-81-02258-3	81 07 28	Décision: QCG-605 8-Q-302266-101-DS TRANSPORT MARC A. TREMBLAY LTÉE Requérante-cessionnaire 8-Q-300088-114-DS MARC-A. TREMBLAY TRANSPORT ENR. Requérante-cédante	Le Journal de Québec	81 06 08 81 06 09 81 06 10	Transfert total de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 07 28
Q-81-02458-9	81 07 07	Décision: QCG-545-TF 6-M-300870-117-PSS ALLTRANS EXPRESS LTD. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 07 07 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-02459-7	81 07 07	Décision: QCG-546-TF 5-M-301952-117-PSS CHAMPLAIN SEPT-ÎLES EXPRESS INTERPROVINCIAL INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 07 07 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-02697-2	81 08 18	Décision: QCG-584-TF-C M-40003-B-481-PSS LE BUREAU DES TARIFS DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES TRANSPORTEURS DE MÉNAGE ET D'AMEUBLEMENTS USAGÉS			

Correction de décision

La Commission:

1. Annule la décision QCG-584-TF du 21 juillet 1981.
2. Statue à nouveau, accepte et fixe les taux tels que déposés relativement à la règle 33 telle que présentée par la page 21 déjà soumise.
3. La décision est exécutoire à compter du 18 août 1981.

Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.

Q-81-02763-2	81 07 29	Décision: QCG-611-TF 4-M-301425-103-PSS CLAUDE DOUVILLE TRANSPORT INC Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 07 29 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-02806-9	81 08 07	Décision: QCG-622-TF 4-M-30020E-147-PSS CONFÉRENCE DES CAMIONNEURS QUÉBÉCOIS INC Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 08 07 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.
Q-81-02937-2	81 08 11	Décision: QT-1202 3-Q-300703-107-SI PIERRE DU SAULT ENR Requérante			Demande de permis Accordée en partie Entrée en vigueur: 81 08 12 jusqu'au: 81 08 26
Q-81-02942-2	81 08 12	Décision: QCG-628-TF 0-M-40003B-482-PSS CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS BUREAU ASSOCIATION Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 08 17 Les taux fixés sont disponibles au bureau de la Commission.

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-81-03006-5	81 08 13	Décision: QR-31717 5-Q-300594-101-PSS ROUX, RAYMOND Requérant			Renouvellement de contrat annuel Rejetée
Q-81-03007-3	81 08 13	Décision: QR-31718 0-Q-300003-212-PSS TRANSPORT D'ANJOU INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
Q-81-03044-6	81 08 20	Décision: QT-1209 9-Q-300723-111-SI BEL-MONT TRANSIT INC Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 08 24 jusqu'au: 81 08 31

LOCATION

M-81-01723-3	81 05 27	Décision: ML-2633-TF 1-M-600498-103-DT LOCATION D'AUTOS LA BELLE INC. Requérante	G.O.Q. no 16 p. 5790	81 04 18	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 05 27
M-81-03006-1	81 06 17	Décision: ML-2647-TF 8-M-600061-102-DT GÉRARD HUBERT AUTOMOBILE LTÉE Requérante	G.O.Q. no 20 p. 6603	81 05 16	Modification des taux et tarifs Accordée
M-81-03167-1	81 08 18	Décision: ML-2680 8-M-600012-102-D AVISCAR INC Requérante	G.O.Q. no 20 p. 6606	81 05 16	Demande de permis Accordée
M-81-04311-4	81 08 18	Décision: ML-2679 0-M-601372-101-D LOCATION GAGNON INC Requérante	G.O.Q. no 23 p. 7346	81 06 06	Demande de permis Accordée
M-81-04356-9	81 08 21	Décision: ML-2681 3-M-601098-101-D LEMARO INC. Requérante	G.O.Q. no 24 p. 7519	81 06 13	Changement d'adresse Accordée
M-81-04871-7	81 08 17	Décision: ML-2677 6-M-601368-101-DS LOCATION MANIK LTÉE Requérante-cessionnaire 6-M-601046-101-DS NORMAND DUMOUCHEL AUTO LTÉE Requérante-cédante	La Presse	81 04 13 81 04 14 81 04 15	Transfert de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 08 17
M-81-06317-9	81 08 19	Décision: MS-7172 4-M-601378-102-S LES ENTREPRISES DE LOCATION DAMAR INC Requérante	Le Journal de Montréal	81 08 01 81 08 02 81 08 03	Demande de permis Rejetée
Q-80-24802-3	81 08 20	Décision: QL-1305 0-Q-600386-104-D LOCATION G. MORIN LTÉE Requérante	G.O.Q. no. 45 p. 10926	80 11 08	Demande de permis Rejetée
Q-80-24803-1	81 08 20	Décision: QL-1306 0-Q-600386-103-D LOCATION G. MORIN LTÉE Requérante	G.O.Q. no 45 p. 10926	80 11 08	Modification de permis Accordée Telle qu'amendée
Q-80-24831-2	81 08 19	Décision: QL-1299 8-Q-600560-101-D STE-MARIE EXPRESS LTÉE Requérante	G.O.Q. no 45 p. 10931	80 11 08	Demande de permis Rejetée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-81-01075-2	81 08 19	Décision: QL-1298 8-Q-600610-101-D MANAC INC. Requérante	G.O.Q. no 15 p. 5508	81 04 11	Demande de permis Accordée
Q-81-01960-5	81 08 19	Décision: QL-1302 8-Q-600503-103-D LES LOCATIONS ROCOTO LTÉE Requérante	G.O.Q. no 24 p. 7523	81 06 13	Modification de permis Accordée
Q-81-01966-2	81 08 20	Décision: QL-1301 9-Q-600353-106-D LOCATION D'AUTOS DE CHICOUTIMI INC Requérante	G.O.Q. no 24 p. 7524	81 06 13	Changement d'adresse Accordée
Q-81-01967-0	81 08 19	Décision: QL-1303 8-Q-600503-102-D LES LOCATIONS ROCOTO LTÉE Requérante	G.O.Q. no 24 p. 7524	81 06 13	Modification de permis Accordée
Q-81-02039-7	81 08 19	Décision: QL-1304 8-Q-600503-104-D LES LOCATIONS ROCOTO LTÉE Requérante	G.O.Q. no 24 p. 7529	81 06 13	Modification de permis Accordée

TRANSPORT EN VRAC

M-80-49024	81 08 17	Décision: MCV-18067 M-500673-101-D L. FOURNIER & FILS INC.	G.O.Q. no 14 p. 4781	80 04 05	Modification de permis Rejetée
M-80-49025	81 08 17	Décision: MCV-18066 M-501221-101-D TRANSPORT BRAZEAU INC.	G.O.Q. no 14 p. 4781	80 04 05	Modification de permis Rejetée
M-80-49026	81 08 17	Décision: MCV-18068 M-501238-101-D NORBO CONSTRUCTION INC.	G.O.Q. no 14 p. 4782	80 04 05	Modification de permis Rejetée
M-80-49027	81 08 17	Décision: MCV-18072 M-501441-101-D BORDELEAU & FRÈRES ENR.	G.O.Q. no 14 p. 4782	80 04 05	Modification de permis Rejetée
M-80-49028	81 08 17	Décision: MCV-18070 M-502362-101-D NORMAND CLOUTIER TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 14 p. 4782	80 04 05	Modification de permis Rejetée
M-80-49029	81 08 17	Décision: MCV-18069 M-502365-101-D GILLES ROBERT INC.	G.O.Q. no 14 p. 4783	80 04 05	Modification de permis Rejetée
M-80-49030	81 08 17	Décision: MCV-18071 M-502962-101-D J.P. BLANCHETTE TRANSPORT LTÉE	G.O.Q. no 14 p. 4783	80 04 05	Modification de permis Rejetée
M-80-49031	81 08 17	Décision: MCV-18060 M-503235-101-D LAIDLAW TRANSPORT LTD.	G.O.Q. no 14 p. 4784	80 04 05	Modification de permis Rejetée
M-80-49032	81 08 17	Décision: MCV-18063 M-504529-101-D LEVERT TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 14 p. 4784	80 04 05	Modification de permis Rejetée
M-80-49033	81 08 17	Décision: MCV-18065 M-505351-101-D QUÉVILLON TRANSPORT ENR.	G.O.Q. no 14 p. 4784	80 04 05	Modification de permis Rejetée
M-80-49035	81 08 17	Décision: MCV-18058 M-508284-101-D TRANS VRAC TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 14 p. 4785	80 04 05	Modification de permis Rejetée
M-80-49036	81 08 17	Décision: MCV-18059 M-508284-102-D TRANS VRAC TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 14 p. 4785	80 04 05	Modification de permis Rejetée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-49037	81 08 17	Décision: MCV-18064 M-508645-101-D A.A. MC CORMICK INC.	G.O.Q. no 14 p. 4785	80 04 05	Modification de permis Rejetée
M-80-49903	81 08 17	Décision: MCV-18061 M-505438-101-D LÉO TREMBLAY TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 17 p. 5325	80 04 05	Modification de permis Rejetée
M-80-54667-9	81 08 03	Décision: MCV-17974 2-M-505191-101-DS CONSTRUCTION CHOINIÈRE INC. Requérante-cessionnaire 3-M-505190-101-DS CHOINIÈRE, JOSEPH Requérant-cédant	La Voix de l'Est	80 09 30 80 10 01 80 10 02	Transfert de permis Accordée R-05 Révision de la décision MCV-17778
M-81-00256-5	81 06 19	Décision: MCV-17891 1-M-503031-101-D LABELLE, LÉO Requérant-cessionnaire 9-M-509527-102-D LES ENTREPRISES GAUBEL LTÉE. En société Requérante-cédante	G.O.Q. no 6 p. 1537	81 02 07	Transfert de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 06 19
M-81-01615-1	81 08 13	Décision: MCV-18038 6-M-509652-102-DS R. RECINE TRANSPORT INC. Requérante-cessionnaire 6-M-507912-101-DS CINQUINO, LUCIO Requérant-cédant	Le Devoir	81 03 09 81 03 10 81 03 11	Transfert de permis Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 08 13
M-81-01616-9	81 08 13	Décision: MCV-18037 6-M-509652-103-DS R. RECINE TRANSPORT INC. Requérante-cessionnaire 3-M-508103-101-DS DUMONT, JACQUES Requérant-cédant	Le Devoir	81 03 09 81 03 10 81 03 11	Transfert de permis Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 08 13
M-81-01641-7	81 08 19	Décision: MCV-18075 6-M-506336-103-DS PINARD, ALAIN Requérant-cessionnaire 6-M-508324-101-DS LEBLANC, DENIS Requérant-cédant	La Presse	81 03 09 81 03 10 81 03 11	Transfert de permis Rejetée
M-81-01676-3	81 08 06	Décision: MCV-18002 4-M-509902-101-DS DUROCHER, DENIS Requérant-cessionnaire 7-M-504116-101-DS GARAGE LAJEUNESSE INC Requérante-cédante	Le Devoir	81 03 11 81 03 12 81 03 13	Transfert de permis Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 08 06
M-81-02005-4	81 08 06	Décision: MCV-18004 4-M-509910-101-DS STE-MARIE, CLAUDE Requérant-cessionnaire 0-M-504311-101-DS A O LAVOIE ENR Requérante-cédante	La Presse	81 03 18 81 03 19 81 03 20	Transfert de permis Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 08 06
M-81-02176-3	81 08 12	Décision: MCV-18035 7-M-509909-101-DS MCKENNY, DONALD Requérant-cessionnaire 3-M-506578-101-DS GINGRAS, EMMANUEL Requérant-cédant	Le Droit	81 03 18 81 03 19 81 03 20	Transfert de permis Accordée R-07 Entrée en vigueur: 81 08 12

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-02522-8	81 08 14	Décision: MCV-18047 6-M-509652-104-D R. RECINE TRANSPORT INC. Requérante-cessionnaire 3-M-509259-102-D DUPUIS, YVON ROGER Requérant-cédant	G.O.Q. no 18 p. 6185	81 05 02	Transfert de permis Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 08 14
M-81-02561-6	81 08 14	Décision: MCV-18046 9-M-509907-101-D LES ENTREPRISES DE DÉNEIGEMENT FRONTENAC INC Requérante-cessionnaire 3-M-505307-103-D EDMOND PERREAULT INC Requérante-cédante	G.O.Q. no 18 p. 6189	81 05 02	Transfert de permis Rejetée
M-81-03175-4	81 08 19	Décision: MCV-18076 0-M-509948-101-DS GAGNON, LORENZO Requérant-cessionnaire 6-M-501949-101-DS GAGNÉ, HERVÉ Requérant-cédant	La Presse	81 04 13 81 04 14 81 04 15	Transfert de permis Rejetée
M-81-04217-3	81 08 19	Décision: MCV-18073 7-M-505154-101-DS HÉMOND LTÉE Requérante-cessionnaire 8-M-508348-101-DS OUELLET, BERTRAND Requérant-cédant	La Tribune	81 05 07 81 05 08 81 05 09	Transfert de permis Rejetée
M-81-04271-0	81 08 19	Décision: MCV-18077 5-M-508176-103-DS TRANSPORT M & G THIBAULT INC Requérante-cessionnaire 7-M-505733-101-DS POUDRIER, ANDRÉ Requérant-cédant	La Tribune	81 05 06 81 05 07 81 05 08	Transfert de permis Rejetée
M-81-04854-3	81 08 19	Décision: MCV-18074 8-M-510013-101-DS MARLEAU, JEAN Requérant-cessionnaire 5-M-501700-101-DS CASTONGUAY, OCTAVE Requérant-cédant	Le Journal de Montréal	81 05 14 81 05 15 81 05 16	Transfert de permis Désistement
M-81-05094-5	81 08 11	Décision: MCV-18014 9-M-509998-101-DS PILON, MAURICE Requérant-cessionnaire 4-M-501487-103-DS CHOUINARD, NORMAND Requérant-cédant	Le Journal de Montréal	81 05 07 81 05 08 81 05 09	Transfert de permis Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 08 11
M-81-05095-2	81 08 11	Décision: MCV-18018 0-M-509997-104-DS ANGELO SOLITIERO EXCAVATION INC Requérante-cessionnaire 9-M-504080-101-DS BEAUDRY, CONSTANT Requérant-cédant	Le Journal de Montréal	81 05 07 81 05 08 81 05 09	Transfert de permis Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 08 11
M-81-05097-8	81 08 11	Décision: MCV-18016 0-M-509997-105-DS ANGELO SOLITIERO EXCAVATION INC Requérante-cessionnaire 7-M-508794-101-DS PIETROVITO, ANGELO Requérant-cédant	Le Journal de Montréal	81 05 07 81 05 08 81 05 09	Transfert de permis Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 08 11

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-05114-1	81 08 11	Décision: MCV-18013 1-M-509996-101-DS LEBOEUF, PIERRE Requérant-cessionnaire 8-M-509296-102-DS SERVICE SANITAIRE P.M. INC Requérante-cédante	Le Journal de Montréal	81 05 07 81 05 08 81 05 09	Transfert de permis Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 08 11
M-81-05115-8	81 08 11	Décision: MCV-18022 0-M-509997-102-DS ANGELO SOLITIERO EXCAVATION INC Requérante-cessionnaire 4-M-501321-101-DS THOMAS, PIERRE Requérant-cédant	Le Journal de Montréal	81 05 07 81 05 08 81 05 09	Transfert de permis Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 08 11
M-81-05116-6	81 08 11	Décision: MCV-18019 0-M-509997-106-DS ANGELO SOLITIERO EXCAVATION INC Requérante-cessionnaire 3-M-509267-102-DS ENTREPRISES A.V. ENR Requérante-cédante	Le Journal de Montréal	81 05 07 81 05 08 81 05 09	Transfert de permis Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 08 11
M-81-05117-4	81 08 11	Décision: MCV-18023 0-M-509997-103-DS ANGELO SOLITIERO EXCAVATION INC Requérante-cessionnaire 2-M-506181-101-DS LÉVIS, LÉO Requérant-cédant	Le Journal de Montréal	81 05 07 81 05 08 81 05 09	Transfert de permis Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 08 11
M-81-05119-0	81 08 11	Décision: MCV-18026 0-M-509997-101-DS ANGELO SOLITIERO EXCAVATION INC Requérante-cessionnaire 0-M-501424-101-DS ANGELO SOLITIERO EXCAVATION ENRG Requérante-cédante	Le Journal de Montréal	81 05 07 81 05 08 81 05 09	Transfert de permis Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 08 11
M-81-06332-8	81 08 18	Décision: MCV-18055 3-M-509861-104-VE BLASKIE TRUCKING LIMITED Requérante			Demande de permis Accordée en partie
M-81-06333-6	81 08 18	Décision: MCV-18[illegible] 3-M-509861-105-VE BLASKIE TRUCKING LIMITED Requérante			Demande de permis Accordée en partie
M-81-06334-4	81 08 18	Décision: MCV-18056 3-M-509861-106-VE BLASKIE TRUCKING LIMITED Requérante			Demande de permis Accordée en partie
M-81-06373-2	81 08 19	Décision: MI-50028-81 4-M-503145-101-PSS ROUX AUTO REPAIR ENRG Requérante			Demande de permis identique *instanter* Accordée Entrée en vigueur: 81 08 19
M-81-06396-3	81 08 17	Décision: MI-50027-81 2-M-503717-101-PSS BROSSARD, LÉONARD Requérant			Demande de permis identique *instanter* Accordée Entrée en vigueur: 81 08 20
M-81-06397-1	81 08 20	Décision: MI-50029-81 3-M-502080-102-PSS DUMONT, LUCIEN Requérant			Demande de permis identique *instanter* Accordée Entrée en vigueur: 81 08 20

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-80-23185	81 08 19	Décision: QCV-13366 Q-500 321-101-D ASSELIN TRANSPORT LTÉE	G.O.Q. no 15 p. 5018	81 04 12	Modification de permis Rejetée
Q-80-23796-8	81 08 17	Décision: QCV-13358 8-Q-504028-101-D TRANSPORT ST-PAMPHILE INC. Requérante	G.O.Q. no 25 p. 7083	80 06 21	Demande de permis Rejetée
Q-81-00921-8	81 07 07	Décision: QCV 13330 8-Q-507476-101-DS MARTEL, JOCELYN Requérant-cessionnaire 8-Q-502428-101-DS MCKINLEY, EMERSON Requérant-cédant	Le Soleil	81 02 26 81 02 27 81 02 28	Transfert de permis Accordée en partie R-03 Entrée en vigueur: 81 07 07
Q-81-01494-5	81 06 26	Décision: QCV-13309 6-Q-507502-101-D TRANSPORT RICHARD BOISSONNEAULT Requérante-cessionnaire 8-Q-502188-101-D BOISSONNEAULT, RENÉ Requérant-cédant	G.O.Q. no 18 p. 6193	81 05 02	Transfert de permis Accordée R-03 Entrée en vigueur: 81 06 26
Q-81-01616-3	81 06 26	Décision: QCV-13318 0-Q-52315P-101-PA LES TRANSPORTEURS EN VRAC DE PORTNEUF INC. Requérante	Le Soleil	81 04 28	Demande de sous-poste de courtage Accordée Décrète que le permis est valide jusqu'au 31 octobre 1981 et qu'il pourra être renouvelé en autant que la détentrice aura rempli les conditions mentionnées à ladite décision.
Q-81-02025-6	81 08 19	Décision: QCV-13365 6-Q-506348-106-D HERVÉ MATTE & FILS CAMIONNEURS LTÉE Requérante	G.O.Q. no 24 p. 7528 G.O.Q. no 24 p. 7528	81 06 13 81 06 13	Modification de permis Accordée Q-506 348-004, 005 et 006
Q-81-02054-6	81 06 26	Décision: QCV-13314 5-Q-500912-101-DS JACQUES, LUCIEN Requérant-cessionnaire 1-Q-504249-101-DS P E VACHON LTÉE Requérante-cédante	Le Journal de Québec	81 04 28 81 04 29 81 04 30	Transfert de permis Accordée R-03 Entrée en vigueur: 81 06 26
Q-81-02437-3	81 07 24	Décision: QCV-13341 1-Q-507564-102-DS MARCEL DIONNE INC Requérante-cessionnaire 6-Q-506603-103-DS DIONNE, MARCEL Requérant-cédant	Le Journal de Québec	81 06 08 81 06 09 81 06 10	Transfert de permis Accordée R-01 Entrée en vigueur: 81 07 24
Q-81-02438-1	81 07 24	Décision: QCV-13342 1-Q-507564-101-DS MARCEL DIONNE INC Requérante-cessionnaire 6-Q-506603-102-DS DIONNE, MARCEL Requérant-cédant	Le Journal de Québec	81 06 08 81 06 09 81 06 10	Transfert de permis Accordée R-01 Entrée en vigueur: 81 07 24
Q-81-02811-9	81 08 05	Décision: QT-1195 1-Q-504983-105-SI BÉLANGER, LAURIAN Requérant			Demande de permis — région 09 Accordée Entrée en vigueur: 81 08 06 jusqu'au: 81 08 20

DÉCHETS

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-81-00118-1	81 08 20	Décision: QSD-637 4-Q-710751-101-D LÉVESQUE, PAUL ÉMILE JR. Requérant	G.O.Q. no 7 p. 1762	81 02 14	Demande de permis — région 03 Accordée
Q-81-01990-2	81 08 17	Décision: QSD-636 5-Q-710792-102-D TRANSPORT YERGEAU INC. Requérante	G.O.Q. no 24 p. 7530	81 06 13	Demande de permis — région 04 Accordée
Q-81-02253-4	81 06 19	Décision: QS-3481 1-Q-710796-101-S JEAN-LOUIS BEAUDIN ENR Requérante	Le Soleil	81 05 02 81 05 04 81 05 05	Demande de permis — région 09 Accordée Entrée en vigueur: 81 06 19 jusqu'au: 82 02 28
Q-81-03013-1	81 06 01	Décision: QI-71018 2-Q-710571-102-PSS ROBICHAUD, RÉAL Requérant			Demande de permis identique *instanter* Accordée Entrée en vigueur: 81 06 01

MARITIME

Q-81-01799-7	81 06 26	Décision: QSM-260 2-Q-700101-101-D SERVICE MARITIME FERDINAND JEAN & FILS INC. Requérante-cessionnaire 0-Q-700046-102-D FERNINAND JEAN & FILS En société Requérante-cédante	G.O.Q. no 21 p. 6875	81 05 23	Transfert de permis Accordée
14351-o					

Errata

Veuillez prendre note qu'à la *Gazette officielle du Québec*, no 26, page 7904, dans la requête no Q-300,167-111-D, rôle Q-81-02141-1, la clause *n*) modifiée aurait dû se lire comme suit:

n) De Rimouski et Trois-Rivières à Rivière-Ouelle, Québec, Lacolle et Montréal ainsi qu'à tous les endroits situés dans un rayon de 100 milles de Montréal, pour le transport de mousse de tourbe et d'ingrédients entrant dans la composition de la mousse de tourbe et retour.

Droits additionnels, re: clause *n*):

1. En donnant le service autorisé par la présente clause aux terminus de Rimouski et de Trois-Pistoles, la détentrice a le droit d'effectuer la cueillette et la livraison de marchandises dans un rayon de 75 milles de ces deux points.

2. La détente, dans l'exploitation de son service, a le droit d'utiliser le service de traversiers entre Trois-Pistoles et Les Escoumins, de même que celui de Rivière-du-Loup et Saint-Siméon pour se rendre à Les Escoumins et Sault-au-Mouton et retour.

14351-o

L'administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

Aménagement et l'urbanisme — Loi sur l'

Municipalité de Rivière-Pigou

Prenez avis que le Règlement de contrôle intérimaire, par Ordonnance 42-81 de la municipalité de Rivière-Pigou, a été adopté le 81 05 04, et est entré en vigueur le 81 07 15 par suite de la déclaration du ministre en date du 81 07 15 de son intention de ne pas désavouer le règlement.

Sept-Îles, le 19 août 1981.

L'administrateur,
14381-o LOUIS BELLIARD.

Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

Avis est donné qu'en vertu de l'article 81 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), le Conseil de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet a adopté, en date du 17 août 1981, une résolution à l'effet d'entreprendre l'élaboration du plan d'urbanisme de cette municipalité.

Le Conseil municipal entend adopter le plan d'urbanisme au plus tard le 30 juin 1982.

La secrétaire-trésorière,
14378-o BÉATRICE GONTHIER.

Municipalité de Saint-Joseph-de-Blandford

Avis est donné qu'en vertu de l'article 68 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51) est entré en vigueur en date du 23 août 1981 le Règlement numéro 167, adopté en date du 25 mai 1981 par le Conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Blandford, décrétant un contrôle intérimaire s'appliquant à l'ensemble du territoire de cette municipalité.

Manseau, le 27 août 1981.

La secrétaire-trésorière,
14491-o PAULINE G. SAVOIE.

Municipalité de Saint-Juste-de-Bretenières

Avis est donné qu'en vertu de l'article 81 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, c. 51), le Conseil de la municipalité de Saint-Juste-de-Bretenières a adopté, en date du 5 juin 1981, une résolution à l'effet d'entreprendre l'élaboration du plan d'urbanisme de cette municipalité.

Le Conseil municipal entend adopter le plan d'urbanisme au plus tard en mai 1982.

Saint-Juste-de-Bretenières, le 9 juin 1981.

La secrétaire-trésorière,
14481-o DIANE ROY.

Associations coopératives — Loi sur les

ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'HABITATION L'ODYSSÉE (MONTRÉAL)

(*Loi sur les associations coopératives*)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'HABITATION L'ODYSSÉE (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Hochelaga-Maisonneuve.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
14395-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE DE PRODUCTION « CHAUBOIS » (ST-JÉRÔME)

(*Loi sur les associations coopératives*)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE DE PRODUCTION « CHAUBOIS » (ST-JÉRÔME) », dont le siège social est situé à Saint-Jérôme, QC, dans la circonscription électorale de Prévost.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
14464-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION ACCORDÉONS-NOUS (QUÉBEC)

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION ACCORDÉONS-NOUS (QUÉBEC) », dont le siège social est situé à Québec, dans la circonscription électorale de Montcalm.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

14379-o

COOPÉRATIVE D'HABITATION LE ROUET (MONTRÉAL)

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives il a approuvé la formation d'une association sous le nom de « COOPÉRATIVE D'HABITATION LE ROUET (MONTRÉAL) », dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans la circonscription électorale de Rosemont.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

14396-o

Avis divers

Crédit Foncier

Avis est donné que la corporation « Crédit Foncier », constituée par le chapitre 60 des lois de 1880, modifié par les chapitres 84 des lois de 1882, 62 de 1884, 74 de 1900, 99 de 1907, 82 de 1944, 148 de 1953-1954, 94 de 1962, 105 de 1979 et 59 de 1980, a modifié le nombre de ses administrateurs à 14, et ce, en vertu de l'article 180 de la Loi sur les compagnies, (L.R.Q., c. C-38).

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

14350-o 1260-2421

Municipalité de Destor

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. M-39) lors d'une séance régulière tenue le 1er juin 1981, le Conseil de la municipalité de Destor a adopté le Règlement no 3, intitulé le « Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières » et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Destor, le 26 juin 1981.

Le secrétaire-trésorier,
BRUNO FECTEAU.

14384-o

Église de Jésus-Christ éternel

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis qu'en vertu de la Loi sur les corporations religieuses (L.R.Q., c. C-71), il a accordé des lettres patentes en date du 1er juin 1981, constituant en corporation religieuse M. Pierre L. St-Bonheur, ébéniste, 1303, rue Papineau, M. Étienne Dumont, chauffeur, 6018, rue Waverly et Mme Lyonel Damas Lespinasse, ménagère, 8595, rue Champagneur, appartement 1, tous de Montréal.

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder est de 200 000 $.

Le siège social de la corporation est situé au 1303, rue Papineau, appartement 2, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

14350-o 1843-0272

Ville de Montréal

Avis de rachat

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée « 5% Sinking Fund Debentures for Public Works, due November 1, 1990 » (ci-après appelées « obligations ») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 1er novembre 1981, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RE, rachetables le 1er novembre 1981 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

3127	47 000 $	3235	12 000 $	3243	271 000 $
3128	118 000	3240	14 000	3248	47 000
3184	2 000	3241	7 000	3249	2 000
3192	12 000	3242	68 000		

Numéros des obligations à coupons de 1 000 $ chacune, portant le préfixe E, rachetables le 1er novembre 1981: aucun numéro

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company ou de The Royal Bank of Canada Trust Company, Borough of Manhattan, ville et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus.

Les obligations entièrement immatriculées doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, à moins d'instructions d'agir différemment.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 1er novembre 1981.

Montréal, le 24 juillet 1981.

Ville de Montréal,
Le directeur des finances,
FERNAND DENIS, C.A.

14364-o

Ville de Montréal

Avis de rachat

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée « 5% Sinking Fund Debentures for Metro Lines Construction, due November 1, 2004 » (ci-après appelées « obligations ») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement le 1er novembre 1981, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RE, rachetables le 1er novembre 1981 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

0010	25 000 $	0049	1 000 $	0196	5 000 $
0016	63 000	0054	2 000	0230	3 000
0017	63 000	0060	6 000	0274	15 000
0018	25 000	0063	12 000	0366	20 000
0019	360 000	0085	6 000	0373	95 000
0026	1 000	0090	8 000	0411	11 000

0412	46 000 $	0446	2 000 $	0487	15 000 $
0420	5 000	0447	5 000	0491	53 000
0436	2 000	0453	580 000	0493	4 000
0437	20 000	0458	3 000	0494	3 000
0438	12 000	0477	12 000	—	
0443	8 000	0479	3 000	—	

Numéros des obligations à coupons de 1 000 $ chacune, portant le préfixe E, rachetables le 1er novembre 1981 :

375097	375110	375125
375103	375114	375137

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company ou de The Royal Bank of Canada Trust Company, Borough of Manhattan, ville et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'obligations à coupons, avec tous les coupons échéant après le 1er novembre 1981 attachés.

Les obligations entièrement immatriculées et les obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, à moins d'instructions d'agir différemment.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 1er novembre 1981.

Montréal, le 30 juillet 1981.

Ville de Montréal,
Le directeur des finances,
FERNAND DENIS, C.A.

14365-o

Succession Pierre Pagé

Avis public est donné par le soussigné :

1. Que Denis Pagé a été nommé tuteur de Dave Pagé aux termes d'un acte de tutelle en date du 1er juin 1981 et enregistré à Mont-Laurier sous le numéro 146125;

2. Que Denis Pagé a été nommé tuteur de Martin Pagé aux termes d'un acte de tutelle en date du 23 juin 1981 et enregistré à Mont-Laurier sous le numéro 146126;

3. Que les héritiers ou légataires de Pierre Pagé ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, ladite succession aux termes d'un acte passé devant Maurice Crépeau, notaire, le quatre avril 1981 et enregistré à Mont-Laurier sous le numéro 146127.

En conséquence, les créanciers et autres intéressés doivent s'adresser à Denis Pagé, 430 rue Coursol, Mont-Laurier (tél. : 623-4010).

Ferme-Neuve, le 16 juillet 1981.

Le procureur,
MAURICE CRÉPEAU, *notaire*.

14366-o

Succession Rita Martel

Prenez avis que, suivant acte reçu devant Guy Labonté, notaire, à Lac-Etchemin, comté de Dorchester, le 3 avril 1981, sous le numéro 4309 de ses minutes, mademoiselle Thérèse Blanchet, agissant ès qualités de tutrice aux enfants mineurs Denise, Francine, Michel et Gilles Blanchet, issus du mariage de Paul Blanchet avec dame Rita Martel, décédée le 19 août 1980, en son vivant ménagère, domiciliée au numéro 5220, 127e Rue, Saint-Georges-Est, comté de Beauce, a accepté sous bénéfice d'inventaire, pour et aux noms desdits enfants mineurs susnommés, la succession de leur défunte mère, dame Rita Martel.

Le procureur,
GUY LABONTÉ, *notaire*.

14409-o

Succession Rose Anna Major Papineau

Avis est, par les présentes, donné que dame Arlette Papineau, ménagère, épouse de Jacques Laramée, bijoutier, tous deux demeurant à Pont-Viau, ville de Laval, 197, chemin de la Lorraine, seule légataire de feue

Rose Anna Major Papineau, en son vivant retraitée, domiciliée à Montréal, pavillon Louvain, 9600, rue Saint-Denis, a accepté la succession de Rose Anna Major, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Jean R. Roy, notaire, 276, rue Saint-Jacques ouest, suite 1015, daté le 1981 05 09 et enregistré à Montréal le 1981 05 14, sous le numéro 3172148.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant le notaire Roy et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Montréal, le 17 août 1981.

Le procureur,
14367-o JEAN R. ROY, *notaire.*

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

La caisse d'économie Educo

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit « La caisse d'économie Educo », « La caisse d'économie des employés C.E.C.M. » et « La caisse populaire du Centre administratif de la Commission des Écoles Catholiques de Montréal », datée du 10 avril 1981, demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces trois caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est « La caisse d'économie Educo ».

Le siège social de cette caisse est situé à Montréal dans la circonscription électorale de Dorion.

Le groupe dans lequel la Caisse pourra recruter ses membres est: les employés et retraités des corporations, sociétés, institutions et organismes suivants:

la Commission des Écoles Catholiques de Montréal;
la Commission des Écoles Catholiques de Verdun;
le Cegep Maisonneuve.

Cette caisse sera affiliée à la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec.

Québec, le 20 août 1981.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
14489-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Caisse d'économie Industrielle Lasalle

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit « The Regent Credit Union » et « Caisse d'économie Industrielle Lasalle », datée du 31 décembre 1980, demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est « Caisse d'économie Industrielle Lasalle ».

Le siège social de cette caisse est situé au 840, Lafleur, LaSalle, dans la circonscription électorale de Marguerite-Bourgeoys.

La Caisse pourra recruter ses membres dans:

a) le territoire comprenant les circonscriptions électorales de Marguerite-Bourgeoys et Notre-Dame-de-Grâce;

b) le groupe « des employés de Matériaux de construction Canada Limitée et leur famille immédiate (conjoints et enfants) ».

Cette caisse sera affiliée à la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec.

Québec, le 20 août 1981.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
14490-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Caisse d'économie P.A.P.T. et sa version P.A.P.T. Credit Union

Avis est donné que le ministre des Institutions financières et Coopératives a approuvé la requête des caisses d'épargne et de crédit: P.A.P.T. Credit Union et The Service Credit Union datée du 9 avril 1980 demandant la confirmation de l'acte d'accord prévoyant la fusion de ces deux caisses.

Le nom de la caisse résultant de cette fusion est: Caisse d'économie P.A.P.T. et sa version P.A.P.T. Credit Union.

Le siège social de cette caisse est situé à Dollard-des-Ormeaux, dans la circonscription électorale de Robert-Baldwin.

Le groupe dans lequel la caisse pourra recruter ses membres sera: tous les employés réguliers des commissions scolaires protestantes du Québec, tous les employés des associations professionnelles et syndicales desservant les enseignants des commissions scolaires protestantes du Québec, toutes les associations desservant les ensei-

gnants des commissions scolaires protestantes du Québec, les organisations d'enseignants des commissions scolaires protestantes du Québec et leurs membres, les employés de la Caisse d'économie P.A.P.T.; tous les membres retraités conservent leurs privilèges.

Cette caisse sera affiliée à la Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec.

Québec, le 17 août 1981.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
14385-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Foxboro Montréal Employees Credit Union

Avis est donné que la « Caisse d'économie « Foxboro Montréal Employees Credit Union » a été dissoute le 13 août 1981 et ce, en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Québec, le 19 août 1981.

Le sous-ministre des Institutions financières et Coopératives,
14428-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Angelie Boulianne

Avis est, par la présente, donné que Angelie Boulianne, domiciliée et résidant au 2715, Roussel, Chicoutimi-Nord, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Ange-Aimée Boulianne. Ce changement de nom n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Chicoutimi, le 10 août 1981.

Les procureurs de la requérante,
MES ROY, PÉRIGNY, VÉZINA,
14306-35-2-o BEAULIEU & FILLION.

Joseph Armand Charles

Avis est donné que Joseph Armand Charles, journalier, demeurant au 1772 de la rue Papineau, en la ville de Longueuil, QC, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Armand Hazel.

Longueuil, le 8 juin 1981.

Le procureur du requérant,
14410-36-2-o HÉLÈNE GOYETTE, *notaire.*

Annette Chartier

Prenez avis que Annette Chartier, domiciliée et résidant au 2095, Banville, appartement 5, Québec, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Annie Chartier.

Elle est la seule personne dont le nom peut être changé à la suite de cette requête.

Québec, le 21 août 1981.

La requérante,
14368-36-2-o ANNETTE CHARTIER.

Marguerite Aimée Michèle Couillard de Lespinay

Avis est donné que Marguerite Aimée Michèle Couillard de Lespinay, domiciliée et résidant au 235, rue Sherbrooke ouest, appartement 412, ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marguerite Aimée Mykahella Couillard de Lespinay.

Montréal, le 12 mai 1981.

Les procureurs de la requérante,
BORENSTEIN, DUQUETTE,
14357-36-2-o BROTT & TSIMBERIS.

Marie Merilda de Sylva

Prenez avis que Marie Merilda de Sylva, ménagère, domiciliée et résidant au 1345, boulevard Sainte-Croix, ville Saint-Laurent, district judiciaire de Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Merilda Rita de Sylva.

Montréal, le 24 août 1981.

Les procureurs de la requérante,
14465-36-2-o PILON & LAGACÉ.

Camille Dufresne

Prenez avis que Camille Dufresne, résidant et domiciliée au 11318, rue Pigeon, Montréal-Nord, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Carole Dufresne.

Montréal, le 4 juillet 1981.

La requérante,
14386-36-2-o CAMILLE DUFRESNE.

François Duquette

Avis est, par les présentes, donné que François Duquette, étudiant, résidant et domicilié au 3296, rue Renard, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de François Couture.

Sherbrooke, le 29 juin 1981.

Le procureur du requérant,
14242-35-2-o JEAN-GUY MARCHESSEAULT, *avocat.*

Sylvie Duquette

Avis est, par les présentes, donné que Sylvie Duquette, étudiante, résidant et domiciliée au 3296, rue Renard à Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Sylvie Couture.

Sherbrooke, le 29 juin 1981.

Le procureur de la requérante,
14270-35-2-o JEAN-GUY MARCHESSEAULT, *avocat.*

Pierre Godard

Avis est, par les présentes, donné que monsieur Pierre Godard, domicilié et demeurant au 16A, rue Saint-Lambert, Sainte-Thérèse, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pierre Ménard.

Sainte-Thérèse, le 22 juillet 1981.

Les procureurs du requérant,
MORRISSETTE, DUROCHER & DESJARDINS.
14293-35-2-o

Peter Demetrio Karavokieros

Avis est, par les présentes, donné que Peter Demetrio Karavokieros, électricien, domicilié et résidant au 731, 10e Rang, Saint-Nazaire-d'Acton, district de Drummond, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Pierre Demaître.

Drummondville, le 3 août 1981.

Les procureurs du requérant,
14411-36-2-o CORRIVEAU & LAGACÉ.

Luc Laferrière

Avis est, par les présentes, donné que Luc Laferrière, débosseleur, domicilié et résidant au 92, avenue des Saules à Coteau-Landing, district de Beauharnois, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Luc Gauthier.

Ville de Laval, le 10 août 1981.

Les procureurs du requérant,
14369-36-2-o NOLIN, CUERRIER ET ASSOCIÉS.

Lounes Larachi

Prenez avis que Lounes Larachi, domicilié et résidant au 251, Delage, appartement 404, Beauport, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lionel Laroche.

Beauport, le 26 août 1981.

Le requérant,
14435-36-2-o LOUNES LARACHI.

Sandor Laszlo

Avis est donné que Sandor Laszlo, technologiste, domicilié au numéro 6420, rue Somerled, appartement 204, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Alex Kennedy.

Montréal, le 13 août 1981.

Le procureur du requérant,
14271-35-2-o PIERRE LACOSTE, *notaire.*

Léonil Lavoie

Prenez avis que Léonil Lavoie, employé au gouvernement provincial, ministère des Transports, domicilié au 321, rue Dubuc, Duberger, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nil Lavoie.

Québec, le 12 août 1981.

Le requérant,
14244-35-2-o LÉONIL LAVOIE.

Lionel Lavoie

Prenez avis que Lionel Lavoie, retraité, domicilié au 739, Jacques-Berthiaume, Sainte-Foy s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Léonel Lavoie.

Québec, le 12 août 1981.

Le requérant,
14243-35-2-o LIONEL LAVOIE.

Antoine André Joseph Leblanc

Avis est par la présente donné que Antoine André Joseph Leblanc, résidant et domicilié à Les Méchins, district de Rimouski, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph André Tony Leblanc.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Matane, le 16 juillet 1981.

Les procureurs du requérant,
14466-36-2-o POIRIER & PROULX.

Édouard Guy Levasseur alias Jean-Guy Levasseur

Avis est, par les présentes, donné que Édouard Guy Levasseur alias Jean-Guy Levasseur, mineur, domicilié et résidant au 996, rue Bérard à Val-d'Or, district d'Abitibi, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Guy Levasseur.

Val-d'Or, le 24 juillet 1981.

Les procureurs du requérant,
14272-35-2-o ST-JULIEN, TESSIER & ASSOCIÉS.

Marie-Alice dit Marie-Alice Grégoire

Avis est donné que Marie-Alice dit Marie-Alice Grégoire, connue également comme Mme Marie-Alice Doyon, domiciliée et résidant au 2101 de la rue Champlain, à Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie-Alice Grégoire.

Thetford-Mines, le 22 juin 1981.

Les procureurs de la requérante,
14387-36-2-o FERRON & BINETTE, *avocats.*

Marie-Béatrice

Avis est, par la présente, donné que Marie-Béatrice, présentement domiciliée au 30 de la rue Ranger à Ripon, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Béatrice Dupont.

Buckingham, le 13 août 1981.

Le procureur de la requérante,
14436-36-2-o JACQUES LIBERSAN.

Jeremiah Francis Millan

Avis est donné, par les présentes, que Jeremiah Francis Millan, opérateur de locomotive, domicilié et résidant au 4251 de l'avenue Marcil à Montréal, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gerald Francis Clark.

Montréal, le 25 juin 1981.

Le procureur du requérant,
14388-36-2-o ABRAHAM COHEN.

France Perron

Avis est, par la présente, donné que France Perron, domiciliée et résidant au 190, Champs-Élysées, Chicoutimi, appartement 2, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de France Larouche. Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Chicoutimi, le 8 août 1981.

Les procureurs de la requérante,
MES ROY, PÉRIGNY, VÉZINA,
14307-35-2-o BEAULIEU & FILLION.

Lina Piétrocupo

Prenez avis que Lina Piétrocupo, résidant et domiciliée au 493, rue de La Lorraine, Pont-Viau, ville de Laval, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Lina Rosse.

Laval, le 20 août 1981.

Les procureurs de la requérante,
SAINT-AUBIN, LONDEI,
14412-36-2-o CHARBONNEAU & PLANTE, *notaires.*

Carolina Pizzagalli

Avis est donné que Carolina Pizzagalli, secrétaire, domiciliée au numéro 9096A de la rue Boissonneault à Saint-Léonard, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Carolina Dieni.

Montréal, le 24 août 1981.

Le procureur de la requérante,
14467-36-2-o DENIS PATENAUDE, *notaire.*

Ghislène Micheline Richard

Prenez avis que Ghislène Micheline Richard, instrumentiste en salle d'opération, domiciliée et résidant au 150, rue Sherbrooke à Hull, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom de façon à ce que son nom complet se lise ainsi: Marie Micheline Pierrette Richard.

Hull, le 10 août 1981.

Les procureurs de la requérante,
14370-36-2-o BERGERON & GAUDREAU.

Rober Sanlioglu

Avis est, par les présentes, donné que Rober Sanlioglu, ingénieur en électricité, domicilié et résidant au 12071, rue Marsan, Montréal, district de Montréal, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Robert Sanlian.

Avis est de plus donné que les noms des personnes suivantes seront affectés par ledit certificat, soit son épouse Meri Varvaryan et sa fille Natali Sanlioglu, toutes deux résidant au même endroit que le requérant.

Ville de Laval, le 11 août 1981.

Le procureur du requérant,
14397-36-2-o JEAN-PIERRE ARCHAMBAULT.

Pierrette Tremblay

Avis est, par la présente, donné que Pierrette Tremblay, domiciliée et résidant au 1070, Radisson, appartement 5, Chicoutimi, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Pierrette Gagné. Ce changement n'affecte aucune autre personne que la requérante elle-même.

Chicoutimi, le 10 avril 1981.

Les procureurs de la requérante,
ROY, PÉRIGNY, VÉZINA,
14273-35-2-o BEAULIEU & FILLION.

Marie Brigitte Carole Truchon

Avis est, par la présente, donné que Marie Brigitte Carole Truchon, résidant et domiciliée au 335, Jacques-Cartier, ville de Matane, district de Rimouski, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Carole Chantal Truchon.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Matane, le 16 juillet 1981.

Les procureurs de la requérante,
14468-36-2-o POIRIER & PROULX.

Louise Vien

Prenez avis que Louise Vien, résidant au 11A, rue Saint-Louis, Lévis, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom de Vien pour celui de Auclair.

Lévis, le 25 août 1981.

Les procureurs de la requérante,
14469-36-2-o GOSSELIN ET ASSOCIÉS.

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006374-815

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre BOB UNGAR, autrefois domicilié au 1270, Quenneville, appartement 414, Montréal, et maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Bob Ungar de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Québec, le 14 août 1981.

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL.

14380-o

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-003781-814

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DANIEL J. GREENHALGH, autrefois domicilié au 1400, chemin Lucerne, Montréal, et maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Daniel J. Greenhalgh de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Québec, le 10 juin 1981.

Le greffier adjoint,
MARIE BELZILE.

14380-o

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006380-812

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DOUGLAS COURTNEY, autrefois domicilié au 7463, Bloomfield, appartement 2, Montréal, et maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Douglas Courtney de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Québec, le 14 août 1981.

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL.

14380-o

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006377-818

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre FRÉDÉRIC BROME, autrefois domicilié au 2370, May Fair, appartement 416, Montréal, et maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre des donné à Frédéric Brome de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle de Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Québec, le 12 août 1981.

Le greffier adjoint,
LOUISE HAMEL.

14380-o

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006378-816

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre HOPETON ANDERSON, autrefois domicilié au 73, Columbia, Montréal, et maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Hopeton Anderson de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Québec, le 14 août 1981.

Le greffier adjoint,
14380-o LOUISE HAMEL.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006373-817

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre IBRAHIM CHOUMAN, autrefois domicilié au 239, boulevard Deguire, appartement 210, Saint-Laurent, et maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Ibrahim Chouman de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Québec, le 12 août 1981.

Le greffier adjoint,
14380-o LOUISE HAMEL.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006172-813

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre PETER KASSAI, autrefois domicilié au 2972, Bringhton, Montréal, QC, et maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Peter Kassai de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Québec, le 17 août 1981.

Le greffier adjoint,
14380-o MARIE BELZILE.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-006382-818

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre IRÈNE V. RODIN, autrefois domiciliée au 5221, Dupuis, Montréal, et maintenant d'adresse inconnue, défenderesse.

Assignation

Ordre est donné à Irène V. Rodin de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la défenderesse.

Québec, le 14 août 1981.

Le greffier adjoint,
14380-o LOUISE HAMEL.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-004229-813

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre PETER BYSZEWSKI, autrefois domicilié à R.R. no 3, Wakefield, QC, et maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Peter Byszewski de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Québec, le 19 août 1981.

Le greffier adjoint,
14380-o MARIE BELZILE.

Compagnies — Loi sur les

Demandes de dissolution

A & W VALLEYFIELD INC.

Prenez avis que la compagnie « A & W VALLEYFIELD INC. » constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Valleyfield, province de Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Valleyfield, le 10 juin 1981.

Le procureur de la compagnie,
14352-o JEAN PIERRE AUDETTE, *notaire.*

AGENCE DE DISTRIBUTION AUX BONNES COURSES INC.

Prenez avis que la compagnie « AGENCE DE DISTRIBUTION AUX BONNES COURSES INC. » constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Valleyfield, province de Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Valleyfield, le 2 juillet 1981.

Le procureur de la compagnie,
14353-o JEAN PIERRE AUDETTE, *notaire.*

AGENCE DE DISTRIBUTION TAMARAC INC.

Prenez avis que la compagnie « AGENCE DE DISTRIBUTION TAMARAC INC. » constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Valleyfield, province de Québec, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Valleyfield, le 2 juillet 1981.

Le procureur de la compagnie,
14354-o JEAN PIERRE AUDETTE, *notaire.*

CONFECTIONS DE VÊTEMENTS SPORT ANTONIO LTÉE ANTONIO SPORTSWEAR CONTRACTORS LTD.

Avis est donné que « CONFECTIONS DE VÊTEMENTS SPORT ANTONIO LTÉE — ANTONIO SPORTSWEAR CONTRACTORS LTD. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 juillet 1981.

Les procureurs de la compagnie,
14389-o MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER.

CLUB AUTO-FORUM INC. AUTO-FORUM CLUB INC.

Prenez avis que la compagnie « CLUB AUTO-FORUM INC. — AUTO-FORUM CLUB INC. », demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 juin 1981.

Le secrétaire,
14470-o MICHEL PANNETON.

BAR LAITIER M.D. INC.

Prenez avis que la compagnie « BAR LAITIER M.D. INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 12 août 1981.

Le procureur de la compagnie,
14413-o MARIO RODRIGUE, *notaire.*

BEAVER BUILDING CORP.

Avis est, par les présentes, donné que « BEAVER BUILDING CORP. » corporation constituée selon la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Montréal, QC, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 juin 1981.

Les procureurs de la compagnie,
MICHEL GREENBLATT, C.R.,
14414-o PHILLIPS, HALPERIN.

BELDEX INVESTMENTS INC.

Prenez avis que « BELDEX INVESTMENTS INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 octobre 1980.

Les procureurs de la compagnie,
MENDELSON, GROSS PINSKY,
14371-0 DIZGUN & ZELMAN.

BOIVIN PÉTROLE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « BOIVIN PÉTROLE INC. » constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, district d'Iberville, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 17 juillet 1981.

Le procureur de la compagnie,
14355-o JACQUES DESMARAIS, *notaire.*

DOUGLAS BREMNER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « DOUGLAS BREMNER INC. », constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Beaconsfield, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Beaconsfield, le 13 août 1981.

Le secrétaire,
14418-o W. WILSON RATHIE.

CENTRE CULTUREL DE ST-ÉLEUTHÈRE INC.

Prenez avis que la compagnie « CENTRE CULTUREL DE ST-ÉLEUTHÈRE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Pohénégamook, le 13 août 1981.

Le procureur de la compagnie,
14415-o GUY PELLETIER.

CINÉMA INTERNATIONAL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CINÉMA INTERNATIONAL INC.» constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 août 1981.

Les procureurs de la compagnie,
14437-o SEAL & ASSOCIÉS.

CINÉMA LE PARISIEN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CINÉMA LE PARISIEN INC.» constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 août 1981.

Les procureurs de la compagnie,
14438-o SEAL & ASSOCIÉS.

CINÉMAS S.A.C. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CINÉMAS S.A.C. INC.» constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 août 1981.

Les procureurs de la compagnie,
14439-o SEAL & ASSOCIÉS.

LES CONSTRUCTEURS ASSOCIÉS DE ST-PAUL L'HERMITE INC.

Prenez avis que la compagnie « LES CONSTRUCTEURS ASSOCIÉS DE ST-PAUL L'HERMITE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Repentigny, le 10 juin 1981.

Le procureur de la compagnie,
14416-o GILLES DURAND, *notaire.*

P.C.L. YACHT BROKERAGE LTD.
COURTAGE DE YACHT P.C.L. LTÉE.

Prenez avis que la compagnie « P.C.L. YACHT BROKERAGE LTD. — COURTAGE DE YACHT P.C.L. LTÉE. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 8 juin 1981.

Le procureur de la compagnie,
14424-o ALEXANDER BIEGA, *avocat.*

DIPLOMAT INDUSTRIES LTD.
INDUSTRIES DIPLOMATES LTÉE

Prenez avis que la compagnie « DIPLOMAT INDUSTRIES LTD. — INDUSTRIES DIPLOMATES LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 juillet 1981.

Les procureurs de la compagnie,
14417-o MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER.

LES ENTREPRENEURS EN CIMENT IMPÉRIAL LIMITÉE

Prenez avis que la compagnie « LES ENTREPRENEURS EN CIMENT IMPÉRIAL LIMITÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 août 1981.

Le procureur de la compagnie,
14419-o MARCEL DRAPEAU.

ENTREPRISES CLAUDE LANIEL INC.

Prenez avis que la compagnie « ENTREPRISES CLAUDE LANIEL INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Verdun, le 2 juillet 1981.

Le procureur de la compagnie,
14471-o PAUL MARTEL.

FORTIN, BÉDARD, LA ROCQUE INC.

Prenez avis que la compagnie « FORTIN, BÉDARD, LA ROCQUE INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Claire, le 10 août 1981.

Le procureur de la compagnie,
14356-o JEAN BERNARD, *notaire.*

LES GESTIONS STE-CATHERINE LTÉE
ST. CATHERINE HOLDINGS LTD.

Prenez avis que la compagnie « LES GESTIONS STE-CATHERINE LTÉE — ST. CATHERINE HOLDINGS LTD. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 août 1981.

Le procureur de la compagnie,
14372-o MARCEL DRAPEAU.

LES GOUTTIÈRES LAURIER INC.

Prenez avis que la compagnie « LES GOUTTIÈRES LAURIER INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Cap-de-la-Madeleine, le 18 août 1981.

Les procureurs de la compagnie,
PINSONNAULT, ROY, LAMBERT,
14373-o MERCIER & MATTEAU, *avocats.*

HARRADAY INC.

Avis est ici donné que « HARRADAY INC. » incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 août 1981.

Le procureur de la compagnie,
14420-o M.S. FRUCHTER, C.A.

IMMO-ENTRETIEN INC.

Prenez avis que la compagnie « IMMO-ENTRETIEN INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 24 août 1981.

Le procureur de la compagnie,
14421-o PIERRE DROUIN, *notaire.*

INTERMETCO (QUÉBEC) INC.

Avis est, par les présentes, donné que « INTERMETCO (QUÉBEC) INC. », compagnie constituée en vertu de la Loi sur les compagnies et dont le siège social est établi en la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 août 1981.

Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS, DUCHARME,
14374-o DESJARDINS & BOURQUE.

KAMOR GARMENTS INC.

Avis est, par les présentes, donné que « KAMOR GARMENTS INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 6 août 1981.

Les procureurs de la compagnie,
14375-o FRANKEL ET FRANKEL.

KENASTON MANAGEMENT CORP.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie « KENASTON MANAGEMENT CORP. » constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 juin 1981.

Le secrétaire,
14376-o GEORGE WHELAN.

MARK MANUFACTURERS INC.
LES MANUFACTURIERS MARK INC.

Prenez avis que la compagnie « MARK MANUFACTURERS INC. — LES MANUFACTURIERS MARK INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1er juillet 1981.

Les procureurs de la compagnie,
14422-o MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER.

MENSCO LTÉE

Prenez avis que « MENSCO LTÉE » 259, 7e Avenue, ville de Laval, QC, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 juin 1981.

Le secrétaire,
14423-o ANDRÉ V. ÉMOND.

PANAVIDÉO INC.

Prenez avis que la compagnie « PANAVIDÉO INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 21 août 1981.

Les procureurs de la compagnie,
GENEST, LAFLAMME,
14425-o OUELLET, BEAUCHAMP, *avocats*.

LES PLACEMENTS SUZOR LTÉE

Prenez avis que la compagnie « LES PLACEMENTS SUZOR LTÉE » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Victoriaville, le 28 juillet 1981.

Les procureurs de la compagnie,
DENAULT, ALLARD, DUBOIS,
14390-o CARON, LEVESQUE.

MICHEL ST-JEAN & FILS INC.

Prenez avis que la compagnie « MICHEL ST-JEAN & FILS INC. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hyacinthe, le 19 août 1981.

Le procureur de la compagnie,
14426-o ALAIN ALLARD, *notaire*.

ZELL CONSTRUCTION LTD.

Avis est donné que « ZELL CONSTRUCTION LTD. » demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 juillet 1981.

Les procureurs de la compagnie,
14427-o SHUSTER, GLAZER & GAGNON.

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Stanley Cole

Succession de Cole, Stanley, en son vivant du 105, rue Saint-Vincent, Sainte-Agathe-des-Monts, décédé le 19 février 1981.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

14398-o

Succession Maurice Durocher

Succession de Durocher, Maurice, en son vivant du 5864, boulevard Gouin ouest, appartement 6, Montréal, décédé le 6 juin 1981.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., c. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

14399-o

Décret(s)

Gouvernement du Québec

Décret 2206-81, 19 août 1981

CONCERNANT la soustraction de certains projets de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement visée dans la section IV.1 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

ATTENDU QUE la section IV.1 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) prévoit une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour certains projets de construction, certains ouvrages, certaines activités, certaines exploitations et certains travaux exécutés suivant un plan ou un programme, dans les cas visés par règlement du gouvernement;

ATTENDU QUE le gouvernement a adopté un « Règlement général relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement » par le Décret numéro 3734-80 du 3 décembre 1980 publié dans la partie 2 de la *Gazette officielle du Québec* le 30 décembre 1980, 112e année, numéro 63, aux pages 7077 à 7086;

ATTENDU QUE le paragraphe *a* du premier alinéa de l'article 2 du « Règlement général relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement » assujettit à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement la construction et l'exploitation subséquente d'un barrage ou d'une digue placé à la décharge d'un lac dont la superficie totale excède ou excédera 200 000 mètres carrés ou d'un barrage ou d'une digue destiné à créer un réservoir d'une superficie totale excédant 50 000 mètres carrés;

ATTENDU QUE le paragraphe *b* du premier alinéa de l'article 2 du « Règlement général relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement » assujettit à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement tout programme ou projet de dragage, creusage, remplissage, redressement ou remblayage à quelque fin que ce soit dans un cours d'eau visé à l'annexe « A » dudit règlement ou dans un lac, à l'intérieur de la limite des hautes eaux printanières moyennes, sur une distance de 300 mètres ou plus ou sur une superficie de 5 000 mètres carrés ou plus, et tout programme ou projet de dragage, creusage, remplissage, redressement ou remblayage à quelque fin que ce soit, égalant ou excédant de façon cumulative les seuils précités, pour un même cours d'eau visé à l'annexe « A » dudit règlement ou pour un même lac, sauf certaines exceptions;

ATTENDU QUE le paragraphe *d* du premier alinéa de l'article 2 du « Règlement général relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement » assujettit à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement la construction ou l'agrandissement d'un port ou d'un quai ou la modification de l'usage que l'on fait d'un port ou d'un quai, sauf dans certains cas;

ATTENDU QUE le paragraphe *e* du premier alinéa de l'article 2 du « Règlement général relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement » assujettit à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur

l'environnement la construction, la reconstruction ou l'élargissement, sur une longueur de plus de 1 kilomètre, d'une route ou autre infrastructure routière publique prévue pour quatre voies de circulation ou plus ou dont l'emprise possède une largeur moyenne de 35 mètres ou plus, à l'exception de la reconstruction ou de l'élargissement d'une telle route ou infrastructure routière dans une emprise qui, à la date d'entrée en vigueur du présent paragraphe, appartient déjà à l'initiateur du projet;

ATTENDU QUE le paragraphe *f* du premier alinéa de l'article 2 du « Règlement général relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement » assujettit à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement la construction, la reconstruction ou l'élargissement sur une longueur de plus de 2 kilomètres de toute route ou autre infrastructure routière destinée à des fins d'exploitation forestière, minière ou énergétique, dont la durée d'utilisation est prévue pour 15 ans ou plus et qui entraîne un déboisement sur une largeur moyenne de 35 mètres ou plus, à l'exception de la reconstruction ou de l'élargissement d'une telle route ou infrastructure routière dans une emprise qui, à la date d'entrée en vigueur du présent paragraphe, appartient déjà à l'initiateur du projet;

ATTENDU QUE le paragraphe *k* du premier alinéa de l'article 2 du « Règlement général relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement » assujettit à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement la construction ou la relocalisation d'une ligne de transport et de répartition d'énergie électrique d'une tension de 315 kV et plus sur une distance de plus de 2 kilomètres et la construction ou la relocalisation d'un poste de manoeuvre ou de transformation de 315 kV et plus;

ATTENDU QUE certaines personnes, ministères et municipalités ont manifesté l'intention d'entreprendre prochainement la réalisation de projets visés dans les six paragraphes précédents du présent décret;

ATTENDU QUE l'article 31.6 de la Loi sur la qualité de l'environnement prévoit que le gouvernement peut soustraire en tout ou en partie de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement un projet dont la réalisation physique doit commencer au plus tard un an après l'entrée en vigueur du règlement du gouvernement assujettissant ce projet à ladite procédure;

ATTENDU QUE la réalisation physique de ces projets doit commencer avant le 30 décembre 1981;

ATTENDU QUE les paragraphes *a, b, d, e, f, i* et *k* du premier alinéa de l'article 2 du « Règlement général relatif à l'évaluation et à l'examen des impacts sur l'environnement » sont entrés en vigueur le 30 décembre 1980;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a publié un avis à la *Gazette officielle du Québec*, le 11 juillet 1981, 113e année, numéro 28, aux pages 8264, 8265 et 8266, annonçant son intention de soustraire les projets indiqués en annexe, de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à la section IV.1 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement conformément aux trois premiers alinéas de l'article 31.6 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour des motifs d'intérêt public, de soustraire les projets mentionnés en annexe de ladite procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement;

IL EST ORDONNÉ, sur la proposition du ministre de l'Environnement:

QUE les projets visés dans l'annexe ci-jointe soient soustraits de l'ensemble de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue dans la section IV.1 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement;

QU'avis de la présente décision soit publié à la *Gazette officielle du Québec* conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article 31.6 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

QUE le présent décret constitue un certificat d'autorisation en faveur des personnes, ministères et municipalités qui réaliseront les projets visés dans l'annexe ci-jointe, aux conditions y indiquées.

Le greffier du Conseil exécutif,
LOUIS BERNARD.

Annexe

a) Programme de remblayage des berges du lac Saint-Jean, par la Société d'Electrolyse et de Chimie Alcan Ltée, tel qu'illustré sur le plan no A-8206-EE daté du 3 mars 1981. Programme 1981.

Condition:

Il n'y aura pas de pause de gravier sur les sites décrits au paragraphe *b* du tableau 1, page 7 du document intitulé: « Stabilisation des berges du lac St-Jean, programme 1981-86, Société d'Electrolyse et de Chimie Alcan Ltée, mars 1981 », exception des sites 1 et 2

b) Débarcadère ferroviaire de Port-Cartier, tel que décrit dans la demande d'autorisation adressée à monsieur André Caillé, le 29 avril 1980, par monsieur G.-Robert Tessier, sous-ministre du ministère des Transports du Québec, et dans les documents annexés à cette demande.

Conditions:

1. Les sédiments à draguer devront faire l'objet d'une analyse granulométrique et s'ils contiennent une partie importante de particules fines, ils devront faire l'objet d'une analyse physico-chimique.

2. Si les matériaux de dragage s'avèrent contaminés au-delà du seuil jugé acceptable par le ministère de l'Environnement, ils devront être déposés dans une aire

confinée, approuvée par le ministère de l'Environnement. Dans le cas contraire, les sédiments pourront être déposés dans une aire de dépôt en eau libre déjà utilisée à cette fin.

c) Projet de construction de route forestière par la Papeterie Reed Ltée, chemin du bloc B et chemin Brochet à Forestville.

Conditions:

1. Le tracé routier sera choisi de façon à minimiser les impacts sur le milieu naturel et en particulier sur le milieu hydrique.

2. Les ponceaux devront être localisés de façon à respecter le drainage naturel et devront être de dimensions suffisantes pour absorber les fortes crues. Ils devront également permettre la circulation normale des poissons.

3. Les abords des ponceaux devront être stabilisés et naturalisés le plus tôt possible après la construction de ces derniers.

4. Les travaux importants en cours d'eau devront être effectués en période d'étiage.

5. La largeur de l'emprise devra être réduite au minimum dans les pentes fortes et aux abords des cours d'eau.

6. Le promoteur devra déposer au ministère de l'Environnement un énoncé des mesures de compensation des impacts résiduels.

d) Projet de construction de route forestière, par la société de « Récupération des bois de Manic Cinq Inc. » tel que décrit dans une lettre du 9 février 1981 de monsieur Gaétan L'Heureux, président, au ministère de l'Environnement à l'attention de monsieur Marcel Léger, ministre.

Conditions:

1. Le tracé routier sera choisi de façon à minimiser les impacts sur le milieu naturel et en particulier sur le milieu hydrique.

2. Les ponceaux devront être localisés de façon à respecter le drainage naturel et devront être de dimensions suffisantes pour absorber les fortes crues. Ils devront également permettre la circulation normale des poissons.

3. Les abords des ponceaux devront être stabilisés et naturalisés le plus tôt possible après la construction de ces derniers.

4. Les travaux importants en cours d'eau devront être effectués en période d'étiage.

5. La largeur de l'emprise devra être réduite au minimum dans les pentes fortes et aux abords des cours d'eau.

6. Le promoteur devra déposer au ministère de l'Environnement un énoncé des mesures de compensation des impacts résiduels.

e) Projet de construction d'une digue au lac Écho, aux fins de production de sauvagine, par Canards Illimités, tel que décrit dans la demande d'autorisation du 30 septembre 1980 et dans le document intitulé: « Rapport soumis au ministère de l'Environnement du Québec: projet lac Écho Décembre 1980 ».

Conditions :

1. Le promoteur devra se conformer à l'étude d'impact de juin 1981 et à sa lettre du 21 juillet 1981.

2. Dans le suivi du projet, le promoteur devra faire l'évaluation des populations de brochets, de barbottes brunes et du poisson fourrage.

3. Le promoteur devra rétablir la végétation dans les zones affectées par la machinerie lourde.

f) Projet de construction d'une digue au lac Désandrouins aux fins de sauvagine, par Canards Illimités, tel que décrit dans la demande d'autorisation du 30 décembre 1980 et dans le document intitulé: « Rapport soumis au ministère de l'Environnement du Québec, Projet Désandrouins; décembre 1980 ».

Conditions:

1. Le promoteur devra se conformer à l'étude d'impact de juin 1981 et à sa lettre du 21 juillet 1981.

2. Le promoteur devra rétablir la végétation dans les zones affectées par la machinerie lourde.

g) Projet de construction d'une digue à la Pointe-Leblanc (cté Huntingdon) aux fins de production de sauvagine, par Canards Illimités, tel que décrit dans la demande d'autorisation du 30 décembre 1980 et dans le document intitulé: « Rapport soumis au ministère de l'Environnement du Québec, Projet Pointe-Leblanc, décembre 1980 ».

Conditions:

1. Le promoteur devra se conformer à l'étude d'impact soumise au ministère de l'Environnement le 22 juillet 1981.

2. Le promoteur devra soumettre au ministère de l'Environnement les mesures qu'il entend utiliser pour maintenir les conditions hydrologiques naturelles au niveau de l'érablière argentée située à la limite sud du marais, diminuer l'action érosive du lac Saint-François sur les digues dans la partie nord du marais et pour assurer le contrôle et le suivi environnemental du projet.

h) Projet de construction par Hydro-Québec du poste de manoeuvre et de transformation à 315 kV appelé: « Poste Neufchâtel » et décrit au plan 2587-20200-005-01-0-PL-R.

Condition:

Le promoteur devra se conformer aux conditions énumérées dans la demande d'autorisation notamment effectuer un aménagement paysager et prendre les mesures pour limiter à 40 dB(A) le niveau de bruit à la limite de sa propriété.

i) Chemin Pointe-aux-Outardes, municipalité de Pointe-aux-Outardes. Redressement et remblayage dans un cours d'eau, sur une longueur de 800 mètres (par le ministère des Transports du Québec).

Condition:

Le promoteur devra respecter les mesures de mitigation décrites dans la demande du certificat d'autorisation du 21 mai 1981.

j) Route 169, côte de la rivière Pika, parc des Laurentides. Reconstruction de la route existante sur une longueur de 2 km (par le ministère des Transports du Québec).

Condition:

Le promoteur devra respecter les mesures de mitigation énumérées dans la demande du certificat d'autorisation du 29 avril 1981.

k) Route 117, du lac Morrisson au lac Gabbro. Reconstruction de la route existante sur une longueur de 12,5 km (par le ministère des Transports du Québec). Plan de construction CH-78-17-2034.

Condition:

Le promoteur devra respecter les recommandations contenues dans la demande du certificat d'autorisation du 5 mai 1981.

l) Route 117, entre l'aéroport de Rouyn et l'agglomération de McWatters, reconstruction de la route existante sur une longueur de 8,11 km, le tout tel que décrit dans la demande d'autorisation adressée à monsieur Jacques Charland du ministère des Transports du Québec.

Conditions:

1. Le promoteur devra respecter les conditions décrites dans un document soumis par le ministère des Transports et daté du 16 juillet 1981.

2. Le promoteur devra prendre les mesures nécessaires pour assurer la protection du castor et de son habitat

m) Route 117, du nord de la rivière Serpent au lac La Vieille. Reconstruction de la route existante sur une longueur de 12,5 km (par le ministère des Transports du Québec). Plan de construction CH-77-172-064.

Condition:

Le promoteur devra respecter les conditions contenues dans la demande du certificat d'autorisation du 21 mai 1981.

n) Route 117 du lac Vipère à Wiskey Creek. Reconstruction de la route existante sur une longueur de 12,3 km (par le ministère des Transports du Québec). Plan de construction CH-78-172-035.

Condition:

Le promoteur devra respecter les recommandations contenues dans la demande du certificat d'autorisation du 5 mai 1981.

14430-o

Demande(s) à la Législature

Loi concernant certains terrains donnés à Horace Bérubé

Avis est, par les présentes, donné que monsieur Horace Bérubé, Rivière-Ouelle, comté de Kamouraska, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente ou prochaine session, pour obtenir l'adoption d'une loi privée l'autorisant à vendre à un de ses fils des terrains qui lui furent donnés par son père et ce nonobstant les clauses de son contrat de mariage.

Québec, le 5 août 1981.

Le requérant,
14143-33-4-o HORACE BÉRUBÉ.

E.G. Klein Limited

Avis est, par les présentes, donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada lors de la présente session ou lors d'une des deux sessions suivantes pour l'adoption d'une loi remettant en vigueur la charte de E.G. Klein Limited qui a été constituée en corporation le 21 janvier 1957, par lettres patentes émises en vertu de la Partie 1 de la Loi sur les compagnies, ayant sa principale place d'affaires en la ville de Montréal, province de Québec.

Montréal, le 24 août 1981.

Les procureurs de la compagnie,
14482-36-4-o ROBERT & CHAMPAGNE.

Ville de Montréal

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Montréal s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, au cours de la deuxième session de la trente-deuxième Législature, pour lui demander l'autorisation de présenter un projet de loi ayant pour objet de modifier les dispositions de sa charte, relativement aux matières suivantes:

1. le mode de paiement de la taxe d'eau et de services et de la taxe foncière;

2. l'époque de présentation du budget dans une année d'élections municipales;

3. l'application des excédents du revenu aux dépenses capitales;

4. les pouvoirs du Comité exécutif et du Conseil relatifs aux virements de crédits à différents postes du budget;

5. la prévision d'un mode d'évaluation graduelle pour les édifices en construction;

6. les procédures d'avis et de taxation concernant les sociétés d'initiative et de développement d'artères commerciales;

7. un dégrèvement de taxes foncières pour certains immeubles;

8. les frais d'administration applicables à des paiements effectués à la ville par chèque et refusés par l'institution bancaire sur laquelle le chèque est tiré;

9. la vente de biens meubles corporels au moyen d'appels d'offres publics;

10. la prolongation de la surtaxe spéciale sur les immeubles et l'extension de cette surtaxe sur les terrains vagues;

11. la procédure des ventes aux enchères pour taxes;

12. l'exemption de taxes foncières pour la Société municipale d'habitation et certaines corporations sans but lucratif à l'égard d'immeubles gérés par elles pour le compte de la ville;

13. la non-cotisation de travaux exécutés sur la propriété privée dans le cadre d'un programme de rénovation urbaine;

14. l'abrogation de l'article 8 du chapitre 52 des Lois de 1976;

15. la création d'un service du revenu et le remaniement d'autres services;

16. l'âge de la retraite des fonctionnaires;

17. les modalités de signature de certains documents pour le directeur des finances et le greffier de la Cour municipale;

18. les subventions relatives aux travaux de construction et de restauration des bâtiments;

19. le contingentement des permis par secteurs;

20. le délai d'enlèvement des enseignes et panneaux-réclame non conformes à la réglementation;

21. l'approbation de demandes de modifications au cadastre (subdivisions);

22. la révision du régime des pénalités attachées aux règlements;

23. des règles relatives à la refonte des règlements;

24. la procédure de demande d'approbation des plans d'ensemble;

25. l'établissement de garages ou de parcs publics de stationnement;

26. le stationnement de véhicules sur des terrains privés sans l'autorisation des propriétaires de ces terrains;

27. certaines annexions: l'Île Ste-Thérèse pour les fins du port de Montréal, et des terrains appartenant à la ville de Montréal ou sur lesquels la ville exploite ses installations et situés dans les cités de Pointe-aux-Trembles, Saint-Luc, LaSalle et Verdun;

28. le remembrement de terrains à des fins industrielles;

29. certaines procédures d'expropriation;

30. le régime électoral, à des fins de concordance;

31. les infractions à la circulation et au stationnement, par concordance avec le Code de sécurité routière;

32. l'utilisation de renseignements transmis électroniquement par la Régie de l'assurance automobile du Québec comme moyen de preuve;

33. l'exécution de certains jugements contre des biens immeubles;

34. l'assouplissement de la procédure de révision des jugements en matière pénale;

35. une méthode simplifiée d'enregistrement des naissances;

36. diverses autres modifications de concordance;

et toute matière utile à la bonne administration des affaires de la ville.

Hôtel de ville, le 2 septembre 1981.

Les agents et procureurs de la ville de Montréal,
PÉLOQUIN, BADEAUX, ALLARD ET LACROIX.

14484-36-4-0

Succession Edmond Laliberté senior

Avis est, par les présentes, donné que les légataires universels de feu Edmond Laliberté senior s'adresseront à l'Assemblée nationale du Québec au cours de la prochaine session ou de la suivante, pour obtenir l'adoption d'une loi modifiant le testament de feu Edmond Laliberté senior afin de supprimer la prohibition d'aliéner contenue audit testament.

Québec, le 4 août 1981.

Les procureurs de la succession,
LANGLOIS, DROUIN & ASSOCIÉS.

14154-33-4-0

Succession Louis-Henri Boulet

Succession de Boulet, Louis-Henri, en son vivant du 240, avenue Sainte-Brigitte nord, Montmagny, QC, Canada, décédé le 7 septembre 1972.

Avis public est donné, par les présentes, par le procureur soussigné, que les exécuteurs testamentaires et fiduciaires de la succession de feu Louis-Henri Boulet, s'adresseront à l'Assemblée nationale du Québec au cours de la présente session ou lors d'une prochaine session, pour demander l'adoption d'un projet de loi visant à:

1. Autoriser les exécuteurs testamentaires et fiduciaires à indexer le revenu mensuel de mille dollars (1 000,00 $), versé à l'épouse du défunt, dame Gisèle Morin Boulet, et ce, à leur discrétion, pour un montant maximal égal à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation au Canada publié par Statistique Canada en vertu de la Loi sur les statistiques, avec effet au premier janvier de chaque année, en autant que cet ajustement constitue une augmentation. Cet ajustement devant s'appliquer à compter de l'adoption du projet de loi, avec discrétion en faveur des exécuteurs testamentaires de donner effet qu'à une partie de la rétroactivité établie à compter du 7 septembre 1972;

2. Autoriser les exécuteurs testamentaires et fiduciaires à débourser à leur discrétion, à même le capital de la succession, toute somme d'argent qu'ils jugeront à propos en cas de maladie sérieuse d'un ou des bénéficiaire(s) de la succession. Toutefois, de tels empiètements de capital seront imputables à même la part en perspective des héritiers.

Québec, le 28 août 1981.

Le procureur des exécuteurs testamentaires et fiduciaires,
14400-36-4-o HUGUES GILBERT, *notaire.*

Liquidation des compagnies — Loi sur la

Panatech Inc.

Avis est donné que la compagnie « Panatech Inc. », constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies par lettres patentes en date du 4 juin 1974, avec siège social à Québec, a été dissoute le 13 août 1981, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
14350-o 1356-9793

Les Entreprises Lou-Sam Limitée

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spéciale des actionnaires de la compagnie « Les Entreprises Lou-Sam Limitée », tenue à Montréal, le 22 avril 1981, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi sur la liquidation des compagnies, et que monsieur Norman Lipkowitz a été nommé liquidateur.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
14473-o 1116-3839

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Municipalité de L'Anse-Saint-Jean

Avis est donné par le soussigné que le gouvernement a adopté, en date du 19 août 1981, un décret ayant pour objet de changer le nom de la municipalité du canton de Saint-Jean, en celui de « municipalité de L'Anse-Saint-Jean ».

Conformément à l'article 48 du Code municipal, ce changement de nom entre en vigueur après la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le sous-ministre adjoint des Affaires municipales,
14434-o JEAN-LOUIS LAPOINTE.

Énergie et Ressources

Arrêté ministériel

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1), il a été préparé, sous notre direction des plans de parties de territoire, comprenant les lots ou blocs énumérés dans la cédule A annexée et situés dans les divisions d'enregistrement concernées, avec les livres de renvoi relatifs à ces plans;

ATTENDU QUE les plans et les livres de renvoi de ces parties de territoire qui sont signés par nous sont dans les archives du service du Cadastre de notre ministère;

ATTENDU QU'une copie de ces plans et de ces livres de renvoi corrects a été déposée par nous aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE maintenant il y a lieu d'annoncer selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, le dépôt d'une copie de ces plans et livres de renvoi dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

EN CONSÉQUENCE, conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., c. C-1), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176*c* inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », nous émettons cet arrêté:

a) pour annoncer le dépôt aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, d'une copie des plans et livres de renvoi corrects des parties de territoire, comprenant les lots ou les blocs énumérés dans la cédule A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) pour fixer à la date de la publication du présent arrêté, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) pour rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168, et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) pour informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

Québec, le 21 août 1981.

Le ministre de l'Énergie et des Ressources,
YVES DUHAIME.

Cédule A

Cadastre de la paroisse de L'Ange-Gardien, comprenant les blocs 1 et 2, dont copie des plans et des livres de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Montmorency à Château-Richer.

237578
237579

Cadastre de la paroisse de Saint-Pierre, comprenant les blocs 1 et 2, dont copie des plans et des livres de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de l'Île-d'Orléans à Saint-Laurent.

237576
237577

Cadastre du canton de Cap-des-Rosiers, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé à Percé.

238150

Cadastre du canton de Tourelle, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts à Sainte-Anne-des-Monts.

237882

Cadastre du canton de Dubuisson, comprenant le bloc 2, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement d'Abitibi à Amos.

237751

Cadastre du canton de Cloutier, comprenant les blocs 2 à 6, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de La Tuque à La Tuque.

235471

Cadastre de la paroisse de Saint-Laurent, comprenant les blocs 8 et 9, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal à Montréal.

089507

Cadastre du canton de Falardeau, comprenant les lots 69 et 70 rang F, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi à Chicoutimi.

235811

Cadastre du canton de Letellier, comprenant les lots 1 à 4, l'Île Manowin, dont copie des plans et des livres de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles à Sept-Îles.

237594
237137

Cadastre du canton de Vaudray, comprenant les lots 22 et 25 rang A, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda à Rouyn.

237506

Cadastre de la seigneurie de Madawaska, comprenant les blocs 1 et 2, dont copie du plan et du live de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata à Rivière-du-Loup.

237986

Cadastre de la municipalité de Grande-Rivière, comprenant le bloc 2, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Gaspé à Percé.

237989

Cadastre de la paroisse de Lachine, comprenant les blocs 22 et 23, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal à Montréal.

088441

Cadastre du canton de Laflèche, comprenant le bloc 56, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay à Baie-Comeau.

237841

Cadastre du canton d'Eudes, comprenant les blocs D, E et K, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay à Baie-Comeau.

237843

Cadastre du canton de Joly, comprenant les lots 19 à 26 rang S, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Labelle à Mont-Laurier.

238098

Cadastre du canton de Bourlamaque, comprenant les blocs 130 à 133, dont copie des plans et des livres de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement d'Abitibi à Amos.

237753
237409
236801

Cadastre du canton de Faillon, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement d'Abitibi à Amos.

238478

Cadastre du canton de Mitchell, comprenant le bloc 2 et le bloc E, dont copie des plans et des livres de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Gatineau à Maniwaki.

238360
238731

Cadastre du canton de Mazenod, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Témiscamingue à Ville-Marie.

238229

Cadastre du canton de l'Archipel-de-Washicoutai, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles à Sept-Îles.

238436

Cadastre du canton de Le Neuf, comprenant les blocs 13 et 14, dont copie des plans et des livres de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay à Baie-Comeau.

237717
239377

14446-o

Institutions financières et Coopératives

Assurances — Loi sur les

La Compagnie d'assurance Commerce et Industrie du Canada

Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que « La Compagnie d'assurance Commerce et Industrie du Canada », ci-après appelée la compagnie, a soumis une demande de modification de son permis d'assureur pour étendre la pratique de son assurance de dommages à la catégorie d'assurance suivante:

Bris de machines

Son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 1200, avenue McGill College, Montréal, QC.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la modification du permis de la requérante.

Ministère des Institutions financières et Coopératives, Québec, le 13 août 1981.

Le surintendant des assurances,
14486-o JACQUES M. ROY.

Compagnie d'assurance Cornhill du Canada Cornhill Insurance Company of Canada

Délivrance de permis

Avis est, par les présentes, donné que la « Compagnie d'assurance Cornhill du Canada — Cornhill Insurance Company of Canada » a obtenu un permis d'assureur l'autorisant à pratiquer les catégories d'assurance suivantes:

Automobile
Biens
Bris de machines
Garantie
Responsabilité

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32).

Le siège social de la compagnie est situé au 111, Avenue Road, suite 500, Toronto, Ontario et son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 1140, de Maisonneuve ouest, bureau 1140, Montréal, QC.

Ministère des Institutions financières et Coopératives, Québec, le 5 août 1981.

Le surintendant des assurances,
14350-o JACQUES M. ROY.

La Baloise, compagnie d'assurances

Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que « La Baloise, compagnie d'assurances », ci-après appelée la compagnie, a soumis une demande de modification de son permis d'assureur pour étendre la pratique de son assurance de dommages à la catégorie d'assurance suivante:

Biens

Son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 400, de Maisonneuve ouest, bureau 1250, Montréal, QC.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la modification du permis de la requérante.

Ministère des Institutions financières et Coopératives, Québec, le 13 août 1981.

Le surintendant des assurances,
14487-o JACQUES M. ROY.

La Laurentienne Mutuelle d'Assurance

Délivrance de permis

Avis est, par les présentes, donné qu'un permis d'assureur a été délivré à « La Laurentienne Mutuelle d'Assurance » pour les catégories d'assurance sur la vie et contre la maladie ou les accidents. Il s'agit d'une corporation constituée en vertu des lois du Québec, et résultant de la fusion au 26 juin 1981 de Les Prévoyants du Canada et La Laurentienne, Compagnie Mutuelle d'Assurance.

Le siège social de la requérante est situé au 500, Grande-Allée est, Québec.

Ministère des Institutions financières et Coopératives, Québec, le 24 août 1981.

Le surintendant des assurances,
14350-o JACQUES M. ROY.

Société des assurances ecclésiastiques

Modification de permis

Avis est, par les présentes, donné que la « Société des assurances ecclésiastiques », ci-après appelée la compagnie, a soumis une demande de modification de son permis d'assureur pour étendre la pratique de son assurance de dommages à la catégorie d'assurance suivante:

Automobile (activités limitées aux non-propriétaires)

Son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 759, carré Victoria, 4e étage, Montréal, QC.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la modification du permis de la requérante.

Ministère des Institutions financières et Coopératives, Québec, le 13 août 1981.

Le surintendant des assurances,
14488-o JACQUES M. ROY.

Compagnies de fidéicommis — Loi sur les

La Compagnie de Fiducie, Canada Permanent
Canada Permanent Trust Company

Changement d'agent principal

Avis est donné que « La Compagnie de Fiducie, Canada Permanent — Canada Permanent Trust Company », compagnie constituée par loi spéciale du Parlement du Canada et ayant son siège social à Toronto (Ontario) a désigné monsieur D.J. Sullivan, dont le bureau d'affaires est au 600, boulevard Dorchester ouest, Montréal, comme agent principal au Québec, en remplacement de monsieur Paul Desrochers.

Le secrétaire,
14472-o H.J. RIVA.

La Compagnie du Trust National, Ltée.
National Trust Company, Limited

Changement d'agent principal

Avis est donné que « La Compagnie du Trust National, Ltée. — National Trust Company, Limited », compagnie constituée par lettres patentes émises en conformité des dispositions de la Loi sur les compagnies de l'Ontario, le 12 août 1968, et ayant son siège social à Toronto (Ontario) a désigné M. M.W. Petit, dont le bureau d'affaires est au 1350, rue Sherbrooke ouest, Montréal, comme agent principal au Québec, en remplacement de M. A.N. Smith.

Le secrétaire,
14429-o DAVID MC NAB.

Nomination(s)

Avis est donné qu'il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil de faire, par commission sous le grand sceau du Québec, la nomination suivante:

Québec, le 17 juin 1981

Monsieur Jules Barrière, avocat et membre du Barreau du Québec, 6, rue Hélène-Boulay, Lucerne, nommé en vertu de l'article 125, non refondu, de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), modifié par l'article 38 du chapitre 37 des lois de 1979, juge de la Cour provinciale pour exercer la juridiction prévue par l'article 134 de cette loi dans tout le Québec mais particulièrement et sans restriction dans le district judiciaire de Hull; ledit Jules Barrière, comme juge de la Cour provinciale, étant autorisé à exercer, en vertu de l'article 482 du Code criminel, la juridiction d'un magistrat sous la partie XVI du Code criminel, à compter du 17 juin 1981.

Québec, le 26 août 1981.

Le sous-procureur général adjoint,
14380-o GERMAIN HALLEY.

Protection du territoire agricole — Loi sur la

Dépôt d'un plan provisoire

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation donne avis que le 19 juin 1981, il a déposé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec le plan provisoire identifiant l'aire retenue pour fins de contrôle dans chacune des corporations municipales et des territoires non organisés énumérés à l'annexe A.

En conséquence, les articles 26 à 33 et 70 de la Loi sur la protection du territoire agricole s'appliquent uniquement aux lots situés dans l'aire retenue pour fins de contrôle.

Le plan provisoire peut être consulté au bureau de chacune des corporations municipales ainsi qu'au bureau de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, 200-A, chemin Sainte-Foy, Québec.

Toute personne peut faire des représentations écrites à la corporation municipale visée en transmettant copie à la Commission.

Québec, le 19 juin 1981.

Le ministre,
JEAN GARON.

Annexe A
Territoire de la région agricole désignée en vertu de l'article 22

Les municipalités ci-après désignées par leur nom et par un signe indiquant qu'il s'agit d'une municipalité sans désignation (SD), d'une paroisse (P), d'un canton (CT), de cantons unis (CU), d'une ville (V), d'une cité (C) ou d'un village (VL) ainsi que des territoires non organisés;

Municipalité	*Comté municipal*
Amqui (V)	Matapédia
Auclair (SD)	Témiscouata
Baie-Saint-Paul (P)	Charlevoix-Ouest
Baie-Saint-Paul (V)	Charlevoix-Ouest
Baie-des-Sables (SD)	Matane
Baie-de-Shawinigan (VL)	Saint-Maurice
Belleau (SD)	Saint-Maurice et Maskinongé et Champlain
Bic (VL)	Rimouski
Biencourt (SD)	Rimouski
Bonaventure (SD)	(2) Bonaventure
Boucher (SD)	Champlain
Cabano (V)	Témiscouata
Caplan (SD)	(2) Bonaventure
Capucins (SD)	(4) Matane
Cap-à-l'Aigle (VL)	Charlevoix-Est
Cap-Chat (V)	(4) Gaspé-Ouest
Carleton (V)	(1) Bonaventure
Causapscal (V)	Matapédia
Chandler (V)	(3) Gaspé-Est
Chertsey (CT)	Montcalm
Clermont (V)	Charlevoix-Est
Cloridorme (CT)	Gaspé-Est
Dégelis (V)	Témiscouata
Entrelacs (SD)	Montcalm
Escuminac (SD)	(1) Bonaventure
Esprit-Saint (SD)	Rimouski
Fleuriault (SD)	Rimouski
Fossambault-sur-le-Lac (V)	(6) Portneuf
Gaspé (V)	Gaspé-Est
Grandes-Piles (P)	Champlain
Grande-Cascapédia (SD)	(2) Bonaventure
Grande-Rivière (V)	(3) Gaspé-Est
Grande-Vallée (SD)	Gaspé-Est
Grand-Métis (SD)	Matane
Grosses-Roches (SD)	Matane
Haute-Mauricie (SD)	Champlain
Hope (CT)	(2) Bonaventure
Hope-Town (SD)	(2) Bonaventure
Hunterstown (CT)	Maskinongé
La Baleine (SD)	Charlevoix-Ouest
La Malbaie (V)	Charlevoix-Est
La Martre (SD)	(4) Gaspé-Ouest
La Rédemption (P)	Matapédia
La Tuque (V)	Champlain
Lac-au-Saumon (VL)	Matapédia
Lac-Delage (V)	(6) Québec
Lac-des-Aigles (SD)	Rimouski
Lac-Frontière (SD)	Montmagny
Lac-Paré (P)	Montcalm
Lac-Saint-Charles (SD)	Québec
Lac-Saint-Joseph (V)	(6) Portneuf
Lac-Sergent (V)	Portneuf
Langelier (CT)	Champlain
Les Boules (SD)	Matane
Les Éboulements (SD)	Charlevoix-Ouest
Les Méchins (SD)	Matane
Luceville (VL)	Rimouski
L'Ascension-de-Patapédia (SD)	(1) Bonaventure
Maria (SD)	(1) Bonaventure
Marsoui (VL)	(4) Gaspé-Ouest
Matane (V)	Matane
Matapédia (P)	(1) Bonaventure
Métis-sur-Mer (VL)	Matane
Montminy (CT)	Montmagny

Municipalité	*Comté municipal*
Mont-Carmel (SD)	Kamouraska
Mont-Joli (V)	Rimouski
Mont-Lebel (SD)	Rimouski
Mont-Saint-Pierre (VL)	(4) Gaspé-Ouest
Murdochville (V)	Gaspé-Ouest
Newport (SD)	(3) Gaspé-Est
New-Carlisle (SD)	(2) Bonaventure
New-Richmond (V)	(2) Bonaventure
Notre-Dame-Auxiliatrice-de Buckland (P)	Bellechasse
Notre-Dame-des-Monts (SD)	Charlevoix-Est
Notre-Dame-de-la-Merci (SD)	Montcalm
Notre-Dame-de-Montauban (SD)	Portneuf
Notre-Dame-du-Lac (V)	Témiscouata
Nouvelle (SD)	(1) Bonaventure
Pabos (SD)	(3) Gaspé-Est
Pabos-Mills (SD)	(3) Gaspé-Est
Packington (P)	Témiscouata
Paspébiac (SD)	(2) Bonaventure
Paspébiac-Ouest (SD)	(2) Bonaventure
Percé (V)	(3) Gaspé-Est
Petite-Matane (SD)	Matane
Petite-Vallée (SD)	Gaspé-Est
Pohénégamook (V)	Kamouraska et Témiscouata
Pointe-au-Pic (VL)	Charlevoix-Est
Pointe-à-la-Croix (SD)	(1) Bonaventure
Port-Daniel, partie Est (CT)	(3) Bonaventure
Port-Daniel, partie Ouest (CT)	(2) Bonaventure
Price (VL)	Matane
Rimouski (V)	Rimouski
Rimouski-Est (VL)	Rimouski
Ristigouche (CT)	(1) Bonaventure
Ristigouche, partie Sud-Est (CT)	(1) Bonaventure
Rivière-à-Claude (SD)	(4) Gaspé-Ouest
Rivière-à-Pierre (SD)	Portneuf
Rivière-Bleue (SD)	Témiscouata
Rivière-du-Gouffre (SD)	Charlevoix-Ouest
Rivière-Malbaie (SD)	Charlevoix-Est
Sainte-Agnès (P)	Charlevoix-Est
Sainte-Angèle-de-Mérici (P)	Rimouski
Sainte-Angèle-de-Mérici (VL)	Rimouski
Sainte-Anne-des-Monts (V)	(4) Gaspé-Ouest
Sainte-Anne-de-la-Pointe-au-Père (P)	Rimouski
Sainte-Apolline-de-Patton (P)	Montmagny
Sainte-Béatrix (P)	Joliette
Sainte-Blandine (P)	Rimouski
Sainte-Brigitte-de-Laval (P)	(6) Montmorency I
Sainte-Catherine (P)	(6) Portneuf
Sainte-Christine (P)	Portneuf
Sainte-Émélie-de-l'Énergie (P)	Joliette
Sainte-Félicité (P)	Matane
Sainte-Félicité (SD)	L'Islet
Sainte-Félicité (VL)	Matane
Sainte-Flavie (P)	Rimouski
Sainte-Florence (SD)	Matapédia
Sainte-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons (P)	(3) Bonaventure
Sainte-Irène (P)	Matapédia
Sainte-Jeanne-d'Arc (P)	Matapédia
Sainte-Luce (P)	Rimouski
Sainte-Lucie-de-Beauregard (SD)	Montmagny
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine (SD)	(4) Gaspé-Ouest
Sainte-Marguerite (SD)	Matapédia
Sainte-Marie-de-Sayabec (P)	Matapédia
Sainte-Odile-sur-Rimouski (P)	Rimouski
Sainte-Paule (SD)	Matane
Sainte-Perpétue (SD)	L'Islet
Sainte-Rita (SD)	(5) Rivière-du-Loup
Sainte-Sabine (P)	Bellechasse
Sainte-Thècle (P)	Champlain
Sainte-Thècle (VL)	Champlain
Sainte-Thérèse-de-Gaspé (SD)	(3) Gaspé-Est
Saint-Adalbert (SD)	L'Islet
Saint-Adelme (P)	Matane
Saint-Aimé-des-Lacs (SD)	Charlevoix-Est
Saint-Alexandre-des-Lacs (P)	Matapédia
Saint-Alexis (P)	Maskinongé
Saint-Alexis-de-Matapédia (P)	(1) Bonaventure
Saint-Alphonse (SD)	(2) Bonaventure
Saint-Alphonse-de-Rodriguez (P)	Joliette
Saint-Anaclet-de-Lessard (P)	Rimouski
Saint-Antoine-de-Padoue-de-Kempt (P)	Matapédia
Saint-Athanase (SD)	Kamouraska
Saint-Benoît-Joseph-Labre (P)	Matapédia
Saint-Bernard-de-l'Île-aux-Coudres (SD)	Charlevoix-Ouest
Saint-Boniface-de-Shawinigan (VL)	Saint-Maurice
Saint-Calixte (SD)	Montcalm
Saint-Camille-de-Lellis (P)	Bellechasse
Saint-Charles-de-Mandeville (SD)	Berthier
Saint-Charles-Garnier (P)	Rimouski
Saint-Clément (P)	(5) Rivière-du-Loup
Saint-Cléophas (P)	Matapédia
Saint-Côme (P)	Joliette
Saint-Cyprien (SD)	Rivière-du-Loup
Saint-Damase (P)	Matapédia
Saint-Damien (P)	Berthier
Saint-Didace (P)	Maskinongé
Saint-Donat (P)	Rimouski

Municipalité	*Comté municipal*
Saint-Donat (SD)	Montcalm
Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport (P)	(6) Québec
Saint-Edmond (SD)	Matapédia
Saint-Édouard (SD)	Maskinongé
Saint-ÉLie (P)	Saint-Maurice
Saint-Elzéar (SD)	(2) Bonaventure
Saint-Elzéar (SD)	Témiscouata
Saint-Émile (VL)	Québec
Saint-Eugène-de-Ladrière (P)	Rimouski
Saint-Eusèbe (P)	Témiscouata
Saint-Fabien (P)	Rimouski
Saint-Fabien-de-Panet (P)	Montmagny
Saint-Ferréol-les-Neiges (SD)	Montmorency I
Saint-Fidèle-de-Mont-Murray (P)	Charlevoix-Est
Saint-Fidèle-de-Ristigouche (SD)	(1) Bonaventure et Matapédia
Saint-Firmin (SD)	Charlevoix-Est
Saint-François-de-Pabos (SD)	(3) Gaspé-Est
Saint-François-d'Assise (P)	(1) Bonaventure
Saint-François-Xavier-des-Hauteurs (P)	Rimouski
Saint-François-Xavier-de-la-Petite-Rivière (P)	Charlevoix-Ouest
Saint-François-Xavier-de-Viger (SD)	Rivière-du-Loup
Saint-Gabriel (P)	Rimouski
Saint-Gabriel (V)	Berthier
Saint-Gabriel-de-Brandon (P)	Berthier
Saint-Gabriel-de-Valcartier (SD)	(6) Québec
Saint-Gabriel-Ouest (SD)	(6) Québec
Saint-Gérard-des-Laurentides (P)	Saint-Maurice
Saint-Godard-de-Lejeune (SD)	Témiscouata
Saint-Godefroi (CT)	(2) Bonaventure
Saint-Guy (SD)	(5) Rimouski
Saint-Hilarion (P)	Charlevoix-Ouest
Saint-Honoré (SD)	Témiscouata
Saint-Hubert (P)	Rivière-du-Loup
Saint-Irénée (P)	Charlevoix-Est
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Causapscal (P)	Matapédia
Saint-Jean-Baptiste (SD)	Rimouski
Saint-Jean-Baptiste-Vianney (P)	Matapédia
Saint-Jean-des-Piles (SD)	Champlain
Saint-Jean-de-Cherbourg (P)	Matane
Saint-Jean-de-Dieu (SD) (sauf les lots 1, 2, 3a, 3b, 4 à 12 inclusivement du rang I du cadastre officiel du canton de Bégon)	(5) Rivière-du-Loup
Saint-Jean-de-la-Lande (SD)	Témiscouata
Saint-Jean-de-Matha (P)	Joliette
Saint-Jérôme-de-Matane (P)	Matane
Saint-Joachim-de-Tourelle (P)	(4) Gaspé-Ouest
Saint-Joseph-de-la-Rive (VL)	Charlevoix-Ouest
Saint-Joseph-de-Lepage (P)	Rimouski
Saint-Jules (SD)	(2) Bonaventure
Saint-Juste-de-Bretenières (SD)	Montmagny
Saint-Juste-du-Lac (SD)	Témiscouata
Saint-Léandre (P)	Matane
Saint-Léonard-de-Portneuf (SD)	Portneuf
Saint-Léon-le-Grand (P)	Matapédia
Saint-Louis-de-l'Isle-aux-Coudres (P)	Charlevoix-Ouest
Saint-Louis-du-Ha! Ha! (P)	Témiscouata
Saint-Luc (P)	Matane
Saint-Magloire-de-Bellechasse (SD)	Bellechasse
Saint-Marcel (SD)	L'Islet
Saint-Marcellin (P)	Rimouski
Saint-Marc-du-Lac-Long (P)	Témiscouata
Saint-Mathieu (P)	Saint-Maurice
Saint-Mathieu-de-Rioux (P)	(5) Rimouski
Saint-Maxime-du-Mont-Louis (SD)	(4) Gaspé-Ouest
Saint-Médard (SD)	(5) Rimouski
Saint-Michel-des-Saints (SD)	Maskinongé et Berthier
Saint-Michel-du-Squatec (P)	Témiscouata
Saint-Moïse (P)	Matapédia
Saint-Narcisse-de-Rimouski (P)	Rimouski
Saint-Nil (SD)	Matane
Saint-Noël (VL)	Matapédia
Saint-Octave-de-Métis (P)	Matane
Saint-Omer (P)	(1) Bonaventure
Saint-Omer (SD)	L'Islet
Saint-Pamphile (V)	L'Islet
Saint-Paulin-Dalibaire (P)	Matane
Saint-Philémon (P)	Bellechasse
Saint-Pierre-de-Lamy (SD)	Témiscouata
Saint-Pierre-du-Lac (P)	Matapédia
Saint-Raphaël-d'Albertville (P)	Matapédia
Saint-Raymond (P)	Portneuf
Saint-Raymond (V)	Portneuf
Saint-Rémi (P)	Portneuf
Saint-René-de-Matane (P)	Matane
Saint-Roch-de-Mékinac (P)	Champlain
Saint-Siméon (P)	(2) Bonaventure
Saint-Siméon (P)	Charlevoix-Est
Saint-Siméon (VL)	Charlevoix-Est
Saint-Simon (P)	(5) Rimouski
Saint-Tharcisius (P)	Matapédia
Saint-Thomas-de-Cherbourg (P)	Matane
Saint-Tite-des-Caps (SD)	Montmorency I
Saint-Ubalde (SD)	Portneuf

Municipalités	*Comté municipal*
Saint-Ulric (VL)	Matane
Saint-Ulric-de-Matane (P)	Matane
Saint-Urbain (P)	Charlevoix-Ouest
Saint-Valérien (P)	Rimouski
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui (P)	Matapédia
Saint-Zénon (P)	Berthier
Sayabec (VL)	Matapédia
Shannon (SD)	(6) Portneuf
Shigawake (SD)	(2) Bonaventure
Stoneham et Tewkesbury (CU)	(6) Québec
Tourville (SD)	L'Islet
Trinité-des-Monts (P)	Rimouski
Val-Bélair (V)	Québec
Val-Brillant (VL)	Matapédia
Woodbridge (CT)	Kamouraska

Territoire	*Comté municipal*
Territoire non organisé	(1) Bonaventure
Territoire non organisé	(2) Bonaventure
Territoire non organisé	Gaspé-Est
Territoire non organisé	(3) Gaspé-Est
Territoire non organisé	(4) Gaspé-Ouest
Territoire non organisé	Kamouraska
Territoire non organisé	Matane
Territoire non organisé (sauf les cantons de Clarke, Gravier et Catalogne)	Matapédia

Municipalités	*Comté municipal*
Territoire non organisé	Montmagny
Territoire non organisé	Rimouski
Territoire non organisé	(5) Rimouski
Territoire non organisé	Rivière-du-Loup
Territoire non organisé	Témiscouata
Territoire non organisé, partie, correspondant au canton de Bourgeoys	Champlain
Territoire non organisé, partie, comprenant les cantons de Clarke, Gravier et Catalogne	Matapédia
Territoire non organisé, partie, correspondant à la Seigneurie de la Côte de Beaupré	Montmorency I

( ) Ces municipalités ne font plus partie d'un comté municipal, mais sont maintenant incluses dans les municipalités régionales de comté suivantes:
(1) Avignon
(2) Bonaventure
(3) Pabok
(4) Denis-Riverin
(5) Les Basques
(6) Jacques-Cartier

14492-o

Régie de l'assurance-maladie du Québec — Loi sur la

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé, qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publiée conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi sur l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

Professionnels désengagés	*Date effective du désengagement*	*Date effective de la fin du désengagement*
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Bailey, Gaston, 414, Queen, Rawdon, QC, J0K 1S0	81 08 29	
Duchesne, Laurent, 75 ouest, boul. Dorchester, app. 1017, Montréal (Québec) H2Z 1A4	71 01 29	
Région de Québec		
Tremblay, Jacques, 590 ouest, St-Cyrille, Québec (Québec) G1S 2J1	71 05 23	
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Pronovost, Adrien, 2120 est, Sherbrooke, app. 606, Montréal (Québec) H2K 1C3	77 08 28	
Chirurgiens-dentistes		
Région de Montréal		
Belisle, Paul-Émile, 1414, Drummond, app. 618, Montréal, QC, H3G 1W1	81 06 01	
Ptack, Herbert, 3535, Queen Mary Rd., Apt. 318, Montréal (Québec)	77 12 09	

Professionnels désengagés	*Date effective du désengagement*	*Date effective de la fin du désengagement*
Chirurgiens-dentistes		
Région de Québec		
Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, C.P. 455, Rivière-du-Loup (Québec)	75 06 11	
Région de Trois-Rivières		
St-Germain, J.-A.-Guy, 179, Principale, C.P. 150, St-Guillaume-d'Upton (Québec) J0C 1L0	80 12 21	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Aldous, Normand R., 4485 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E7	75 06 25	
Aronovitch, Michael, 4119 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1A7	70 12 01	
Barker, Charles S., 203 nord, avenue Ballantyne, Montréal-Ouest (Québec) H2X 2C3	70 12 01	
Bérard, Michel J., 1440 ouest, rue Ste-Catherine, app. 914, Montréal (Québec) H3G 1S5	75 06 06	
Boulanger, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal (Québec) H3H 1Y6	71 04 16	
Brabander, Joachim, 1390 ouest, rue Sherbrooke, Montréal (Québec) H3G 1J9	70 12 01	
Browman, Mark, 7841, 2e Avenue, Montréal (Québec) H1Z 2S2	71 07 30	
Butler, Albert A., 1538 ouest, rue Sherbrooke, Montréal (Québec) H3G 1L5	70 12 01	
David, Paul, 2, terrasse Les Hautvilliers, Outremont (Québec) H2V 4P1	70 12 01	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal (Québec) H4J 2J6	71 03 27	
Eakin, W.W., 2, Westmount Square, Apt. 804, Westmount (Québec) H3Z 2S4	71 01 15	
Feeney, Neil, 27, Holton Avenue, Westmount (Québec) H3Y 2E9	74 04 27	
Fullerton, C.W., 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	70 12 01	
Genest, Armand, 30 est, boul. St-Joseph, app. 818, Montréal (Québec) H2T 1G9	71 01 29	
Gold, Michael M., 5785, côte des Neiges, app. 105, Montréal (Québec) H3S 1Y8	70 12 01	
Guérin Marc, 646, avenue Davaar, Outremont (Québec) H2V 3A9	80 08 30	
Huard, Gilles, 5200 est, Bélanger, Montréal (Québec) H3T 1C9	77 12 09	
Korenberg, Lela C., 1538 ouest, rue Sherbrooke, app. 601, Montréal (Québec) H3G 1L5	72 08 26	
Korenberg, Morton, 1538 ouest, rue Sherbrooke, Montréal (Québec) H3G 1L5	70 12 01	
Langlois, Jean-Louis, 900, avenue Rockland, bureau 605, Outremont (Québec) H2V 3A2	79 11 30	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal (Québec) H2X 3C8	70 12 01	
Lefebvre, Rodrigue, 1300, Sherbrooke est, Montréal (Québec) H2L 1M2	80 07 01	
Levin, Douglas C., 176 ouest, Bedbrook Avenue, Montréal (Québec) H4X 1R9	75 08 03	
Macdonald, Allison D., 3550, côte des Neiges, app. 110, Montréal (Québec) H3H 1V4	70 12 01	
MacFarlane, Malcolm R., 1538 ouest, rue Sherbrooke, app. 601, Montréal (Québec) H3G 1L5	72 08 26	
Maguire, J. Gordon, 4485 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E7	71 02 13	
Marsolais, A., 80, avenue des Monts, St-Alphonse-de-Rodriguez (Québec) H3Z 1A7	76 10 14	
Moll, Albert Edward, 3550, Côte-des-Neiges, app. 570, Montréal (Québec) H3H 1V4	72 04 25	
Morin, Paul, 1280, Girouard, St-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z1	70 12 01	
Nadler, Norman, 4141 ouest, rue Sherbrooke, app. 540, Westmount (Québec) H3Z 1B8	70 12 01	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Médecins spécialistes		
Région de Montréal		
Naiman, James, 4330 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E1	72 03 01	
Nickerson Granville H. 1509, rue Sherbrooke ouest, app. 12 Montréal (Québec) H3G 1M1	80 09 01	
Scott, W. Clifford, 1260, avenue McGregor, app. 405, Montréal (Québec) H3G 1B6	70 12 01	
Tucker, Elrie Clifford, 1390 ouest, rue Sherbrooke, app. 2, Montréal (Québec) H3G 1J9	70 12 01	
Vineberg, Arthur, 4300 ouest, Maisonneuve, Westmount (Québec) H3Z 1K8	78 09 23	
Wood, David John, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1A7	74 05 17	
Médecins omnipraticiens		
Région de Montréal		
Archambault, Paul A., 2805, Willowdale Avenue, Montréal (Québec) H3T 1H6	71 05 01	
Fontaine, André, 1800, Dessaules, St-Hyacinthe (Québec) J2S 2T2	78 02 18	
Gordon, Lionel, 6235 A, Lennox Avenue, Montréal (Québec) H3S 2N6	72 01 15	
Joannette, Jean-Paul, 4930, Mayfair Avenue, Montréal (Québec) H4V 2E7	70 12 01	
Manouvrier, Frans, 5, St-Jacques, St-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 2E9	77 09 04	
Mayman, Abe, 5845, côte des Neiges, app. 690, Montréal (Québec) H3S 1Z4	70 12 17	
Robillard, Eugène, 5577, Woodbury, Montréal (Québec) H3T 1S6	76 08 29	
Scarlat, Alexandru Ion, 2250, Guy, app. 3302, Montréal (Québec)	78 05 07	81 08 21
Scott, Benjamin H., 5146, Westbury Avenue, Montréal (Québec) H3W 2W3	71 07 22	
Vines, Normand M., 5675, côte St-Luc, app. 201, Hampstead (Québec) H3X 2E5	70 12 01	
Région de Trois-Rivières		
Marcotte, Gaston, C.P. 457, Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 7W6	71 01 21	
Dentistes		
Région de Montréal		
Angelopoulos, Constantin, 2512, côte Ste-Catherine, Montréal (Québec) H3T 1B2	78 11 04	
Asselin, Charles, 3410, av. Benny, app. 2-A, Montréal (Québec) H4B 2R8	74 08 17	
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean (Québec) J3B 2S2	74 08 17	
Baril, Claude, 3703, av. Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	74 08 17	
Beaulieu, Mario, 3333, Queen Mary Rd, app. 465, Montréal (Québec) H3V 1A2	76 02 04	
Beaumier, Georges A., 489, av. Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly) (Québec) J4P 2J3	74 09 26	
Beauséjour, Guy, 3766, Queen Mary Road, Montréal (Québec) H3V 1A6	74 08 17	
Beique Nadeau, Claude, C.P. 6209, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T9	79 03 04	
Bartos, Josef, 3535 Queen Mary Rd, app. 318, Montréal (Québec) H3V 1H8	79 03 08	
Bertrand, Jean-Louis, 435, av. Oakville, Dorval (Québec) H9S 2R7	74 08 17	
Bieniecki, Irena, 531, Rockland Ave., Outremont (Québec) H2V 2Z4	72 09 02	
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333, Queen Mary Rd, app. 450, Montréal (Québec) H3V 1A2	74 08 17	
Bossé, Lucien, 345, av. Dorval, app. 2, Dorval (Québec) H9S 3H6	74 08 17	
Botosansky, Casimir, 4770, Kent Ave., Montréal (Québec) H3W 1H2	78 10 29	
Bourcier, René, 5450, côte des Neiges, app. 600, Montréal (Québec) H3T 1Y6	74 08 17	
Boyer, Guy, C.P. 6209, succ. A., Montréal (Québec)	78 12 22	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Dentistes		
Région de Montréal		
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal (Québec) H3G 1W1	71 03 02	
Brault, Alain, 1435, boul. St-Martin ouest, app. 407, Chomedey, Laval (Québec) H7S 2C6	81 01 08	
Brien, André, 2121, Salabarry, app. 15, Montréal (Québec) H3M 1K8	78 11 04	
Brien, Normand, C.P. 6209, succ. A., Montréal (Québec) H3C 3T9	78 11 04	
Brien, Rodolphe, 88, St-Pierre, Rigaud (Québec) J0P 1P0	78 10 29	
Brousseau, Michel, 3633, des Sources, app. 201, Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 2K4	76 12 03	
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montréal (Québec) H3H 1W1	71 02 12	
Buteau, Claude-Maryse, 2, Lalemant, Sorel (Québec) J3P 2X3	78 11 04	
Cameron, A. F., 1414, Drummond, app. 1024, Montréal (Québec) H3G 1W1	78 11 22	
Caplan, Herbert, 3535, Queen Mary Rd, app. 315, Montréal (Québec) H3V 1H8	73 01 11	
Charland, Guy, 3416, St-Hubert, Montréal (Québec) H2L 3Z7	78 10 29	
Chicoine, Claude, 4159, Bélanger, Montréal (Québec) H1T 1A2	75 10 10	
Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal (Québec) H3M 1G6	74 08 17	
Chouinard, Paul-René, 8001, Les Galeries-d'Anjou, app. 225, Anjou (Québec) H1M 1W9	76 11 04	
Coen, Irving Isaac, 43, Donegani Ave., Apt. 2, Pointe-Claire (Québec) H9R 2V8	74 06 21	
Cohen, Robert Harold, 5153, Coolbrook Ave., Montréal (Québec) H3X 2L2	74 08 17	
Colle, Albert Joseph, 5253, boul. Décarie, app. 218, Montréal (Québec) H3W 3C3	71 02 03	
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine (Québec) H8T 1R5	76 03 13	
Couture, Jean-Paul, 55, Church Ave., Apt. 36, Verdun (Québec) H9S 2A3	74 08 17	
Decary, Rémi, 245, Lakeshore Drive, Dorval (Québec) H9S 2A3	75 02 08	
Degrandmont, Claude, 4934, Adam, Montréal (Québec) H1V 1W3	72 04 08	
De Grandmont, Madeleine, 5870 est, Sherbrooke, Montréal (Québec) H1N 1B5	74 08 17	
Demers, Jacques, 3703, Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	78 10 29	
Deniger, Albert, 433 ouest, boul. St-Joseph, app. 11, Outremont (Québec) H2V 2P3	78 11 04	
Dibai, Nasser, 1650, a. Cédar, Montréal (Québec) H3G 1A4	78 06 11	
Dorfman, Sheldon, 5025 ouest, Sherbrooke, app. 230, Montréal (Québec) H4A 1S9	78 01 01	
Dorion, B.J., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal (Québec) H3B 3V6	78 05 17	
Dorion E.S., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal (Québec) H3B 3V6	78 12 02	
Dubé, V.A., 3703, av. Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	77 11 13	
Dufresne, Roger, 3333, Queen Mary Rd, app. 440, Montréal (Québec) H3V 1A2	74 08 17	
Duquette, Pierre, 2900, Edouard-Montpetit, Montréal (Québec) H3T 1J4	78 10 29	
Durand, Claude F., 3333, Queen Mary Rd., app. 430, Montréal (Québec) H3V 1A2	78 10 29	
Duval, André, 3333, Queen Mary Rd., app. 440, Montréal (Québec) H3V 1A2	78 05 06	
Eidinger, Martin, 3550, côte des Neiges, app. 240, Montréal (Québec) H3H 1V4	77 01 20	
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal (Québec) H3G 1L1	71 02 16	
Fagan, Fredrick, 1538, Sherbrooke, Montréal (Québec) H3G 1L5	78 10 29	
Faith, Robert W., 1538 ouest, Sherbrooke, app. 605, Montréal (Québec) H3G 1L5	74 08 17	
Fiset, Jacques, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal (Québec) H3V 1A2	77 04 03	
Flam, David J., 4495 ouest, Sherbrooke, Montréal (Québec) H3Z 1E7	74 08 17	
Fleury, Alain-Paul, 4475, De Lanaudière (Montréal) (Québec) H2J 3P3		
Forest, Denis, C.P. 6209, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T9	78 10 29	
Fortier, Jules-Armand, 300, carré St-Louis, Montréal (Québec) H2X 1Z6	78 11 15	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*

Dentistes

Région de Montréal

Fortin, Jean-Marc, 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau (Laval) (Québec) J7G 2E6	74 08 17	
Franklin, Gérald, 4078, Gage Rd., Montréal (Québec) H3Y 1R5	72 11 19	
Gagnon, Pierre, 415 est, boul. St-Joseph, Montréal (Québec) H2J 1J6	74 08 17	
Gagnon, Roger W., 1396 ouest, Ste-Catherine, app. 316, Montréal (Québec) H3G 1P9	78 10 29	
Galperin, Samuel, 5450, côte des Neiges, app. 318, Montréal (Québec) H3T 1Y6	78 10 29	
Gauthier, Robert, 5450, côte des Neiges, app. 600, Montréal (Québec) H3T 1Y6	78 05 20	
Gendron, Roland, 900 ouest, Sherbrooke, app. 12, Montréal (Québec) H3A 1G3	73 03 07	
Geoffrion, Paul, 468, Trenton Ave., Mt-Royal (Québec) H3P 2A2	74 08 17	81 08 09
Go, Rosalinda, 1040, Atwater, Westmount (Québec) H3Z 1X3	78 03 31	
Goldberg, Perry V., 4465 ouest, Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E7	78 11 22	
Gravel, André-R., 9501, av. Christophe-Colomb, Montréal (Québec) H2M 2E3	78 10 29	
Griffiths, Victor Brian, 6600, Trans Canada Highway, Apt. 802, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2	74 08 17	
Hale, George K., 465, av. Victoria, app. 131, St-Lambert (Chambly) (Québec) J4P 2J2	74 06 29	
Hale, George M., 465, av. Victoria, St-Lambert (Chambly) (Québec) J4P 2J2	78 05 20	
Harasymowycz, George J. 6565, boul. L'Assomption, Montréal (Québec) H1T 2N2	80 10 15	
Harnott, James William, 1414, Drummond, app. 822, Montréal (Québec) H3G 1W1	78 11 22	
Harvey, Robert F., 1650, av. Cedar, Dental Clinic app., Montréal (Québec) H3G 1A4	71 04 15	
Hélie, Pierre, C.P. 6209, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T9	78 10 29	
Henry, Donald Ward, 227, Kenaston Ave., Mt-Royal (Québec) H3R 1M3	71 01 31	
Hershenfield, Earl, 4141 ouest, Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1B8	78 06 25	
Huot, Jean, 3 nord, Canal, C.P. 268, Grenville (Québec) J0V 1J0	75 02 14	
Israelovitch, Samuel, 5885, côte des Neiges, app. 302, Montréal (Québec) H3S 2T2	77 11 10	
Jahjah, Michel, 3535, ch. Queen Mary, app. 300, Montréal (Québec) H3V 1H8	78 07 29	
Jenne, Ross E., 90, Morgan Rd., Baie-d'Urfé (Québec) H9X 3A8	76 01 03	
Jones, Ronald G., 3550, côte des Neiges, app. 320, Montréal (Québec) H3H 1V4	74 08 31	
Karayannides, D.-G., 2100, Guy, app. 209, Montréal (Québec) H3H 2M8	78 06 28	
Katz, Isaac, 3550, côte des Neiges, app. 490, Montréal (Québec)	78 11 22	
Kennedy, Duncan-J., 6717, Trans Canada Highway, Pointe-Claire (Québec) H9R 1C4	74 08 17	
Kent, Léonard E., 4695 ouest, Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1G2	71 04 07	
Képron, Donald, 3550, côte des Neiges, app. 310, Montréal (Québec) H3H 1V4	79 02 25	
Kimura, Akira, 1538 ouest, Sherbrooke, app. 907, Montréal (Québec) H3G 1L5	74 05 31	
Kleinman, Ezra, 4415 ouest, boul. Notre-Dame, app. 206, Chomedey (Laval) (Québec) H7W 1T7	74 08 17	
Konigsberg, Sidney, 5885, côte des Neiges, app. 505, Montréal (Québec) H3S 2T2	77 01 13	
Kopytov, Oleg S., 3535, Queen Mary, app. 309, Montréal (Québec) H3V 1H8	76 04 30	
Lachapelle, Jean-Paul, 5840, Hochelaga, Montréal (Québec) H1N 1W8	78 12 03	
Lachapelle, Louise, 5450, côte des Neiges, app. 600, Montréal (Québec) H3T 1Y6	79 05 17	
Lafleur, Roland, 3580, avenue Balzac, Brossard (Québec) J4Z 2G7	74 06 06	
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal (Québec) H4E 3W4	71 02 13	
Lafrenière, Jules, 2017, St-Hubert, Montréal (Québec) H2L 3Z6	78 11 15	
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield (Québec) H9W 4B9	75 06 25	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Dentistes		
Région de Montréal		
Lajoie, J. Gaston, 5305, Queen Mary Road, Montréal (Québec) H3X 1T9	74 07 27	
Lalande, Jacques, 4770, de Salaberry, Montréal (Québec) H4J 1H6	78 11 15	
Lamarche, Roger, 6119, Monkland Avenue, Montréal (Québec) H4A 1H5	74 01 13	
Lamothe-Mian, Ghislaine, 30 est, boul. St-Joseph, app. 901, Montréal (Québec) H2T 1G9	78 11 04	
Lapointe, Bernard, 4956, Coolbrook Avenue, Montréal (Québec) H3X 2K9	78 10 29	
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal (Québec) H2P 2C4	75 01 08	
L'Archevêque, J.-Adolphe, 4124, Van Horne Ave., Montréal (Québec) H3S 1S1	78 10 29	
Larue, Charles-Arthur, 300, boul. Graham, app. 207, Mt-Royal (Québec) H3P 2C8	74 06 21	
Le, Thi Kim-Mai, 6484, Sherbrooke ouest, app. 102, Montréal (Québec) H4B 1N2	81 01 08	
Ledoux, R.-Robert, 3000, montée St-Hubert, St-Hubert, Chambly (Québec) J3Y 4J1	81 01 10	
Lefebvre, Pierre L., 1570, boul. Provencher, app. 300, Brossard (Québec) J4W 1Z2	71 02 02	
Lefort, Guy, 42 est, rue Principale, Ste-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 1J6	74 06 20	
Lefrançois, Guy, 2150, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B8	75 01 04	
Légaré, Jean-Claude, 1851 est, Sherbrooke, app. 702, Montréal (Québec) H2K 4L5	79 05 25	
Legault, J. Victor, 5757, Decelles Avenue, Apt. 336, Montréal (Québec) H3S 2C3	73 12 01	
Lemay, Louis-Philippe, C.P. 6209, succ. A., Montréal H3C 3T9	78 12 22	
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal (Québec) H3T 1E5	74 08 17	
Lerner, Earl, 5, Valois, Bay Avenue, Pointe-Claire (Québec) H9S 5H3	74 08 17	
L'Espérance, Jean C., 7700, St-Denis, Montréal (Québec) H3R 2E8	78 10 29	
Levitt, Harvey Lawrence, 5757, Decelles Avenue, app. 3, Montréal (Québec) H3S 2C3	74 08 17	
Lipke, Daniel, Faculté art dentaire, McGill University, P.O. Box 6070, Montréal (Québec) H3A 2B2	78 01 04	
Louttit, Ronald, 4470, Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1E6	78 10 29	
Lussier, Raoul-Eugène, 55, Church Avenue, Apt. 36, Verdun (Québec) H4G 3E7	74 09 19	
Macfie, Robert A., 1117 ouest, Ste-Catherine, Montréal (Québec) H3B 1H9	78 11 15	
Maliska, Jean, 1440 ouest, Ste-Catherine, app. 600, Montréal (Québec) H3G 1R8	78 10 29	
Maranda, Laurent, 233, côte Ste-Catherine, Outremont (Québec) H2V 2B2	78 10 29	
Marchand, Jacques-P., 5836 ouest, Sherbrooke, Montréal (Québec) H4A 1X3	78 10 29	
Masseredjian, Viken, 12089, avenue Marsan, Montréal (Québec) H4J 1S9	78 11 05	
Masson, Jean-Pierre, 3170 est, Jarry, Montréal (Québec) H1Z 2C9	79 03 07	
Meloche, Paul-Ernest, 10160, Basile-Routhier, app. 1, Montréal (Québec) H2C 2C4	78 10 29	
Mendel, Anita, 5200, Westburg, Montréal (Québec) H3W 2W3	78 10 29	
Michaud, Françoise, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal (Québec) H3V 1A2	77 04 03	
Michaud, Monique, C.P. 6209, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T9	77 05 12	
Miller, Louis, 4635, Van Horne Avenue, app. 102, Montréal (Québec) H3W 1H8	78 10 29	
Miller, Seymour S., 5025 ouest, Sherbrooke, app. 230, Montréal (Québec) H4A 1S9	74 08 17	
Miller, Stephen, 6600, Trans Canada Highway, app. 803, Pointe-Claire (Québec) H9R 4S2	74 08 17	
Moran, C.-Léo, 1509 ouest, Sherbrooke, app. 3, Montréal (Québec) H3G 1M1	75 10 03	
Moreau, Marie-Hélène, 615, avenue Bloomfield, app. 2, Outremont (Québec) H2V 3S2	80 11 06	
Moscovitch, D., 4141 ouest, Sherbrooke, app. 350, Westmount, H3Z 1B8	78 12 14	
Munro, David John, 3550, côte des Neiges, app. 400, Montréal (Québec) H3H 1V4	73 12 07	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*

Dentistes

Région de Montréal

Muroff, Frédérick, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal (Québec) H3G 1W1	71 03 10	
Nadeau, J.-Roland, 3550, côte des Neiges, app. 350, Montréal (Québec) H3H 1V4	74 08 17	
Nadeau, Jean, C.P. 6209, succ. A., Montréal (Québec) H3C 3T9	79 03 07	
Normand, Paul, 415, Ste-Hélène, Longueuil (Québec) J4K 3R4	78 10 29	
Nyeste, Zoltan Benedek, 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	78 10 29	
Oliver, Austen W., 1414, Drummond, app. 522, Montréal (Québec) H3G 1W1	74 08 17	
Oliver, Howard T., 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3G 1W1	78 10 29	
Pariseau, Benoit G., 134, avenue Trenton, Mont-Royal (Québec) H3P 1Z4	78 10 29	
Payette, Martin-J., 40 ouest, rue Prieur, Montréal (Québec) H3L 1P8	78 12 03	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B8	75 02 10	
Pinchuk, Marvin, 4144 ouest, Sherbrooke, app. 350, Westmount (Québec) H3Z 1B8	77 11 18	
Poch, Lewis Neville, 1, Westmount Square, Apt. 346, Westmount (Québec) H3Z 2P9	71 04 14	
Prosterman, Léonard, 6000, côte des Neiges, app. 230, Montréal (Québec) H3S 1Z8	74 08 17	
Reich, Eric, 7005, Kildare Road, app. 4, Côte-St-Luc (Québec) H4W 1C1	74 08 17	
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, C.P. 6128, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3J7	74 08 17	
Rennert, Michael D., 5165, ch. Queen Mary, app. 511, Montréal (Québec) H3W 1X7	74 08 17	
Robichaud, H.-Médéric, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, Montréal (Québec) H3C 3J7	78 10 29	
Robinson, Wilfrid R., 3410, Benny Ave., Apt. 1, Montréal (Québec) H4B 2R8	74 01 17	
Robitaille, Raymond, 1550 ouest, Maisonneuve, Montréal (Québec)	78 10 29	
Rosen, Harry, 3545, côte des Neiges, app. 107, Montréal (Québec) H3H 1V1	74 02 03	
Rouleau, François, 520, Cherrier, Montréal (Québec) H2L 1H3	75 05 23	
Rouleau, Pierre, 300, carré St-Louis, Montréal (Québec) H2X 1A6	78 11 22	
Samis, Philip L., 1, place Ville-Marie, app. 107, Montréal H3B 1V1		
Sanders, William, 3640, University St., Montréal H3A 2B2	78 10 29	
Sénécal, J.-H.-Armand, 325, Lake Avenue, Dorval (Québec) H9S 2J2	78 11 04	
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal H3G 1W1	74 08 17	
Shevell, Melvyn, 6000, côte des Neiges, app. 200, Montréal H3S 1Z8	74 04 13	
Shore, Edward, 6600, Trans-Canada, Pointe-Claire H9R 4S2	78 10 29	
Silbert, Henryk, 3902, Van Horne Avenue, Montréal (Québec) H3S 1R8	78 11 22	
Silbert, Richard, 5858, côte des Neiges, app. 606, Montréal (Québec) H3S 1Z1	78 09 24	
Smaill, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal H3G 1W1	74 05 26	
Solomon, David, 4141 ouest, Sherbrooke, app. 450, Westmount (Québec) H3Z 1B8	78 11 22	
Solomon, N. Peter, 1255, University, Montréal H3B 3B4	78 10 29	
Stangel, Yvan, 3640, University, Montréal (Québec) H3A 2B2	81 03 25	
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc H4W 2T5	75 11 19	
Stutman, Marvin, 4141 ouest, Sherbrooke, Westmount H3Z 1B8	78 06 25	
Stutman, Peter, 3535, Queen Mary, Apt. 301, Montréal H3V 1A8	78 10 14	
Swiston, Walter, 4695, rue Sherbrooke ouest, Westmount (Québec) H3Z 1G2	74 08 17	
Sylvestre, Viateur, 1699 est, Rachel, Montréal (Québec) H2J 2K6	78 05 20	
Taylor, Donald, 4495 ouest, Sherbrooke., Westmount (Québec)	79 10 13	
Tellier, Yves, 3333, Queen Mary Rd., app. 490, Montréal (Québec) H3V 1A2	78 11 01	
Tornow, R. Alexander, 3535, Queen Mary, app. 36, Montréal (Québec) H3V 1H8	80 06 21	
Tremblay, Vincent, 4602, Edouard-Montpetit, Montréal (Québec) H3W 1P5	78 10 29	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Dentistes		
Région de Montréal		
Turgeon, Jean, Fac. méd. dentaire, C.P. 6209, succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T0	77 03 05	
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal (Québec) H3G 2B6	74 08 17	
Vaillancourt, Alain, 729, Boisy, St-Lambert, Chambly (Québec) J4R 1K1	78 11 04	
Valiquette, Jacques, 3746, côte des Neiges, Montréal (Québec)	79 01 05	
Van Becelaere J.R., 5450, côte des Neiges, app. 517, Montréal (Québec)	78 03 18	
Vinet, Ephrem, 200, rue Desnoyers, app. 815A, Pont-Viau, Laval (Québec) H7G 1A6	71 02 08	
Vinet, Luc, 807 est, boul. St-Joseph, Montréal (Québec) H2J 1K5	74 05 03	
Wainberg, Allen, 5845, côte des Neiges, app. 300, Montréal (Québec) H3S 1Z4	75 02 15	
Walford, Wallace Francis, 1414, Drummond, Montréal (Québec) H3S 1Z4	74 05 30	
Weinstock, Melvyn, 1650, Cedar Avenue, suite Dental, Montréal (Québec) H3G 1A4	78 11 15	
Werbitt, Marvin, 4141 ouest, rue Sherbrooke, Westmount (Québec) H3Z 1B8	78 06 25	
Weschsler, M. Hershell, 5800, boul Cavendish, app. 510, Côte-St-Luc (Québec)	74 08 17	
Williams, Gordon, 2425 Lapinière, Brossard (Québec) J4Z 2K9	79 01 04	
Yergeau, Jean G., C.P. 6209, Succ. A, Montréal (Québec) H3C 3T9	78 11 04	
Yoo, Bong Sung, 6955, boulevard Taschereau, Brossard (Québec) J4Z 1A7	77 10 29	
Région de Québec		
Beaulieu, Marcel, 3003, place Dompierre, app. 2, Ste-Foy (Québec)	78 01 04	
Bernard, Christian, Université Laval, Québec G1K 7P4	77 09 29	
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1S 1G4	75 12 30	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec G1S 1L6	71 01 31	
Cloutier, Gilles, 2835, ch. Gomin, Ste-Foy G1V 2K1	78 10 29	
Dion, Majella, 1575, ch. St-Louis, Sillery G1S 1G4	74 08 17	
Fournier, André, Univ. Laval, Méd. dent., Ste-Foy G1K 7P4	78 12 20	
Gaucher, Hubert, École de médecine dentaire, Ste-Foy, Québec G1K 7P4	78 04 29	
Giguère, J.-C., 1575, chemin St-Louis, Sillery, Québec G1S 1G4	78 04 29	
Jean, Paul, 2395, chemin St-Louis, Sillery (Québec) G1T 1R5	79 03 08	
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery, Québec G1S 1G4	74 08 17	
McGibbon, D.P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec G1R 2M7	74 06 09	
Plamondon, Viger, 835, avenue des Érables, Québec G1R 2M4	75 06 06	
Proulx, Marcel, École de médecine dentaire, Université Laval (Québec)	77 06 30	
Roy, Serge, École de médecine dentaire, Université Laval, Québec	78 11 22	
Samson, Jacques, 914, des Érables, Québec G1R 2M5	78 10 29	
Simard, Armando, 1179, avenue des Érables, Québec (Québec) G1R 2N4	74 05 26	
Tardif, Normand, 678, Le Cavalier, Ste-Foy (Québec) G1K 7P4	78 04 29	
Région du Nord-Ouest		
Bellehumeur, Claude, 10 est, McQuaig, Rouyn (Québec) J9X 3B4	74 04 11	
Paradis, L.-Philippe, 210, avenue du Lac, Rouyn (Québec) J9X 4N7	79 12 28	
Région de l'Outaouais		
Côté, Roger, 153, rue Principale, Hull (Québec) J8X 2K4	75 02 07	
Fortier, Robert-A, 22, St-Malo, Aylmer (Québec) J9J 1J7	81 02 05	
Lafontaine, Jean-Guy, 28, Poitiers, Touraine (Québec) J8T 4K3	76 07 21	

Professionnels non participants	*Date effective de la non-participation*	*Date effective de la fin de la non-participation*
Dentistes		
Région de l'Outaouais		
Légaré, Pierre-B. 209, boul. Gamelin, Hull (Québec) J8Y 1W2	80 01 04	
Marcil, André, 15, boul. Gamelin, Hull (Québec) J8Y 6N5	79 12 28	
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull (Québec) J8Y 3X4	71 05 05	
Région du Saguenay		
Bergeron, Yvon, 58 ouest, Racine, Chicoutimi (Québec) G7J 1E2	74 08 17	
Laplante, Yves, 58 ouest, Racine, Chicoutimi (Québec) G7J 1E5	77 02 18	
Tremblay, Victor, 207 est, Racine, app. 405, Chicoutimi	79 01 09	
Région de Trois-Rivières		
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières G9A 4J4	74 08 17	
Perron, Jean-Pierre, 157, Désilets, Trois-Rivières, Québec, G9A 3G3	81 07 20	
Prud'homme, Pierre-P., 1930, 5e Avenue, Shawinigan-Sud G9P 1N4	74 05 05	
Région des Cantons de l'Est		
Boudreau, Gérard, 142 est, King, Sherbrooke J1G 1A4	78 03 19	
Lemay, Jules E. Jr., 1855, boul. Portland, Sherbrooke (Québec) J1J 3V7	74 08 17	
Letendre, Lionel, 328, avenue Manville ouest, Asbestos (Québec) J1T 1H2	80 10 08	
Optométristes		
Région de Montréal		
Massicotte-R., Claude, 3423, St-Denis, Montréal (Québec) H2X 3L2	80 11 07	
Pharmaciens		
Région de Montréal		
Francoeur, Jacques, 167, cr. Spring Grove, Outremont (Québec) H2V 3J4	73 03 15	
Martineau, Jules, 2632, Jean-Talon est, Montréal, QC, H2A 1V3	81 06 13	
Podlog, Charles, 2445, chemin Lucerne, Mont-Royal (Québec) H3R 2K5	73 03 15	
Région de Québec		
Bouchard, Joachim, 828, St-Édouard, C.P. 280, St-Urbain (Québec) J0Z 3H0	80 07 05	

14447-o

Régie des marchés agricoles du Québec

Pisciculteurs

Projet de plan conjoint

Prenez avis que, par Décision numéro 3217 rendue le 11 août 1981, la Régie des marchés agricoles du Québec a émis l'ordonnance qui suit, suite à une requête du Syndicat des pisciculteurs du Québec demandant l'approbation d'un projet de plan conjoint des producteurs de poissons et d'oeufs de poissons à des fins commerciales.

Le secrétaire,
ME GILLES LE BLANC.

Ordonnance

Vu la demande d'approbation d'un plan conjoint des producteurs de poissons et d'oeufs de poissons à des fins commerciales présentée par le Syndicat des pisciculteurs du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi, toutes les personnes intéressées ont été entendues lors d'une audience publique tenue le 20 mai 1981;

CONSIDÉRANT QUE personne ne s'est opposé à la demande et qu'il est d'intérêt public que cette demande soit accordée;

EN CONSÉQUENCE, la Régie reçoit la demande d'approbation du plan conjoint des pisciculteurs du Québec et ordonne que le plan soit soumis tel quel au référendum des producteurs intéressés en la manière ci-après prescrite:

1. Le producteur intéressé, pour les fins de ce référendum, est toute personne visée par le plan qui, en date du premier septembre 1981, détient un permis d'établissement de pisciculture de catégorie I émis par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et qui est inscrite sur la liste définitive dressée par la Régie selon les modalités prescrites à la présente ordonnance.

2. La Régie établit une liste préliminaire des producteurs intéressés à l'aide des renseignements qui lui sont fournis par toute personne ou tout organisme susceptible de la renseigner.

3. À compter du premier septembre 1981 à 10 h et jusqu'au 11 septembre à 15 h, toute personne intéressée pourra consulter la liste préliminaire aux endroits suivants pendant les heures d'ouverture des bureaux:

a) le bureau de la Régie situé au 201, boulevard Crémazie est à Montréal;

b) le bureau de la Régie situé au 1020, route de l'Église à Sainte-Foy, Québec;

c) les bureaux régionaux du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation au
2700, boulevard Laurier, Sainte-Foy, Québec
337, rue Moreault, Rimouski
98, rue de la Passerelle, Saint-Joseph-de-Beauce
460, boulevard Louis-Fréchette, Nicolet
4260, boulevard Bourque, Rock-Forest, Sherbrooke
3230, rue Sicotte, Saint-Hyacinthe
214, rue Principale, Châteauguay
390, rue Principale, Buckingham, comté de Papineau
180, boulevard Rideau, Noranda, comté de Témiscamingue
867, boulevard l'Ange-Gardien, L'Assomption
121, Petite-Rivière, Louiseville
801, chemin Pont-de-Taché nord, Alma, comté de Lac-Saint-Jean.

4. Avant le premier septembre 1981, la Régie fait publier un avis à un journal agricole de circulation générale, annonçant la tenue de ce référendum et indiquant les endroits et les dates durant lesquelles la liste préliminaire peut être consultée.

5. Toute personne qui croit être un producteur, selon l'article 1, et dont le nom n'apparaît pas sur cette liste doit, si elle veut y être inscrite et voter, en faire la demande à l'un des endroits indiqués à l'article 3 avant 15 h le 11 septembre 1981. S'il en est requis, le requérant doit alors déposer tout document pour appuyer sa demande.

6. La personne dont le nom apparaît sur la liste préliminaire et qui veut le faire retirer parce qu'elle considère ne pas rencontrer les conditions de l'article 1, ainsi que toute personne qui désire contester la qualité de producteur d'une autre personne dont le nom apparaît sur la liste préliminaire, doit le faire de la même façon et dans le même délai prévu à l'article 5.

7. Dans chaque bureau du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation mentionné au paragraphe *c* de l'article 3, la Régie désigne des personnes qui, au nom de cette dernière, seront chargées d'effectuer les enquêtes nécessaires en fonction de toute demande faite en vertu des articles 5 ou 6.

8. Sur réception d'une demande faite en vertu des articles 5 ou 6, la personne désignée par la Régie à cette fin fait une enquête en vue de déterminer si la demande est justifiée. Cette enquête doit être faite avec diligence et l'enquêteur fait rapport à la Régie du résultat de son étude ainsi que de ses recommandations. Il en informe immédiatement le demandeur.

9. Si le demandeur veut contester la recommandation de l'enquêteur, il doit adresser une contestation à la Régie, à son bureau de Montréal, dans les 2 jours suivant la date de ce rapport. Cette demande doit être faite par écrit, et le demandeur doit indiquer les motifs qu'il allège pour appuyer sa contestation.

10. Selon les renseignements qui peuvent lui être fournis, la Régie peut, en tout temps au cours de la période de confection de la liste et avant qu'elle soit déclarée définitive, y apporter les modifications qu'elle considère nécessaires et ce, même si une demande ne lui a pas été faite en vertu des articles 5 ou 6.

Dans ce cas, la Régie avise la personne concernée de la décision qui va être prise. Si cette personne désire contester les modifications prévues, elle doit adresser une contestation à la Régie dans les 2 jours suivant la date de cet avis, et y indiquer les motifs au soutien de sa contestation.

11. Après avoir adjugé sur les diverses demandes qui lui auront été adressées et apportées à la liste préliminaire les corrections nécessaires, la Régie dresse une liste définitive et la rend publique le 11 septembre 1981. Une copie de cette liste est alors remise aux requérants et est disponible aux bureaux de la Régie et aux divers bureaux du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Toute personne peut la consulter pendant les heures normales d'ouverture des bureaux et ce, jusqu'au dernier jour du scrutin.

12. La liste définitive telle que publiée par la Régie est considérée complète et finale pour les fins du référendum.

13. Le 14 septembre 1981, la Régie fait parvenir par courrier de première classe, à tout producteur dont le nom apparaît sur la liste définitive, une copie du projet de plan conjoint des producteurs de poissons et d'oeufs de poissons à des fins commerciales, une description de la procédure pour voter et un bulletin de vote sur lequel il peut indiquer s'il est favorable ou non au projet de plan précité.

14. Après avoir reçu ces documents, le producteur doit, pour voter, indiquer son choix sur le bulletin au moyen d'un signe distinctif inscrit dans le carré approprié. Un bulletin de vote portant une autre marque pourra être annulé par la Régie et un vote exprimé d'une autre façon ou sur un autre bulletin que celui fourni par la Régie sera annulé. Le producteur doit ensuite remettre le bulletin dans l'enveloppe marquée numéro 1, qui ne porte aucune identification du producteur, la sceller et la déposer dans l'enveloppe marquée numéro 2, sur laquelle le nom et l'adresse du producteur sont indiqués; il referme et scelle également cette enveloppe. Il doit ensuite placer cette enveloppe numéro 2 dans l'enveloppe marquée numéro 3, qui est préadressée au nom de la Régie et préaffranchie. Ces enveloppes doivent être mises à la poste au plus tard le 21 octobre 1981, le cachet postal faisant foi que la date, ou le producteur peut déposer son bulletin aux bureaux de la Régie avant le 28 octobre 1981.

15. La Régie procédera publiquement au dépouillement des bulletins de vote le 28 octobre 1981 à compter de 10 h.

Régie des marchés agricoles du Québec,
Le secrétaire,
ME GILLES LE BLANC.

14362-o

Saisie de pommes

Avis est, par la présente, donné que, selon les articles 109 à 112 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, la Régie des marchés agricoles du Québec a rendu le 11 août 1981 l'ordonnance ci-après concernant la saisie de pommes.

Le secrétaire,
ME GILLES LEBLANC.

Ordonnance

1. Dans la présente ordonnance, à moins que le contexte n'impose un sens différent, les expressions suivantes signifient ou désignent:

a) « Fédération »: la Fédération des producteurs de pommes du Québec;

b) « inspecteur »: un inspecteur ou un enquêteur de la Fédération;

c) « loi »: la Loi sur la mise en marché des produits agricoles (L.R.Q., c. M-35);

d) « produit commercialisé »: la pomme visée par le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec, publié à la *Gazette officielle du Québec* le 7 juin 1978;

e) « Régie »: la Régie des marchés agricoles du Québec.

2. La Régie délègue à la Fédération les pouvoirs qui lui sont conférés aux articles 109 à 111 de la loi. Ces pouvoirs doivent être exercés conformément aux dispositions de la présente ordonnance pour assurer l'application du Règlement de la Fédération sur la détermination des périodes de mise en marché des pommes, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 15 août 1979, ainsi que les dispositions amendées de ce règlement pouvant être mises en vigueur ultérieurement.

3. Un inspecteur peut saisir et retenir le produit commercialisé ainsi que son contenant lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que relativement à ce produit une infraction a été commise aux dispositions du règlement précité de la Fédération sur la détermination des périodes de mise en marché des pommes, ou aux dispositions relatives à l'application de ce règlement prévues dans une convention conclue entre la Fédération et une personne engagée dans la mise en marché du produit commercialisé en vertu de l'article 28 de la loi, ou d'une décision arbitrale rendue selon l'article 64 de la loi.

4. La Fédération ou un inspecteur qui est en possession d'un produit ou d'un contenant saisi ou retenu est habilité à en disposer, à administrer les deniers qui en proviennent et à disposer de ces derniers de la façon prévue à la présente ordonnance.

5. L'inspecteur doit dresser un procès-verbal de toute saisie ou retenue qu'il a effectuée. Ce procès-verbal doit porter les renseignements suivants:

a) Les nom et qualité de l'inspecteur;

b) La date et l'heure de la saisie ou de la retenue ainsi que l'endroit où elle a été effectuée;

c) Les nom et adresse de la personne chez qui la saisie ou la retenue a été effectuée. Si la saisie ou la retenue a eu lieu en cours de route, le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule qui transportait le produit saisi ou retenu et, s'il est possible, les nom et adresse de la personne en possession du produit commercialisé ainsi que les nom et adresse de l'expéditeur et du destinataire;

d) La quantité et la description du produit commercialisé saisi ou retenu ainsi que les marques et inscriptions apparaissant sur les contenants ou emballages;

e) Le motif de la saisie ou de la retenue et un exposé succinct des circonstances dans lesquelles la saisie ou la retenue a été effectuée, ainsi que tout renseignement susceptible d'assurer une identification précise du produit commercialisé et des contenants saisis ou retenus, ainsi que du propriétaire;

f) La signature de l'inspecteur.

6. Le procès-verbal prévu à l'article 5 est rédigé en au moins trois exemplaires. Un exemplaire est laissé au propriétaire ou détenteur du produit commercialisé ou, le cas échéant, au représentant de l'entreprise de transport, un exemplaire est transmis à la Régie dans les 48 heures suivant la saisie ou la retenue et un exemplaire est conservé par la Fédération.

7. Le produit commercialisé et le contenant saisis ou retenus sont expédiés dès que possible à une entreprise de transformation de la pomme, ou à tout autre endroit désigné spécifiquement par la Fédération. Ces pommes ne peuvent servir à d'autres fins qu'à la transformation, sauf lorsqu'à cause de la petite quantité de pommes saisie ou retenue, il est préférable de les remettre à une institution de charité. Les contenants peuvent être détruits.

Le produit commercialisé et le contenant saisis ou retenus peuvent également être mis sous scellé par l'inspecteur et laissés en dépôt entre les mains du propriétaire ou détenteur si ce dernier y consent. Sur demande de la Fédération, le dépositaire doit lui remettre immédiatement le produit commercialisé et le contenant ainsi laissés en dépôt.

8. Les sommes provenant de la disposition du produit commercialisé et du contenant saisis doivent être utilisées pour défrayer les coûts d'inspection et de saisie. Le résidu, s'il en est, doit être déposé dans un fonds établi à cette fin et servir à la publicité de la pomme au Québec.

9. Le produit commercialisé et le contenant saisi ou retenu en vertu de la présente ordonnance est saisi et retenu aux risques et aux frais de son propriétaire.

10. Lorsque la Fédération dispose du produit commercialisé et de son contenant saisis ou retenus, elle doit en avertir par avis écrit et sans délai le propriétaire ou la personne qui en avait la possession au moment de la saisie. S'il lui est impossible de donner cet avis, elle doit en informer la Régie.

11. Nul ne peut mettre en marché un produit commercialisé ou le contenant qui a été saisi ou retenu, ni enlever ou permettre d'enlever ce produit, ni enlever ou briser un scellé apposé par un inspecteur, sans une autorisation écrite de la Fédération.

12. La présente ordonnance entre en vigueur dès sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Régie des marchés agricoles du Québec,
Le secrétaire,
14363-o ME GILLES LEBLANC.

Soumissions — Demandes de

Ville de Boucherville
(Bertrand)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Boucherville » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 6 181 000 $ d'obligations de la ville de Boucherville datées du 19 octobre 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 16% ni supérieur à 18% payable semi-annuellement les 19 avril et 19 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mercredi 23 septembre 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice « G », Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 19 octobre 1981.

Tableau d'amortissement — 6 181 000 $

Année	Capital
19 octobre 1982	111 000 $
19 octobre 1983	123 000
19 octobre 1984	134 000
19 octobre 1984	5 813 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Boucherville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 19 octobre 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 594 000 $; 847(847-1) — 3 000 $ aq. ég. bord. et trottoirs; 936(936-1) — 37 000 $ aq. ég. voirie, pavage, etc.; 944(944-1) — 4 000 $ tr. d'ég.; 953(953-2) — 30 300 $ aq. empierrement; 957(957-3) — 700 000 $; 958(958-1)(958-2) — 50 000 $ aq. ég. pavage, éclair., etc.; 961(961-2) — 7 600 $ tr. d'éclair.; 966 — 4 000 $ ach. de camions-incendies; 981 — 3 600 $ ég. pavage, bordures; 1005 — 131 100 $ ég.; 1016 — 13 200 $ const. de trottoirs; 1017 — 14 500 $ aq. ég.; 1037 — 34 300 $; 1041 — 5 300 $ aq. ég. voirie, etc.; 1044-1 — 30 500 $ amén. parc de l'hôtel de ville; 1049 — 3 200 $ amél. et réouverture d'un chemin; 1054 — 9 800 $ tr. de rue; 1055(1055-1) — 9 850 $ aq. ég. pavage, éclair.; 1057 — 123 400 $ tr. d'élarg. de rue; 1057-1 — 47 200 $ tr. d'élarg. de rue; 1059 — 24 100 $ pavage; 1061 — 37 300 $ feux de circulation; 1062 — 46 300 $ rép. au système de pompage; 1065 — 3 400 $ réamén. de boul.; 1068(1068-1) — 5 500 $ const. d'une bord. de rue; 1073 — 50 000 $; 1079 — 139 600 aq. ég. voirie, etc.; 1081 — 139 150 $; 1084 — 19 000 $ hon. prof.; 1088 — 63 600 $ ach. d'un camion à incendie; 1089 — 77 400 $; 1092 — 614 500 $; 1097 — 358 600 $; 1098 — 19 200 $ aq. ég. voirie, etc.; 1101 — 18 600 $ tr. d'élarg. de rue, constr. d'un trottoir; 1103 — 405 000 $; 1103-1 — 40 000 $ ég.; 1106 — 912 000 $ constr. d'un poste de police-incendie; 1109 — 589 800 $ aq. ég. pavage, etc.; 1111 — 32 000 $ contr. aux tr. de modif. à la station de pompage; 1114 — 25 600 $; 1118 — 592 300 $ aq. ég. pavage, trottoirs, etc.; 1120 — 47 400 $ tr. d'aqueduc; 1121 — 45 000 $; 1124 — 19 500 $ aq. ég. pavage, etc.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice « G », 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le mercredi 23 septembre 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 23 septembre 1981 à 20 h, à l'hôtel de ville, 500, Rivière-aux-Pins, ville de Boucherville, comté de Bertrand, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Boucherville, comté de Bertrand, le 24 août 1981.

Le greffier,
CLAUDE CARON.

Hôtel de ville
500, Rivière-aux-Pins
ville de Boucherville
comté de Bertrand, QC, J4R 2Z7
téléphone: 655-3131, code 514 14401-o

Ville de Candiac
(Châteauguay)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations » seront reçues par la soussignée mademoiselle Hélène Sentenne, secrétaire-trésorière, à l'hôtel de ville, 9 boulevard Montcalm, ville de Candiac, comté de Châteauguay, QC, jusqu'à 20 h, le lundi 21 septembre 1981, pour l'achat de 1 441 000 $ d'obligations de la ville de Candiac datées du 19 octobre 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 16% ni supérieur à 18% payable semi-annuellement les 19 avril et 19 octobre de chaque année.

Pour fins d'amortissement seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 19 octobre 1981.

Tableau d'amortissement — 1 441 000 $

Année	Capital
19 octobre 1982	26 000 $
19 octobre 1983	29 000
19 octobre 1984	32 000
19 octobre 1984	1 354 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Candiac s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 19 octobre 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 111 — 66 000 $; 119 — 86 000 $; 124 — 54 300 $; 128 — 63 700 $ renouvellements d'emprunt; 269 — 360 000 $ tr. d'égout; 274 — 312 500 $ aq. ég. pavage, bordures; 284 — 125 000 $ aqueduc; 285 — 180 000 $ const. d'un poste de police; 298 — 193 500 $ raccordement d'égout collecteur.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h, le lundi 21 septembre 1981, à l'hôtel de ville, 9 boulevard Montcalm, ville de Candiac, comté de Châteauguay, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Candiac, comté de Châteauguay, le 25 août 1981.

La secrétaire-trésorière,
MADEMOISELLE HÉLÈNE SENTENNE.

Hôtel de ville
9, boulevard Montcalm
ville de Candiac
comté de Châteauguay, QC, J5R 3L5
téléphone: 659-9677, code 514. 14440-o

Municipalité de Chambord
(Lac-Saint-Jean-Ouest)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la municipalité de Chambord » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 242 000 $ d'obligations de la municipalité de Chambord datées du 19 octobre 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 16% ni supérieur à 18% payable semi-annuellement les 19 avril et 19 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le lundi 21 septembre 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice « G », Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 19 octobre 1981.

Tableau d'amortissement — 242 000 $

Année	Capital
19 octobre 1982	2 000 $
19 octobre 1983	2 000
19 octobre 1984	2 000
19 octobre 1984	236 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La municipalité de Chambord s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 19 octobre 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 81-150 — 242 000 $ honoraires professionnels, aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice « G », 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le lundi 21 septembre 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 21 septembre 1981 à 20 h, au bureau municipal, 104, rue Principale, municipalité de Chambord, comté de Lac-Saint-Jean-Ouest, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Municipalité de Chambord, comté de Lac-Saint-Jean-Ouest, le 25 août 1981.

Le secrétaire-trésorier,
JEAN-PIERRE TREMBLAY.

Bureau municipal
104, rue Principale
municipalité de Chambord
comté de Lac-Saint-Jean-Ouest, QC, G0W 1G0
téléphone: 342-6274, code 418 14441-o

Ville de Farnham
(Iberville)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Farnham » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 212 000 $ d'obligations de la ville de Farnham datées du 15 octobre 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 16% ni supérieur à 18% payable semi-annuellement les 15 avril et 15 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le lundi 21 septembre 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice « G », Québec (télex : 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 15 octobre 1981.

Tableau d'amortissement — 2 212 000 $

Année	Capital
15 octobre 1982	82 000 $
15 octobre 1983	93 000
15 octobre 1984	105 000
15 octobre 1984	1 932 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Farnham s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 15 octobre 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 75 — 4 000 $; 79 — 8 000 $; 84 — 10 000 $; 87 — 32 000 $; 90 — 4 500 $; 176-3S — 17 500 $; 181-3-S — 96 500 $; 182-3S — 13 000 $; 183-3S — 51 500 $; 187-3S — 8 500 $; 188-3S — 12 600 $; 204-3S — 68 600 $; 205-3S — 25 300 $ renouvellements d'emprunt; 506-3S — 976 000 $ agrandissement à la centrale de filtration; 518-3S — 11 000 $; 519-3S — 60 000 $ honoraires professionnels; 520-3S — 3 500 $ frais de refinancement; 525-3S — 796 500 $ const. d'une conduite et d'un poste de pompage; 532-3S — 13 000 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice « G », 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le lundi 21 septembre 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 21 septembre 1981 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 477, rue Hôtel-de-Ville, ville de Farnham, comté d'Iberville, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Farnham, comté d'Iberville, le 24 août 1981.

Le greffier,
J.B. LUNEAU.

Hôtel de ville
477, rue Hôtel-de-Ville
ville de Farnham
comté d'Iberville, QC, J2N 2H3
téléphone : 293-3178, code 514 14402-o

Ville de Lorraine
(Groulx)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Lorraine » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 542 000 $ d'obligations de la ville de Lorraine datées du 19 octobre 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 16% ni supérieur à 18% payable semi-annuellement les 19 avril et 19 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mardi 22 septembre 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice « G », Québec (télex : 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 19 octobre 1981.

Tableau d'amortissement — 542 000 $

Année	Capital
19 octobre 1982	10 000 $
19 octobre 1983	11 000
19 octobre 1984	13 000
19 octobre 1984	508 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Lorraine s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 19 octobre 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: B-23 — 62 000 $; B-26 — 158 500 $ renouvellements d'emprunt; B-79 — 122 800 $ aq. ég. pavage etc.; B-81(B-81A) — 65 600 $ amén. du centre communautaire; B-83 — 31 400 $ mise en place de conduits électriques; B-86 — 9 900 $; B-87 — 6 400 $; B-88 — 5 400 $ frais de refinancement; B-90 — 80 000 $ infrastructures récréatives et sport, amén. de parcs.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice « G », 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le mardi 22 septembre 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 22 septembre 1981 à 20 h 30, à l'hôtel de ville, 100, Grande-Côte, ville de Lorraine, comté de Groulx, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Lorraine, comté de Groulx, le 24 août 1981.

Le greffier,
MADAME BRENDA B. LÉVEILLÉE.

Hôtel de ville
100, Grande-Côte
ville de Lorraine
comté de Groulx, QC, J6Z 1L9
téléphone: 621-8550, code 514 14403-o

Paroisse de Saint-Élie-d'Orford
(Sherbrooke)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Élie-d'Orford » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 448 000 $ d'obligations de la paroisse de Saint-Élie-d'Orford datées du 19 octobre 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 16% ni supérieur à 18% payable semi-annuellement les 19 avril et 19 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mardi 22 septembre 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice « G », Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 19 octobre 1981.

Tableau d'amortissement — 448 000 $

Année	Capital
19 octobre 1982	3 000 $
19 octobre 1983	4 000
19 octobre 1984	4 000
19 octobre 1984	437 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Élie-d'Orford s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 19 octobre 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 149 — 448 000 $ construction du centre communautaire et hôtel de ville.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représen-

tant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice « G », 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le mardi 22 septembre 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 22 septembre 1981 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 161, 8e Rang sud, paroisse de Saint-Élie-d'Orford, comté de Sherbrooke, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Élie-d'Orford, comté de Sherbrooke, le 25 août 1981.

Le secrétaire-trésorier,
PIERRE AUGER.

Hôtel de ville
161, 8e Rang sud
paroisse de Saint-Élie-d'Orford
comté de Sherbrooke, QC, J0B 2S0
téléphone: 566-5466, code 819 14442-o

Paroisse de Saint-Gérard-Majella
(L'Assomption)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Gérard-Majella » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 288 000 $ d'obligations de la paroisse de Saint-Gérard-Majella datées du 19 octobre 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 16% ni supérieur à 18% payable semi-annuellement les 19 avril et 19 octobre de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mardi 22 septembre 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice « G », Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 19 octobre 1981.

Tableau d'amortissement — 288 000 $

Année	Capital
19 octobre 1982	10 000 $
19 octobre 1983	11 000
19 octobre 1984	12 000
19 octobre 1984	255 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Gérard-Majella s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 19 octobre 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 40 — 288 000 $ aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice « G », 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le mardi 22 septembre 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 22 septembre 1981 à 20 h, à la salle municipale, 2800, route 343, Saint-Gérard-Majella, comté de L'Assomption, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Gérard-Majella, comté de L'Assomption, le 27 août 1981.

Le secrétaire-trésorier,
MADAME DIANE RASSETTE.

Bureau municipal
2501, rang Sud
paroisse de Saint-Gérard-Majella
comté de L'Assomption, QC, J0K 3P0
téléphone: 588-5601, code 514 14485-o

Ville de Tracy
(Richelieu)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription « Soumissions pour obligations de la ville de Tracy » seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 086 000 $ d'obligations de la ville de Tracy datées du 19 octobre 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 16% ni supérieur à 18% payable semi-annuellement les 19 avril et 19 octobre de

chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le lundi 21 septembre 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice « G », Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 19 octobre 1981.

Tableau d'amortissement — 1 086 000 $

Année	Capital
19 octobre 1982	23 000 $
19 octobre 1983	26 000
19 octobre 1984	29 000
19 octobre 1984	1 008 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Tracy s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 19 octobre 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 294 — 28 500 $; 307 — 188 000 $ renouvellements d'emprunt; 462-80 — 1 200 $ aqueduc, égouts; 466-1-80(466-2-81) — 41 200 $ trottoirs; 468-80 — 123 000 $; 469-80 — 71 700 $; 471-80 — 57 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 475-80 — 101 000 $ rénovation de bâtiments; 486-81 — 60 600 $ trottoirs; 488-81 — 34 000 $ achat de bancs et aménagement d'une promenade; 489-81 — 282 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 490-81 — 97 800 $ tr. d'égout.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice « G », 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le lundi 21 septembre 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 21 septembre 1981 à 20 h, à l'hôtel de ville, 3025, boulevard de la Mairie, ville de Tracy, comté de Richelieu, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Tracy, comté de Richelieu, le 25 août 1981.

Le greffier,
LAVAL TARDIF.

Hôtel de ville
3025, boulevard de la Mairie
ville de Tracy
comté de Richelieu, QC, J3R 1C2
téléphone: 742-5671, code 514 14443-o

Syndicats professionnels — Loi sur les

SYNDICAT DE LA RELÈVE AGRICOLE DE LA CÔTE SUD

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis que le 29 juin 1981, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de « SYNDICAT DE LA RELÈVE AGRICOLE DE LA CÔTE SUD », avec siège social situé à La Pocatière, district judiciaire de Kamouraska.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

14431-o 1846-7134

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE GERMAIN LARIVIÈRE (B.S.S.) INC.

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis que le 8 juillet 1981, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de « SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE GERMAIN LARIVIÈRE (B.S.S.) INC. » avec siège social situé au 7705, boulevard Gouin est,

Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

14391-o 1847-6762

SYNDICAT DES PRODUCTEURS D'AGNEAUX ET MOUTONS DE LA CÔTE SUD

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis que le 29 juin 1981, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de « SYNDICAT DES PRODUCTEURS D'AGNEAUX ET MOUTONS DE LA CÔTE SUD », avec siège social situé à La Pocatière, district judiciaire de Kamouraska.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

14432-o 1846-7126

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DES LAURENTIDES (U.P.A.)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis que le 10 juin 1981 il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel sous le nom de « SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DES LAURENTIDES (U.P.A.) », avec siège social situé à Saint-Eustache, district judiciaire de Saint-Eustache.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

14392-o 1845-7556

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS DE LA BEAUCE (UPA)

Le ministre des Institutions financières et Coopératives donne avis que le 2 juin 1981 il a autorisé le changement de nom de « SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS DE LA RÉGION DE QUÉBEC-SUD (UPA) » dont la constitution, sous le nom originaire de « SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES DE PORCS DE LA RÉGION DE QUÉBEC-SUD (U.C.C.) », a été autorisée le 2 juin 1966, et dont le siège social est situé au 125, 18e Rue, Saint-Georges-Ouest, en celui de « SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS DE LA BEAUCE (UPA) », et ce, en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., c. S-40).

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

14474-o 1315-4992

Tribunaux judiciaires — Loi sur les

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
Chambre criminelle

Ordonnance

Attendu que l'article 75 de la Loi sur les tribunaux judiciaires permet au juge en chef de fixer les dates auxquelles commencent les sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans chaque district.

Je, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, fixe les dates suivantes pour le commencement des sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans le district de Bedford: le 8 septembre 1981 (Granby), le 10 février 1982 (Cowansville), le 12 mai 1982 (Granby).

Montréal, le 18 août 1981.

Le juge en chef adjoint
de la Cour supérieure,
JAMES K. HUGESSEN.

14380-o

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
Chambre criminelle

Ordonnance

Attendu que l'article 75 de la Loi sur les tribunaux judiciaires permet au juge en chef de fixer les dates auxquelles commencent les sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans chaque district.

Je, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, fixe les dates suivantes pour le commencement des sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans le district de Hull: le 5 octobre 1981, le 11 janvier 1982, le 5 avril 1982.

Montréal, le 18 août 1981.

Le juge en chef adjoint
de la Cour supérieure,
JAMES K. HUGESSEN.

14380-o

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Labelle
Chambre criminelle

Ordonnance

Attendu que l'article 75 de la Loi sur les tribunaux judiciaires permet au juge en chef de fixer les dates auxquelles commencent les sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans chaque district.

Je, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, fixe les dates suivantes pour le commencement des sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans le district de Labelle: le 8 septembre 1981, le 7 décembre 1981, le 1er mars 1982.

Montréal, le 18 août 1981.

Le juge en chef adjoint
de la Cour supérieure,
14380-o JAMES K. HUGESSEN.

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Pontiac
Chambre criminelle

Ordonnance

Attendu que l'article 75 de la Loi sur les tribunaux judiciaires permet au juge en chef de fixer les dates auxquelles commencent les sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans chaque district.

Je, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, fixe les dates suivantes pour le commencement des sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans le district de Pontiac: le 2 novembre 1981, le 1er février 1982, le 7 juin 1982.

Montréal, le 18 août 1981.

Le juge en chef adjoint
de la Cour supérieure,
14380-o JAMES K. HUGESSEN.

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
Chambre criminelle

Ordonnance

Attendu que l'article 75 de la Loi sur les tribunaux judiciaires permet au juge en chef de fixer les dates auxquelles commencent les sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans chaque district.

Je, juge en chef adjoint de la Cour supérieure, fixe les dates suivantes pour le commencement des sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure dans le district de Saint-François: le 8 septembre 1981, le 2 novembre 1981, le 11 janvier 1982, le 1er mars 1982, le 3 mai 1982.

Montréal, le 18 août 1981.

Le juge en chef adjoint
de la Cour supérieure,
14380-o JAMES K. HUGESSEN.

Vente par licitation

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-12-021391-801
S. 6779

DENISE SIMARD, demanderesse, contre PIERRE ROCHETTE, défendeur.

Un terrain connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro quatre cent soixante-six (466 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Raymond, division d'enregistrement de Portneuf, borné à l'ouest par le chemin public, au nord par la propriété de Michel Daniak ou représentants, à l'est et au sud par une partie non subdivisée du lot quatre cent soixante cinq (465) du même cadastre, mesurant quatre-vingts pieds (80 pi) de façade sur la rue Rousseau sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90 pi), avec maison unifamiliale y construite, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 1907 de la rue Principale, Lac-Sergent.

Sera vendu suivant jugement rendu le vingt-neuvième jour du mois de juillet mille neuf cent quatre-vingt-un, par l'honorable Jean Moisan, juge de la Cour supérieure, ordonnant au shérif de procéder à la vente par licitation suivant les dispositions des articles 811,665,674 et suivants du Code de procédure, à toutes fins que de droit.

La mise à prix est fixée à 2 663,65 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 300, route Nationale, Cap-Santé, comté de Portneuf, le SEIZIÈME jour du mois d'OCTOBRE 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 septembre 1981. 14475-o

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Arthabaska

Saisie exécution immobilière

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Arthabaska
No C.S.Q. 200-05-003266-801
S. 415-18-000015-81

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation ayant son siège social au 1020, route de l'Église, dans la ville de Sainte-Foy, district de Québec, demandeur, contre FRANÇOIS DAIGLE, domicilié au R.R.1, Sainte-Hélène-de-Chester, comté d'Arthabaska, QC, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement d'Arthabaska, et RODOLPHE CHOUINARD, domicilié au 11182, James-Morrice, Montréal, QC., mis en cause.

1. Une terre connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Hélène-de-Chester, sous le numéro trois cent quatorze (314).

2. Une terre connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Hélène-de-Chester, sous le numéro trois cent quinze (315).

Le tout avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes pouvant affecter lesdits immeubles, et notamment cette servitude en faveur de Shawinigan Water & Power Co. enregistrée à Arthabaska, le 14 juin 1949 sous le no 100500.

La mise à prix est fixée à 10 174,50 $ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent comptant ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, palais de justice d'Arthabaska, province de Québec, le SIXIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DENIS NOËL.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Arthabaska, le 11 août 1981. 14382-o

Beauharnois

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 500-02-026096-789
760-18-000046-81

BANQUE ROYALE DU CANADA, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et une place d'affaires à Montréal, dit district, demanderesse, contre CHARLOTTE KERSCH, domiciliée et résidant au 15, Prince-Albert, cité d'Ormstown et district de Beauharnois, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Châteauguay, mis en cause.

Un emplacement situé dans le village d'Ormstown, connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse Saint-Malachie (Châteauguay) comme étant le lot numéro deux cent trente-trois (233); avec tous les bâtiments qui y sont construits, notamment une maison portant le numéro municipal 15 de la rue Prince-Albert à Ormstown.

La mise à prix est fixée à 5 749,75 $, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Châteauguay, 164, Saint-Joseph à Sainte-Martine, le DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 18 août 1981. 14393-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-02-001025-79
760-18-000040-81

LUCIEN LUSSIER, domicilié et résidant au 19 A, rue Crépin, Châteauguay, district de Beauharnois, demanderesse, contre BERNARD ALECTUS domicilié et résidant au 75, rue Normand, Châteauguay, district de Beauharnois, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Châteauguay, 164, rue Saint-Joseph, Sainte-Martine, district de Beauharnois, mis en cause.

L'immeuble ci-après décrit et étant la propriété du défendeur et ce, tel que décrit aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay, à savoir:

Partie du lot 279-25:

Borné en front vers le sud par le no 279-15 (une rue). Vers l'ouest par le no 279-24, vers le nord par la partie non subdivisée du lot no 279 et vers l'est par le no 279-26. Mesurant cinquante pieds de front par cent pieds de profondeur formant en superficie cinq mille pieds carrés (5 000 pi^2), mesures anglaises.

La mise à prix est fixée à 2 141,42 $ montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Châteauguay, 164, rue Saint-Joseph, Sainte-Martine, le VINGT ET UNIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 18 août 1981. 14358-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-05-000213-80
760-18-000049-81

DAME MARGARET PATENAUDE, résidant et domiciliée au 4223, chemin Curran, Dewitville, QC, district de Beauharnois, demanderesse, contre JOHN JOSEPH QUENNEVILLE, résidant et domicilié à route 4, Huntingdon, district de Beauharnois, défenderesse.

Une ferme située dans le Quatrième Rang du canton de Godmanchester, comté de Huntingdon, connue et désignée sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Godmanchester comme étant:

1. La moitié nord du lot numéro quatre-vingt-seize (½ ptie N. 96) contenant vingt-cinq acres et bornée au nord par une route, au sud par la moitié sud du lot numéro 96 appartenant à John Caldwell, à l'est par le lot numéro 94 et à l'ouest par la partie nord du lot numéro 97 mentionné ci-après;

2. La moitié nord du lot numéro quatre-vingt-dix-sept (½ ptie N. 97) contenant vingt-cinq acres et bornée au nord par une route, au sud par la moitié sud du lot numéro 97 appartenant à John Caldwell, à l'est par une partie du lot numéro 96 et à l'ouest par les lots numéros 98-A et 98-B;

3. Les deux lots portant les numéros quatre-vingt-dix-huit -A et quatre-vingt-dix-huit -B (98-A et 98-B) et contenant respectivement vingt-cinq acres et plus ou moins et soixante-quinze acres en mesures anglaises et plus ou moins;

4. Le lot portant le numéro cent (100) et contenant cinquante acres et dix perches, avec la maison qui y est construite, et les servitudes qui se rattachent actuellement au tout;

5. La parcelle de terrain faisant partie du lot numéro cent deux (ptie 102), mesurant six acres et plus ou moins et bornée au nord par une route, à l'est par le lot numéro 100, à l'ouest par le lot numéro 103 et au sud par la partie du lot numéro 102 appartenant à Ralph O'Connor;

Avec les bâtiments qui y sont construits, dans l'état où ils se trouvent actuellement et avec les servitudes qui se rattachent au tout;

La mise à prix est fixée à 20 102,50 $, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Huntingdon, au 25, rue King, Huntingdon, le VINGT-CINQUIÈME jour de NOVEMBRE 1981 à DIX heures.

Le shérif ajoint,
DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 18 août 1981. 14394-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 760-05-000539-80
760-18-000043-81

LOYOLA SCHMIDT, domicilié et résidant au 100, Saint-Jean-Baptiste, Dorion, district de Beauharnois, demanderesse, contre ROBERT LEGAULT, domicilié et résidant au 53, Andrews, Valleyfield, district de Beauharnois, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR, du bureau d'enregistrement de Soulanges, Coteau-Landing, district de Beauharnois, mis en cause.

Un emplacement situé au village de Coteau-Landing, comté de Soulanges, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village de Coteau-Landing, comme formant partie du lot numéro cent vingt (no ptie 120) mesurant soixante-quinze pieds de largeur (75 pi) sur le chemin public par trente-cinq pieds de largeur (35 pi) à une distance de cent trente pieds du chemin public (130 pi) ainsi que tout le terrain adjacent jusqu'au fleuve Saint-Laurent, borné en front par le chemin public, en arrière par le fleuve Saint-Laurent, du côté ouest par le terrain du chemin de fer le Canadien National, et du côté est au résidu dudit lot 120 appartenant à Georges Filiatrault; la ligne est dudit terrain sera une ligne oblique passant à onze pieds et neuf pouces (11 pi 9 po) du pignon nord-est de la maison érigée sur ledit immeuble et allant dans une direction sud-est soit sur une longueur de cent pieds et de là prenant une direction sud-est plus prononcée jusqu'au fleuve Saint-Laurent avec une maison y érigée et dépendances;

Ainsi que le tout se trouve présentement sans en rien excepter ni réserver.

La mise à prix est fixée à 6 838,50 $ montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Soulanges, au 199, Principale, Coteau-Landing, le TREIZIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 18 août 1981. 14404-o

Bedford

Fierie Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
Nos 455-02-000272-817
455-05-Sh-000013-81

CAISSE POPULAIRE DE COWANSVILLE, caisse d'épargne et de crédit dûment constituée et régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 500 de la rue Sud, Cowansville, district de Bedford, partie demanderesse, contre ALFRED BROUILLARD, journalier, résidant et domicilié au 125, boulevard Dieppe, Cowansville, district de Bedford, partie défenderesse.

« Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 5 (cinq) de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinquante-cinq (55) du cadastre officiel du village de Cowansville.

Le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 6 860,00 $, soit le quart de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle, soit 0,98, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Missisquoi à Bedford, province de Québec, le VINGT ET UNIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à QUATORZE heures.

Le shérif,
P.-É. BÉLISLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 18 août 1981. 14359-o

Iberville

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-013793-805

LA BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE, banque à charte canadienne ayant une place d'affaires principale pour la province de Québec au 775, carré Victoria, dans les ville et district de Montréal, QC, demanderesse, contre YVES LAROCHELLE, ayant sa dernière adresse connue au 101, rue de Grand-Pré à L'Acadie, dans la province de Québec, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Jean, ayant leur adresse connue au 320, rue Séminaire, bureau 004, Saint-Jean, dans la province de Québec, mis en cause.

« Une terre sise et située en la paroisse de L'Acadie, comté de Saint-Jean, connue et désignée comme étant la totalité du lot originaire numéro cent quatre-vingt-trois (183) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie, bornée en front vers le nord-ouest par la rivière de Montréal, en profondeur vers

le sud-est et d'un côté au nord-est par la ligne limitative de la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie, et de l'autre côté au sud-ouest par le numéro 184; contenant deux arpents, neuf perches et treize pieds de largeur, sur trente arpents une perche de profondeur dans une ligne, trente arpents, trois perches dans l'autre, formant en tout, quatre-vingt-neuf arpents, soixante-quinze perches et cent quarante-deux pieds carrés en superficie, en y comprenant le chemin public qui la traverse.

À distraire cependant dudit emplacement, cette partie de ce dernier, vendu par Omer Matton à Paul Bourassa par acte de vente reçu devant Jean Desmarais, notaire, le quatre juin mil neuf cent soixante-quatorze et enregistré à Saint-Jean sous le numéro 120933.

Avec et sujet à une servitude en faveur de The Southern Canada Power Company, pour le maintien de lignes électriques et accessoires, ainsi que droit de passage, le tout tel qu'enregistré à Saint-Jean sous le numéro 57323.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives, passives, apparentes ou occultes y attachées, sans aucune exception ni réserve de la part du débiteur (avec un immeuble y érigé portant le numéro civique 101, de Grand-Pré).»

Évaluation municipale: 20 480,00 $

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25% de l'évaluation, soit 9 630,40 $, compte tenu du facteur établi pour le rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, boulevard Séminaire, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, le SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à ONZE heures.

Le shérif,
CLAUDE AUDET.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu, le 21 août 1981. 14405-o

Joliette

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000718-802

CITÉ DE JOLIETTE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 614, rue Manseau en les cité et district de Joliette, partie demanderesse, contre PINATEL INC. (PINATEL PIECE DYE WORKS LTD), corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 251, rue Saint-Pierre nord, cité et district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Joliette, mis en cause.

«Un emplacement situé en la ville de Joliette, connu et désigné comme étant le lot numéro quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent trente-cinq (435-14) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Paul, division d'enregistrement de Joliette, mesurant quatre cent soixante-dix-sept pieds et trois dixièmes de pied (477,3 pi) de largeur en façade et quatre cent soixante-dix-sept pieds et cinq dixièmes de pied (477,5 pi) de largeur à l'arrière et mesurant sept cent dix-huit pieds (718 pi) dans sa ligne sud-est et sept cent dix-sept pieds et trois dixièmes de pied (717,3 pi) dans sa ligne nord-ouest, contenant en superficie trois cent quarante-deux mille quatre cent trente-huit pieds carrés (342 438 pi^2), mesures anglaises. Avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.»

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié payable au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 688.1 du C.P.C., est fixé à la somme de 241 955,48 $ représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, le MERCREDI SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à ONZE heures, au 577 de la rue Notre-Dame à Joliette.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 19 août 1981. 14406-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
No 705-05-000 007-818

DAME GABRIELLE TROIE, rentière, domiciliée et résidant au 1662, Balmoral dans la ville de Saint-Hubert, district de Montréal, partie demanderesse, contre RAYMOND OUELLETTE, domicilié et résidant au 2019, rue Saint-Jacques à Sainte-Julienne, district de Joliette, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division de Montcalm, mis en cause.

« Un morceau de terre situé dans la paroisse de Sainte-Julienne, désigné comme étant une partie du lot quatre cent (ptie 400) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Julienne, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit: en front au sud-ouest par une rue (no 1) étant de vingt pieds (20 pi) de largeur; en arrière au nord-est et du côté sud-est par autres parties du même lot appartenant à Rosario Courtemanche ou représentants; du côté nord-ouest par un terrain vendu à Donald Hall.

Avec une bâtisse dessus construite et portant le numéro civique 2019 de la rue Jacques. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688.1 du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 4 725,00 $, cedit montant payable en argent et/ou par un chèque certifié payable au nom du shérif du district de Joliette, représente 25% de l'évaluation municipale multipliée par le facteur comparatif prévu pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm au 1532 de la rue Albert à Sainte-Julienne, le JEUDI QUINZIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 24 août 1981. 14448-o

Mingan

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Mingan
No 650-02-000197-81

BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les banques, ayant son siège social dans la ville d'Halifax, province de Nouvelle-Écosse et une place d'affaires au 770, boulevard Laure, Sept-Îles, district de Mingan, partie demanderesse, contre ARTHUR LEPAGE, demeurant et résidant au 969, rue Cartier, Sept-Îles, district de Mingan, partie défenderesse.

« Le lot cent vingt-six du bloc L (lot 126 du bloc L), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton d'Arnaud, division d'enregistrement de Sept-Îles, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est fixé selon l'article 688.1 du Code de procédure civile à 420,00 $, soit 25% du montant de l'évaluation municipale multiplié par le facteur comparatif établi.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sept-Îles, le VINGT-SEPTIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à ONZE heures.

L'huissier,
MADELEINE BÉRUBÉ.

Bérubé & Levesque, huissiers
619, Brochu, bureau 101
Sept-Îles, tél.: 962-5267 14360-o

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Mingan
No 650-05-000414-806

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1977, les Banques Provinciales du Canada, dont le siège social est situé au 500, place d'Armes dans la ville et le district de Montréal, ayant une place d'affaires au 350, rue Smith à Sept-Îles, district de Mingan, contre FRANÇOIS TREMBLAY, résidant autrefois au 3470, boulevard Laure à Sept-Îles et maintenant d'adresse inconnue, partie défenderesse.

« Une partie du lot treize (ptie du lot 13), rang Un (1), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton d'Arnaud, pouvant être redécrite comme suit:

Ledit terrain de forme irrégulière, est borné vers le nord-est, le sud-ouest et le nord-ouest par des parties non subdivisées du lot 13, vers le sud-est par le lot 13-2 et une partie non subdivisée du lot 13 étant l'emprise de la route 138.

Commençant au point indiqué par la lettre B, sur le plan accompagnant la présente description, lequel point est situé à une distance de quatre-vingt-quatre mètres et quatre-vingts centièmes (84,80 m), dans une direction sud S 45°22,9' W du point indiqué par la lettre A, soit l'intersection de la ligne séparative des lots 13 et 14 d'avec la ligne nord-ouest de l'emprise de la route 138.

Dudit point de départ successivement par les lettres C, D, E, F, G et B, le long du périmètre dudit terrain, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous où chaque ligne y est déterminée par sa longueur et sa direction.

De	*à*	*Course*	*Distance*
B	C	N 44° 14,9' W	71,18 m
C	D	N 37° 02,2'E	60,57 m
D	E	S 44°14,9' E	76,20 m
E	F	Arc 25,79 m	Rayon: 888,25 m
F	G	S 36° 48,6' W	1,96 m
G	B	S 45°22,9' W	32,40 m

Fermant ainsi ledit périmètre dudit terrain.

Ledit terrain, identifié par les lettres, B, C, D, E, F, G et B, contient en superficie quatre mille quatre cent soixante-dix mètres carrés et trois dixièmes (4 470,3 m²).

Dans cette description, les mesures sont en mètres.

Le tout tel que décrit et montré sur cette description technique, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, selon l'article 688.1 du Code de procédure civile est de 25% du montant de l'évaluation municipale, multiplié par le facteur comparatif établi, soit 5 700,00 $ payable en argent ou par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sept-Îles, le VINGT-HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1981, à ONZE heures.

L'huissier,
MADELEINE BÉRUBÉ.

Bérubé & Levesque, huissiers
619, Brochu, bureau 101
Sept-Îles
Tél.: 962-5267 14361-o

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Beauce
Nos 350-02-001014-807
et 500-05-009556-810

ASPIRO LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1000, rue du Parc, Saint-Georges-Ouest, Beauce, demanderesse, contre LES DISTRIBUTIONS RONALD LEDUC INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1700, Vianney, Longueuil, et RONALD LEDUC, 1700,

Vianney, Longueuil, QC, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un immeuble situé à Pointe-aux-Trembles, connu et désigné comme étant le lot no 45 de la subdivision officielle du lot original no 235 (235-45) du cadastre officiel de la paroisse de Pointe-aux-Trembles, division d'enregistrement de Montréal, avec circonstances et dépendances y érigées et notamment une maison sise au no 167-169, 100e Avenue, Pointe-aux-Trembles. »

La mise à prix est fixée à 7 096,50 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le QUATORZIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 août 1981. 14449-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-000657-804

LES ASSOCIÉS SERVICES FINANCIERS LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre ANDRÉ LEGAULT, résidant et domicilié dans les ville et district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur le chemin Bois-Franc, en la cité de Saint-Laurent, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Laurent, comme étant le lot mille trois cent soixante-dix-neuf de la subdivision du lot originaire deux cent quarante-deux (242-1379) et comme étant le lot mille trois cent quatre-vingt-six de la subdivision du lot originaire vingt-six (26-1386). Avec la bâtisse y érigée portant les numéros 1283 et 1285, dudit chemin Bois-Franc, dont le mur nord-est est mitoyen. Avec et sujet à toutes les servitudes y attachées, notamment une servitude en faveur de The Bell Telephone Company of Canada, enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1347770 et une servitude réciproque de vue avec l'immeuble adjacent au nord-est enregistrée audit bureau d'enregistrement sous le numéro 1420247. Tel que le tout se trouve présentement, sans aucune exception ni réserve et maintenant portant les numéros 3983-85, Henri-Bourassa ouest, ville Saint-Laurent. »

La mise à prix est fixée à 17 649,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le QUATORZIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 17 août 1981. 14450-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-008060-806

LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, compagnie dûment incorporée, ayant son siège social et principal établissement pour la province de Québec, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre FRANÇOIS FORTIER, dans les ville et district de Montréal, et PIERRE FORTIER, dans les ville et district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Immeuble des parties défenderesses:

« Un certain emplacement ayant front sur la rue Sanguinet, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant la plus grande partie nord-ouest de la subdivision huit du lot originaire sept cent quarante-six A (746 A-ptie no 8) aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, mesurant ledit emplacement vingt pieds de largeur sur une profondeur de soixante-quinze pieds et borné en front vers le sud-ouest par ladite rue Sanguinet, en arrière vers le nord-est par une partie de la subdivision douze dudit lot, d'un côté vers le nord-ouest par la subdivision sept dudit lot et de l'autre côté vers le sud-est par le résidu de ladite subdivision huit dudit lot. Toutes les mesures ci-dessus sont en mesures anglaises et plus ou moins. Avec bâtisses dessus érigées portant les numéros 2043 et 2045 de ladite rue Sanguinet. Tel que le tout se trouve actuellement avec tous droits, circonstances et dépendances sans exception ni réserve et avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement. »

La mise à prix est fixée à 4 176,38 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, le SEIZIÈME jour d'OCTOBRE 1981, à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 18 août 1981. 14451-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-018720-768

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 1155, boulevard Dorchester ouest, en les ville et district de Montréal, demanderesse, contre DAME ÉVA BEAUDRY, domiciliée et résidant au 5006, Le Boulevard, Pierrefonds, district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Emplacement ayant front sur le boulevard, en la ville de Pierrefonds, dans le district de Montréal, connu et désigné comme étant la plus grande partie nord-est de la resubdivision un de la subdivision quatre cent un du lot originaire trente-sept (37-401-ptie 1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève, mesurant ladite partie 62 pieds de largeur, sur 90 pieds de profondeur, mesures anglaises plus ou moins, et borné en front vers le sud-est par la subdivision trois cent cinquante-quatre du lot originaire trente-sept (37-354-Le Boulevard), à l'arrière vers le nord-ouest par la resubdivision numéro deux de ladite subdivision numéro quatre cent un du lot originaire trente-sept (37-401-2) d'un côté vers le sud-ouest par une partie dudit lot numéro

37-401-1 et de l'autre côté vers le nord-est par ladite resubdivision numéro un de la subdivision quatre cent deux du lot originaire trente-sept (37-402-1). Avec la maison dessus érigée portant le numéro 5006 Le Boulevard. »

La mise à prix est fixée à 14 280,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le SEIZIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 18 août 1981. 14452-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-010225-801

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre LES IMMEUBLES PARIBON INC., *ET AL.*, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montréal, mis en cause.

Les biens immobiliers ci-après désignés en la possession du défendeur Roberto Luria, suivant jugement rendu le 12 mai 1981.

Description:

« Un immeuble ayant front sur la rue Cartier à Montréal, composé:

a) de la partie sud-est de la subdivision soixante-sept du lot originaire deux cent dix (210 ptie S.-E. 67) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-de-la-Visitation, mesurant vingt-deux pieds (22 pi) de largeur sur quatre-vingt-deux pieds (82 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, borné en front par la rue Cartier, d'un côté au sud-est par la partie du lot ci-après décrite, en arrière par une ruelle et au nord-ouest par le résidu dudit lot; et

b) de la partie nord-ouest de la subdivision soixante-six dudit lot originaire deux cent dix (210 ptie N.-O. 66) aux susdits plan et livre de renvoi officiels mesurant huit pieds et huit pouces de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-deux pieds (82 pi) mesures anglaises et plus ou moins, borné en front par ladite rue Cartier, en arrière par ladite ruelle, au nord-ouest par la partie dudit lot ci-dessus décrite au nord-est par le résidu de ladite subdivision.

Avec la bâtisse y érigée portant les numéros civiques 6526 à 6536, rue Cartier, dont le mur nord-ouest est mitoyen.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement. »

La mise à prix est fixée à 18 661,88 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le TREIZIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 août 1981. 14453-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-010224-804

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre LES IMMEUBLES PARIBON INC., PIERRE ALFRED PARENT, CLAUDE RIEL, ROBERTO LURIA, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble de Roberto Luria:

« Un emplacement ayant front sur la rue Cartier en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent dix (210-69) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-de-la-Visitation mesurant vingt-six pieds de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-deux pieds, mesures anglaises et plus ou moins. Avec bâtisse dessus construite portant le numéro 6550 de la rue Cartier, en la ville de Montréal, et dont le mur sud-est est mitoyen. Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement. »

La mise à prix est fixée à 14 998,88 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le TREIZIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 août 1981. 14454-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500 05 010226 809

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre LES IMMEUBLES PARIBON INC., PIERRE ALFRED PARENT, CLAUDE RIEL, ROBERTO LURIA, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble du défendeur, Roberto Luria:

« Un emplacement ayant front sur la rue Cartier, à Montréal, composé:

a) de la partie nord-ouest de la subdivision soixante-sept du lot deux cent dix (210-67 N.-O. ptie) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de la Côte-de-la-Visitation mesurant quatre pieds de largeur par quatre-vingt-deux pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, bornée en front par la rue Cartier, d'un côté au sud-est par le résidu dudit lot, en arrière par la ruelle, et au nord-ouest par la subdivision ci-après désignée; et

b) la subdivision soixante-huit dudit lot deux cent dix (210-68) auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Avec la bâtisse y érigée portant les numéros civiques 6538 à 6548 rue Cartier. Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement. »

La mise à prix est fixée à 15 873,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le TREIZIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 août 1981. 14455-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-008455-790

BANQUE NATIONALE DU CANADA, demanderesse, contre LISE PRÉVOST, résidant et domiciliée au 55, place Berlioz, cité de Candiac, district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Candiac, ayant front sur le côté sud de la rue Place Berlioz, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre cent soixante-dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent quatre-vingt-douze (392-470) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Philippe. Avec les bâtisses y érigées portant le numéro civique 55 de ladite rue Place Berlioz. Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 15 922,50 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, Saint-Ignace, La Prairie, QC, le SEIZIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 21 août 1981. 14456-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-014007-806

CHOCOLAT JEAN & CHARLES INC., corps politique légalement constitué ayant son siège social situé au 3187, rue Saint-Jacques en les ville et district de Montréal, demanderesse, contre GEORGES W. McLEOD, faisant affaires sous les nom et raison sociale de ASSOCIATION SPORTIVE CENTURIONS au 1930, rue Wellington, en les ville et district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Montréal, avec façade sur la rue Wellington, connu et désigné comme étant la partie nord du lot numéro 3149 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, mesurant vingt-quatre pieds (24 pi) de largeur par quatre-vingt-quatorze pieds (94 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins; bornée en front par la rue Wellington; en arrière par une ruelle; du côté nord par le lot numéro 3149; avec maison portant les numéros civiques 1930, et 1932 de la rue Wellington, les murs étant mitoyens, avec toutes les bâtisses dessus érigées.

Tel que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, servitudes et dépendances attachés audit immeuble et plus particulièrement avec un droit commun de passage dans la ruelle en arrière dudit emplacement. »

La mise à prix est fixée à 3 246,75 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 11 août 1981. 14457-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005113-806

D.B.G. INVESTMENTS LTD. — LES INVESTISSEMENTS D.B.G. LTÉE, corps politique et corporation dûment incorporés selon la loi, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre DAME EDITH SALDON, épouse séparée de biens de Gerry Doyle, aussi connu comme étant GÉRALD DOYLE, chauffeur, de la ville de Saint-Hubert, demeurant et résidant au 4665, rue Nadeau, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Un certain terrain ayant front sur la rue Nadeau, ville de Saint-Hubert, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot sept cent treize de la subdivision officiellle du lot originaire cent soixante-deux (162-713) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hubert. Ceci comprend le bâtiment y érigé portant le numéro 4665 de la rue Nadeau. Le tout tel qu'il existe présentement avec tous les droits, circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 10 646,25 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le QUINZIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 21 août 1981. 14458-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-12-002391-81
No 500-05-009855-816

DORIS DUBÉ, 434, boulevard J.-R.-Théberge, Chicoutimi, district de Chicoutimi, demanderesse, contre MARC LAPIERRE, 76, rue Laplante, Saint-Constant, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Laprairie, mis en cause.

« Le lot portant le numéro cinquante-quatre de la subdivision du lot originaire cent soixante et un (161-54) de la paroisse de Saint-Constant. Le tout avec circonstances et dépendances. Avec bâtisse érigée portant le numéro 76, rue Laplante, Saint-Constant. »

La mise à prix est fixée à 8 835,00 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laprairie, 214, Saint-Ignace, La Prairie, QC, le SEIZIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 18 août 1981. 14459-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-017767-794

GAZ MÉTROPOLITAIN INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1717 du Havre, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre WALDO CORDOVA, 1625, rue Meunier, Saint-Hubert, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Un emplacement situé en la ville de Saint-Hubert, ayant front sur la rue Meunier, connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly, comme étant le lot numéro cent huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante (40-108). Tel que le tout se trouve présentement, circonstances et dépendances et notamment avec la maison y érigée portant le numéro civique 1625, rue Meunier, dont les murs sud-ouest et nord-est sont mitoyens. »

La mise à prix est fixée à 7 807,25 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le QUINZIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 août 1981. 14460-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-004992-793

ANTONIO SALVATORE, résidant et domicilié au numéro civique 3594 de la rue Erwin, Fabreville, ville de Laval, district de Montréal, demandeur, contre ALBERT BEAUGE, gentilhomme, domicilié et résidant au numéro civique 3095 de la rue Dupont, Longueuil, district de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Dupont, en la ville de Longueuil, connu et désigné comme étant la resubdivision numéro dix-huit de la subdivision numéro cent dix-neuf du lot originaire numéro cent vingt (120-119-18) au cadastre officiel de la paroisse Saint-Antoine de Longueuil. Avec bâtisse dessus érigée, portant le numéro 3095 de la rue Dupont, en la ville de Longueuil, dont le mur sud-ouest est mitoyen. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve et notamment sujet à une servitude créée en faveur de la Commission hydro-électrique de Québec et de la Compagnie de téléphone du Canada, aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Chambly sous le numéro 353093. »

La mise à prix est fixée à 9 559,38 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le QUINZIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 19 août 1981. 14461-o

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q.: 200-05-001411-813
C.M. Beauport: C 1170-81
S. 6650

VILLE DE BEAUPORT, demanderesse, contre JOS LAHOUD AUTO LTÉE, 1281, place de Mérici, Québec, défenderesse.

Lot 820-P.: De figure rectangulaire, borné au nord-est par le lot 819-15, borné au sud-est par le lot 820-P., borné au sud-ouest par le lot 820-12 (rue projetée), borné au nord-ouest par le lot 820-P., mesurant soixante-neuf pieds plus ou moins (69 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, mesurant quatre-vingts pieds plus ou moins (80 pi) dans ses lignes sud-est et nord-ouest et contenant en superficie cinq mille quatre cent quatre-vingt-quinze pieds carrés plus ou moins (5 495 pi²), mesures anglaises.

Tous du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, le tout avec circonstances et dépendances, avec bâtisses dessus construites.

La mise à prix est fixée à 451,50 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUINZIÈME jour du mois d'OCTOBRE 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 septembre 1981. 14477-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q.: 200-05-000282-819
S. 6648

LA CAISSE POPULAIRE DE CHARLESBOURG, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 155, 76e Rue est, Charlesbourg, district de Québec, demanderesse, contre LES IMMEUBLES CHAN-FOR INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 9, rue de Bretagne, Neufchâtel, district de Québec, défenderesse.

Un immeuble connu et désigné comme étant composé des lots suivants, savoir

La subdivision trente-cinq du lot originaire trois (3-35) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Dunstan-du-Lac-Beauport, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision sept du lot originaire quatre (4-7) du susdit cadastre;

Avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve, cet immeuble portant le numéro civique 37, chemin des Mélèzes, Lac-Beauport.

La mise à prix est fixée à 12 956,25 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le QUATORZIÈME jour du mois d'OCTOBRE 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 septembre 1981. 14478-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q.: 200-05-3752-800
S. 6656

LA CAISSE POPULAIRE DE SAINT-CASIMIR, corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 185, rue Tessier ouest, Saint-Casimir, dans le comté de Portneuf, dans le district de Québec, demanderesse, contre PAUL GRANDBOIS, domicilié et résidant au 665, Rapide nord, Saint-Casimir, dans le comté de Portneuf, dans le district de Québec, *ET AL.*, défendeurs.

a) La subdivision trois du lot originaire numéro cent dix-sept (117-3) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Casimir, division d'enregistrement de Portneuf;

b) La subdivision quatre du lot originaire numéro cent dix-sept (117-4) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Casimir, division d'enregistrement de Portneuf;

Avec toutes les bâtisses érigées sur lesdits lots, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 921,60 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 300, route Nationale, Cap-Santé, comté de Portneuf, le TREIZIÈME jour du mois d'OCTOBRE 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 septembre 1981. 14479-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003935-801
S. 6680

LES ARTISANS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au numéro 333 de la rue Saint-Antoine est, ville et district de Montréal, demanderesse, contre M. DENIS DESTERRES, demeurant au numéro 2620, place Duval, appartement 17, ville de Québec, et DAME MARJOLAINE LAMOTHE, demeurant au numéro 2475, rue Évangéline, appartement 314, Beauport, district de Québec, défendeurs.

Un immeuble connu et désigné comme étant:

a) La subdivision cent quinze du lot originaire numéro mille cent quarante-quatre (1144-115) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

b) Une partie de la subdivision cent seize du lot originaire numéro mille cent quarante-quatre (1144-116 ptie) du cadastre susdit, de forme rectangulaire, borné vers le nord-est par une partie du lot 1144-116, vers le sud-est par le lot 1144-114 (rue), vers le sud-ouest par le lot 1144-115 susdécrit, et vers le nord-ouest par les lots 1144-113 et 1144-112, mesurant deux mètres et quarante-quatre centièmes (2,44 m) de largeur sur vingt-neuf mètres et vingt-six centièmes (29,26 m) de profondeur.

Avec la maison dessus construite, circonstances et dépendances, et portant le numéro 3, rue Daigle, Saint-Émile.

La mise à prix est fixée à 9 216,25 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le SEIZIÈME jour du mois d'OCTOBRE 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 5 septembre 1981. 14476-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-001404-818
C.P.Q. 200-02-000915-803
S. 6646

VILLE DE VAL-BÉLAIR, corps politique légalement constitué, ayant le siège social de ses affaires au 1105, avenue de l'Église nord, Val-Bélair, Québec, demanderesse, contre JEAN-CLAUDE SAVARD, résidant au 2725, place Joseph-Casavant, Montréal, district de Montréal, province de Québec, défendeur.

Une terre située en la ville de Bélair, formant le lot connu et désigné sous le numéro (410) quatre cent dix dans le livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, mesurant deux arpents de profondeur, borné au sud-ouest par le boulevard Pie-XI, au nord-est par la rue, au sud par le numéro 404 et au nord par le numéro 411, avec bâtisse dessus construite.

1. Sauf à distraire l'emplacement vendu à Henri Routhier suivant contrat de vente enregistré le 10 mars 1947 à Québec, sous le numéro 312-340;

2. sauf à distraire la partie vendue au ministère de la Voirie de l'expropriation, non encore complétée;

3. sauf à distraire la partie de ce lot appartenant aux Chemins de fer nationaux;

4. moins la partie de ce lot vendue au ministère de la Voirie suivant contrat de vente passé devant Me Grenier, notaire, le 4 mai 1957, et dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Québec, le 11 mai 1957, numéro 429145.

La mise à prix est fixée à 8 097,30 $, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le TREIZIÈME jour du mois d'OCTOBRE 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
Bureau du shérif RICHARD CARBONNEAU.
Cour supérieure
Québec, le 5 septembre 1981. 14480-o

Richelieu

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Richelieu
No 765-000489-77

HORMIDAS LAPRADE, domicilié et résidant au 980, rang Nord, Saint-Pierre-de-Sorel, district de Richelieu, partie demanderesse, contre LÉOPOLD GAUTHIER, domicilié et résidant au 4324, route Marie-Victorin, Saint-Robert, district de Richelieu, partie défenderesse.

« Un emplacement situé en la municipalité de la paroisse de Saint-Robert, du côté sud de la route Nationale, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro quatre cent quinze (ptie 415) du cadastre de la paroisse de Saint-Robert, mesurant quarante-huit pieds (48 pi) de largeur en front, cinquante cinq pieds (55 pi) de largeur à sa profondeur sur quatre-vingt-seize pieds (96 pi) de profondeur dans sa ligne ouest et quatre-vingt-dix-huit pieds et un dixième (98,1 pi) de profondeur dans sa ligne est, le tout mesures anglaises et plus ou moins; avec la propriété y érigée, circonstances et dépendances.

Ledit emplacement est borné en front vers le nord par la route Nationale, en profondeur vers le sud et d'un côté vers l'est par autres parties dudit lot no 415 propriété de Charles Ayotte ou représentants et d'autre côté ou vers l'ouest par autre partie du lot no 415 propriété de Joseph Cartier ou représentants.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part du vendeur. »

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 4 296,75 $ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement du comté de Richelieu, division d'enregistrement, 46, rue Charlotte, Sorel, le QUINZIÈME jour d'OCTOBRE 1981, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
Bureau du shérif FRANÇOIS GÉLINAS.
Cour supérieure
Sorel, le 21 août 1981. 14462-o

Rimouski

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-05-000074-812

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE MATANE, demanderesse contre LES IMMEUBLES C.F.C. INC, DENIS COLL, DONAT BERTHELOTTE, de Matane, défendeurs.

Un terrain contenant en superficie six mille neuf cent soixante-dix pieds carrés (6 970 pi²) mesures anglaises, connu comme étant la subdivision trente-quatre de la subdivision quarante du lot numéro cent cinquante (150-40-34) et subdivision deux de la subdivision cinquante et un de la subdivision quarante du lot numéro cent cinq (105-40-51-2) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane, pour cette partie maintenant comprise dans les limites de la ville de Matane, avec maisons dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 8 225,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, lequel montant devra être payé au shérif, en argent comptant ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Matane, au 750, du Phare ouest, Matane, QC, le VINGT-DEUXIÈME jour du mois d'OCTOBRE 1981 à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
ANNETTE BLAIS.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rimouski, le 21 août 1981. 14407-o

Roberval

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure de Chicoutimi— District de Roberval
No 150-02-000133-81-8
S. 155-18-000037-81

MAURICE TREMBLAY, demeurant et domicilié au 500, rue Dequen, Saint-Gédéon, demandeur, contre LES ENTREPRISES LAVAL PAGÉ LTÉE, 10, rang 5, Sainte-Hedwidge, comté de Roberval, défenderesse.

« Subdivisions quatre cent vingt et un (421) et quatre cent vingt-deux (422) d'une partie du lot 70, rang B, du cadastre du canton de Roberval. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 106 542,60 $, soit 25% de l'évaluation municipale, multiplié par le facteur d'évaluation réelle: 1,23.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division Lac-Saint-Jean-Ouest à Roberval, district de Roberval, le HUITIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
LÉON-MAURICE LAVOIE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Roberval, le 19 août 1981. 14444-o

Saint-François

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 480-05-000034-81

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE FRONTENAC, partie demanderesse, contre ARMAND MERCIER, technicien, domicilié et résidant au 2885, rue David, appartement 5, Longueuil, J1L 3S7, et DONALD HOUDE, hôtelier, domicilié et résidant à Notre-Dame-des-Bois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Frontenac, 5527, Frontenac, Lac-Mégantic, mis en cause.

« Un immeuble situé dans la municipalité de Notre-Dame-des-Bois, étant un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot numéro seize, rang Six (ptie 16, rg 6) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Chesham, mesurant cent quatre-vingt-quatre pieds (184 pi) en front sur le chemin public allant de La Patrie à Notre-Dame-des-Bois, sur une profondeur de cent trente-cinq pieds (135 pi), le tout plus ou moins, et borné au nord par le chemin allant de La Patrie à Notre-Dame-des-Bois, à l'est par partie du lot seize (16) appartenant à Israël Gaudreau ou représentants. Le tout coin nord-est de l'emplacement dudit Louis Proteau, au sud par partie dudit lot 16 appartenant à Zéphir Lambert ou représentants, et à l'ouest par partie dudit lot 16 appartenant à Israël Gaudreau ou représentants. Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Ces immeubles comprennent les immeubles par destination, c'est-à-dire l'outillage, la machinerie, les meubles meublants et autres objets mobiliers semblables placés par l'emprunteur dans les lieux hypothéqués, pour compléter son exploitation. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 2 435,40 $.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Frontenac, 5527, rue Frontenac, Lac-Mégantic, QC, le MARDI TREIZIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY BISSON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 24 août 1981. 14433-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000128-815

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DU CRÉDIT FONCIER, partie demanderesse, contre FRANÇOIS MORIN et DAME LOUISE D. MORIN, 74, terrasse Sarrazin, ville de Laval, province de Québec, partie défenderesse, et ANTOINE BOURASSA, ès qualités de syndic à la faillite de François Morin, 439, boulevard Séminaire, Saint-Jean, QC, et LE RÉGISTRATEUR au bureau d'enregistrement de Stanstead, mis en cause.

« Les subdivisions numéros quarante-trois et quarante-quatre du lot originaire numéro cinq C (5C-43 et 44) et les subdivisions numéros vingt-quatre et vingt-cinq du lot originaire numéro cinq A (5A-24 et 25) au cadastre officiel et dans le livre de renvoi pour le rang Seize (rg XVI) au canton de Magog-Bolton. Avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sujet à une servitude de passage en faveur de ladite propriété sur le lot 7D-40, rang XV de Bolton, pour avoir accès du chemin public jusqu'au lac, telle que mentionnée au contrat enregistré sous le numéro 119897. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 9 562,65 $.

Pour être vendus en bloc, le MARDI SIXIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à ONZE heures, au bureau d'enregistrement de la division de Stanstead, 100, chemin Dufferin, Stanstead QC.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY BISSON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 21 août 1981. 14383-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 480-05-000031-81

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE, CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE FRONTENAC, partie demanderesse, contre DOMAINE N.C.P. INC., corporation légalement constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant son siège social à Stornoway, district de Saint-François, et NICOLE CAMERON-PAQUETTE, hôtelière, domiciliée et résidant à R.R. no 2, Stornoway, district de Saint-François, et MARCEL PAQUETTE, gérant, domicilié et résidant à R.R. no 2, Stornoway district de Saint-François, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Frontenac, 5527, rue Frontenac, Lac-Mégantic, mis en cause.

«Immeuble: Un immeuble situé dans la municipalité de Stornoway, comté de Mégantic-Compton, sur le côté nord-est du chemin public, route numéro 161, comprenant:

1. Un terrain contenant environ 28 acres en superficie, à prendre et à distraire des lots de terre numéros vingt et un et vingt-deux (pties 21 et 22) du rang Deux (rg II) sud-ouest aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Winslow, mesurant toute la largeur des deux lots, soit une largeur d'environ mille deux cent soixante pieds (1 260 pi), sur une profondeur s'étendant du chemin public, route numéro 161, jusqu'à une ligne perpendiculaire aux lignes latérales desdits lots dont l'extrémité sud-est est située à environ neuf cent soixante-quinze pieds (975 pi) au nord-est du chemin public, route numéro 161, lequel terrain est borné en front, vers le sud-ouest, par le chemin public, route numéro 161, d'un côté, vers le nord-ouest, par la ligne de division entre les lots 20 et 21 du rang 2 sud-ouest, canton de Winslow, de l'autre côté, vers le sud-est, par la ligne de division entre les lots 22 et 23 du rang 2 sud-ouest, canton de Winslow et à la profondeur, vers le nord-est, par le résidu desdits lots 21 et 22 rang 2 sud-ouest, canton de Winslow, propriété de messieurs Lorenzo Jacques et Lorenzo Gagnon ou représentants. Sauf et à distraire de la partie ci-dessus décrite du lot 22, rang 2 sud-ouest, canton de Winslow, un emplacement de terrain situé en bordure du chemin public route numéro 161, avec bâtisses dessus érigées, lequel emplacement de terrain mesure quatre cent vingt pieds (420 pi) dans sa ligne sud-ouest, deux cents pieds (200 pi) dans sa ligne nord-ouest, quatre cent vingt-cinq pieds (425 pi) dans sa ligne nord-est et cent cinquante-cinq pieds (155 pi) dans sa ligne sud-est, lequel emplacement de terrain à distraire est borné en front, vers le sud-ouest, par le chemin public, route numéro 161, d'un côté, vers le nord-ouest et à la profondeur, vers le nord-est par d'autres parties du même lot, objet du présent acte et vers le sud-est, par la ligne de division entre les lots 22 et 23, rang 2 sud-ouest, canton de Winslow.

2. Un terrain contenant environ quatre (4) acres de terrain en superficie, à prendre et à distraire du lot de terre numéro vingt-trois (ptie 23) du rang Deux (rg 2) sud-ouest aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Winslow, mesurant toute la largeur dudit lot, soit une largeur d'environ six cent trente pieds (630 pi) sur une profondeur de deux cent soixante-quinze pieds (275 pi), dont les lignes sud-ouest et nord-est sont perpendiculaires aux lignes latérales dudit lot et dont l'extrémité nord-ouest de la ligne sud-ouest est située à environ sept cents pieds (700 pi) au nord-est du chemin public, route numéro 161, lequel morceau de terrain est borné vers le sud-ouest et vers le nord-est, par d'autres parties du même lot, propriété de monsieur Joseph Adélard Plante ou représentants, vers le nord-ouest, par la ligne de division entre les lots 22 et 23, rang 2 sud-ouest, canton de Winslow et vers le sud-est par la ligne de division entre les lots 23 et 24, rang 2, sud-ouest, canton de Winslow.

3. Toutes les améliorations et tous les aménagements existants sur les terrains ci-dessus décrits, ainsi que toute bâtisse y étant érigée, et plus particulièrement la bâtisse d'hôtellerie, connue sous le nom de Domaine Rustique, circonstances et dépendances. L'immeuble ci-dessus décrit jouissant d'une servitude consistant en un droit d'écoulement des eaux sur la partie nord-est du lot de terre numéro 22, rang 2 sud-ouest, canton de Winslow, comme mentionné dans l'acte de vente par Henri Poisson à Gérard Caron, passé devant Me C. E. Côté, notaire, le 2 juin 1962, dont copie enregistrée au bureau d'enregistrement de Frontenac, à Lac-Mégantic, sous le numéro 78189. L'immeuble ci-dessus décrit est affecté des servitudes passives suivantes:

1. Une servitude de passage permettant aux propriétaires de la partie nord-est des lots 21 et 22, rang 2 sud-ouest, canton de Winslow, de communiquer de leurs terrains jusqu'au chemin public, cette servitude ayant été établie dans l'acte de vente par Marguerite Bolduc à Lorenzo Jacques et Lorenzo Gagnon, passée devant Me Jean-Paul Normand, notaire, le 19 janvier 1976, dont copie enregistrée au bureau d'enregistrement de Frontenac, à Lac-Mégantic, sous le numéro 114451.

2. Une servitude d'égouts domestiques en faveur des maisons érigées sur la partie des lots 22, rang 2 sud-ouest, canton de Winslow, mentionnée ci-dessus comme à distraire, avec droits pour le propriétaire desdites maisons de maintenir un tuyau d'égout en direction nord-est et de faire tous les travaux requis pour le maintien de ladite servitude, cette servitude ayant été consentie dans l'acte

de vente par Henri Poisson à Marguerite Bolduc, passé devant Me Jean-Paul Normand, notaire, le 2 avril 1973, dont copie enregistrée au bureau d'enregistrement de Frontenac à Lac-Mégantic, sous le numéro 104898.

3. Une servitude de drainage des eaux de ruissellement provenant du chemin public, en faveur du ministère des Transports, aux termes de l'avis d'expropriation de servitude par le ministère des Transports, déposé au bureau d'enregistrement de Frontenac, à Lac-Mégantic, sous le numéro 106314 et aux termes de la quittance d'expropriation par Marguerite Bolduc en faveur du ministère des Transports, passé devant Paul Veilleux,, notaire, le 5 janvier 1974, dont copie enregistrée au bureau d'enregistrement de Frontenac à Lac-Mégantic sous le numéro 107800.

4. Une servitude de passage en faveur de M. Joseph Adélard Plante, lui permettant de circuler de la partie sud-ouest du lot de terre numéro 23, rang 2 sud-ouest, canton de Winslow, au résidu nord-est du même lot, sur le chemin actuellement existant, cette servitude ayant été constituée dans l'acte de vente par Joseph Adélard Plante à Patrice Fortier et Ferdinand Breton, passé devant Jean-Paul Normand, notaire, le 22 septembre 1973, dont copie enregistrée au bureau d'enregistrement de Frontenac, à Lac-Mégantic, sous le numéro 106919.

Machinerie, équipement et ameublement: 1. 14 tables ordinaires; 2. 24 petites tables rondes; 3. 5 grosses tables rondes; 4. 103 chaises rustiques; 5. 100 chaises d'hôtel; 6. 45 chaises pliantes; 7. 10 chaises de cuir; 8. 5 bancs de comptoir; 9. 1 glacière Scotsman; 10. 1 table tournante Lloyds avec 2 haut-parleurs D-184; 11. 2 haut-parleurs Davoli avec amplificateur Tribonmax; 12. 1 calculateur électrique X11C4, série 66993; 13. 1 micro sur pied; 14. 1 caisse enregistreuse Victor-51, série 5386-163; 15. 1 téléviseur R.C.A. noir et blanc (défectueux), série A812441; 16. 2 jiggers à boisson, 6 bouteilles; 17. vaisselle, coutellerie et accessoires pour 90 couverts; 18. 1 grille-pain Toast-Master; 19. 1 lave-vaisselle Hobart, série 250139; 20. 2 cabinets-filières 4 tiroirs; 21. 1 laveuse à verres Dualhein Q.I. à brosses; 22. 1 extincteur-gicleur automatique Phantomatic; 23. 1 cafetière 90 tasses; 24. 1 poêle à gaz 6 ronds Moffat Vulcan; 25. 1 poêle à hot dog à gaz; 26. 2 tables de cuisine Stainless; 27. 1 table de travail 3 pieds X 8 pieds; 28. 1 table réfrigérée 2 portes en bois; 29. 2 commodes chambre à coucher avec miroir; 30. 1 cabinet à verrerie formica 4 portes; 31. 1 congélateur R.C.A. 15 Custom, série OE 10531; 32. 1 réfrigérateur à bière 8 pieds, 4 portes; 33. 1 réfrigérateur à bière 9 pieds, 4 portes; 34. 1 réfrigérateur de cuisine Philco; 35. 1 réfrigérateur de cuisine R.C.A., série SL-12769; 36. 1 glacière Ice-O-Matic; 37. 1 four micro-ondes Menu Master; 38. 1 réchaud à vapeur 4 contenants Modern Kitchen, série 16177; 39. 1 friteuse électrique Moffat, 2 paniers, 30877; 40. 1 congélateur vertical Whirlpool no frost, S-11927416; 41. 1 coupe patates frites; 42. 2 ventilateurs de plafond; 43. 1 bureau de dactylo en métal; 44. 1 support à cabarets; 45. 1 table de cuisine sur roulettes 3 étages; 46. 2 extincteurs Pyrene PDC2¼; 47. 4 lumières de sécurité à batteries; 48. 2 bancs rouges 15 pieds en cuirette; 49. articles de bar, articles de cuisine, salières, poivrières, sucriers, chaudrons et ustensiles divers; 50. pièces de taxidermie (ours, lynx et tête d'orignal); 51. fusils et fanaux.»

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 12 531,65 $.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Frontenac, 5527, rue Frontenac, Lac-Mégantic, QC, le MARDI TREIZIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY BISSON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 24 août 1981. 14408-o

Terrebonne

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-014585-804

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C. c. B-1, a. 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre YVON ROBILLARD, résidant et domicilié au 2, 29e Avenue, Bois-des-Filion, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un emplacement connu et désigné comme étant le lot quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-huit (68-14) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonnne.

Avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances portant le numéro civique 330 de la 20e Avenue de la municipalité de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne.

Et tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et sujet notamment à une servitude de pompage dans un puit situé sur ledit lot 68-14, tel qu'établi dans un acte enregistré à Terrebonne sous le numéro 382136. »

La mise à prix est fixée à 3 993,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, tel que prescrit par l'article 670e C.P.C., que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, local 1.03, Saint-Jérôme, QC, le QUATORZIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ DION, *avocat.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 21 août 1981. 14463-o

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Trois-Rivières
No 430-02-000074-80
S. 400-18-000031-81

I. GAGNON & FILS INC., corporation légalement constituée ayant une place d'affaires au 150, Saint-Louis, Sainte-Ursule, comté de Maskinongé, district de Trois-Rivières, demanderesse, contre LES HÉRITIERS DE FEU RENÉ DUPUIS, en son vivant domicilié et résidant au 249, Rivière sud-est, Maskinongé, comté de Maskinongé, district de Trois-Rivières, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Maskinongé, 51, rue Saint-Marc, Louiseville, comté de Maskinongé, district de Trois-Rivières, mis en cause.

« 1. Un lopin de terre situé en la paroisse de Saint-Joseph-de-Maskinongé, désigné comme étant une partie du lot 112 du cadastre officiel pour ladite paroisse de Saint-Joseph-de-Maskinongé, division d'enregistrement du comté de Maskinongé. Ce lopin de terre formant un rectangle dont les côtés direction est-ouest mesurent trente pieds (30 pi) de largeur et les côtés direction nord-sud mesurent trente-trois pieds et quatre pouces (33.4 pi) mesures anglaises et plus ou moins. Borné vers le sud par le lot 113 et des trois autres par des parties du même lot 112.

2. Une lisière de terrain située en la même paroisse désignée comme étant une autre partie du lot numéro cent douze (ptie 112) mesurant neuf pieds (9 pi) de largeur par vingt-quatre pieds (24 pi) de profondeur, servant de passage pour communiquer du chemin public à l'extré-

mité nord-ouest du terrain ci-dessus décrit en premier lieu;

3. Une portion de terre située en la même paroisse désignée comme étant une autre partie du lot cent douze (ptie 112) mesurant trente-trois pieds (33 pi) de front sur une profondeur de six perches (6) et seize pieds (16 pi) dans la ligne sud-est et de quatre (4) perches et quinze pieds (15 pi) dans la ligne nord, d'après le titre, mais dont la contenance est moindre par suite d'érosions et telle que présentement contenue dans les bornes et limites suivantes: à un bout à la rivière Maskinongé, à l'autre bout et d'un côté, par d'autres parties du lot 112 et de l'autre côté, par le lot 113.

Avec une maison dessus construite portant le numéro civique 249, Rivière sud-est et toutes les autres constructions y érigées, circonstances et dépendances.

À distance du terrain décrit en troisième lieu, la partie vendue à la paroisse de Maskinongé suivant acte enregistré sous le numéro 57927. »

La mise à prix est fixée à 7 242,00 $ représentant 25% de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Maskinongé, 51, rue Saint-Marc, Louiseville, QC, J5V 2E4, le JEUDI VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1981.

Le shérif adjoint,
ME GUY DAIGLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 18 août 1981. 14377-o

Vente(s) pour taxes

Ville Île-Dorval

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée secrétaire-trésorière de la ville de l'Île-Dorval, qu'en vertu d'une résolution du Conseil municipal en date du 17 août 1981, les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, à l'hôtel de ville, Île-Dorval, le VINGT-SIXIÈME jour de SEPTEMBRE 1981 à ONZE heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, ainsi que des intérêts tels qu'indiqués ci-après, plus les frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais aient été payés avant cette date.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus sujets au droit de retrait d'un an.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, s'il y a lieu, sujets à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chaque immeuble sera payable immédiatement en monnaie légale.

La Commission municipale du Québec, le 6 août 1981, a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles.

Cadastre de la paroisse de Lachine

No du rôle	*Nom des propriétaires*	*No de cadastre*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Services rendus*	*Intérêts*	*Total*
00000700	Miss Mary Dowd	1027 271-3	1 453,69 $	18,13 $	249,40 $	494,18 $	2 215,40 $
00005800	Mr. Brian Leslie Hatter Mr. C. Huston	1027 231,232	324,12	32,50	325,00	230,19	911,81

Île-Dorval, le 24 août 1981.

La secrétaire-trésorière,
MME J. SAUNDERSON.

14445-362-o

Ville de Waterville

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, Gilles Boisvert, secrétaire-trésorier de la ville de Waterville, que les immeubles ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique, à l'hôtel de ville, 170, rue Principale sud, Waterville, le JEUDI VINGT-NEUVIÈME jour d'OCTOBRE 1981 à DIX heures pour satisfaire au paiement des taxes municipales et/ou scolaires avec les intérêts accrus et les frais encourus, à moins que lesdites taxes, intérêts et frais soient réglés avant la vente.

Liste des propriétés à être vendues pour les arrérages en taxes municipales, scolaires et pour les travaux permanents

1. Guy Hudon: La subdivision numéro neuf du lot originaire numéro quatre-vingt-quatre (84-9) aux plan et livre de renvoi officiels pour le village de Waterville.

2. Luc Lamadeleine ou Madeleine

a) Le lot numéro deux cent quarante-cinq (245) aux plan et livre de renvoi officiels pour le village de Waterville

b) Partie non subdivisée du lot numéro deux cent dix (ptie 210) aux plan et livre de renvoi officiels pour le village de Waterville, bornée au nord-ouest, par le lot 245, au nord-est par le lot 211, au sud-ouest, par le lot 209 et au sud-est, par partie dudit lot 210 propriété du Gouvernement du Québec, ministère de la Voirie, suivant avis d'expropriation enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Sherbrooke, sous le numéro 179230.

c) La moitié nord-est du lot numéro deux cent quarante-six (½ N.-E. de 246) aux plan et livre de renvoi officiels pour le village de Waterville, bornée au nord-ouest, par une rue (sans désignation cadastrale) au nord-est, par le lot 245, au sud-ouest, par la moitié sud-ouest dudit lot 246 et au sud-est, par le lot 209.

d) Partie non subdivisée du lot numéro deux cent neuf (ptie 209) aux plan et livre de renvoi officiels pour le village de Waterville, bornée au nord-ouest, par le lot numéro deux cent quarante-six (246), au nord-est, par le lot 210, au sud-ouest par une partie dudit lot 209, propriété de Clovis Côté, et au sud-est, par la partie du lot 209 propriété du Gouvernement du Québec, ministère de la Voirie, suivant avis d'expropriation enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Sherbrooke, sous le numéro 179230.

Waterville, le 6 août 1981.

Le secrétaire-trésorier,
GILLES BOISVERT.

14301-35-2-o

Errata

CRÉDIT FONCIER

Prenez note que dans l'avis de changement du nombre des administrateurs de « CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN » paru le 27 juin 1981, à la page 7938 du numéro 26 de la *Gazette officielle du Québec*, la dénomination sociale aurait dû se lire ainsi: « **CRÉDIT FONCIER** ».

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

14350-o 1260-2421

INDUSTRIES GATTUSO LTÉE

Prenez note que dans l'avis de changement de dénomination sociale de « GATTUSO INVESTMENTS INC. » paru le 21 mars 1981, à la page 4596 du numéro 12 de la *Gazette officielle du Québec*, l'ancienne dénomination sociale aurait dû se lire ainsi.« **GATTUSO INDUSTRIES LIMITED** ».

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

14350-o 1262-1934

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District d'Iberville
No 755-02-000806-80

CAISSE POPULAIRE LACOLLE ET ST-BERNARD, demanderesse, contre GÉRALD FORD, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR d'Iberville, mis en cause.

Prenez avis que la vente judiciaire de la présente cause devant avoir lieu au 55, 5e Avenue, Iberville, QC, aura lieu au nouveau bureau d'enregistrement d'Iberville, au 380, 4e Avenue, Iberville, QC, à la même date soit le, VINGT-DEUXIÈME jour de SEPTEMBRE 1981 à ONZE heures.

Le shérif d'Iberville,
CLAUDE AUDET.

14483-o

INDEX

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

Page
RIVIÈRE-PIGOU, MUNICIPALITÉ (*Entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire*) 9725
SAINT-FABIEN-DE-PANET, MUNICIPALITÉ (*Élaboration d'un plan d'urbanisme*) 9725
SAINT-JOSEPH-DE-BLANDFORD, MUNICIPALITÉ (*Entrée en vigueur du Règlement de contrôle intérimaire*) . 9725
SAINT-JUSTE-DE-BRETENIÈRES, MUNICIPALITÉ (*Élaboration d'un plan d'urbanisme*) 9725

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'HABITATION L'ODYSSÉE (MONTRÉAL) (*Formation*) 9725
COOPÉRATIVE DE PRODUCTION « CHAUBOIS » (ST-JÉRÔME) (*Formation*) 9725
COOPÉRATIVE D'HABITATION ACCORDÉONS-NOUS (QUÉBEC) (*Formation*) 9726
COOPÉRATIVE D'HABITATION LE ROUET (MONTRÉAL) (*Formation*) 9726

AVIS DIVERS

CRÉDIT FONCIER (*Administrateurs*) 9726
CRÉDIT FONCIER (*Changement du nombre d'administrateurs*) (*Erratum*) 9796
DESTOR, MUNICIPALITÉ (*Mutations immobilières, L.R.Q., c. M-39*) 9726
ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST ÉTERNEL (*L.P.*) 9726
MONTRÉAL, VILLE (*Rachat d'obligations*) 9727
MONTRÉAL, VILLE (*Rachat d'obligations*) 9727
SUCCESSION PIERRE PAGÉ (*Bénéfice d'inventaire*) 9728
SUCCESSION RITA MARTEL (*Bénéfice d'inventaire*) 9728
SUCCESSION ROSE ANNA MAJOR PAPINEAU (*Bénéfice d'inventaire*) 9728

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE D'ÉCONOMIE EDUCO (LA) (*Fusion*) 9729
CAISSE D'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE LASALLE (*Fusion*) 9729
CAISSE D'ÉCONOMIE P.A.P.T. (*Fusion*) 9729
FOXBORO MONTRÉAL EMPLOYEES CREDIT UNION (*Dissolution*) 9730
P.A.P.T. CREDIT UNION (*Fusion*) 9729

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

BOULIANNE, ANGELIE 9730
CHARLES, JOSEPH ARMAND 9730
CHARTIER, ANNETTE 9730
COUILLARD DE LESPINAY, MARGUERITE AIMÉE MICHÈLE 9730
DE SYLVA, MARIE MERILDA 9730
DUFRESNE, CAMILLE 9731
DUQUETTE, FRANÇOIS 9731
DUQUETTE, SYLVIE 9731
GODARD, PIERRE 9731
KARAVOKIEROS, PETER DEMETRIO 9731
LAFERRIÈRE, LUC 9731
LARACHI, LOUNES 9731
LASZLO, SANDOR 9731
LAVOIE, LÉONIL 9731
LAVOIE, LIONEL 9732
LEBLANC, ANTOINE ANDRÉ JOSEPH 9732
LEVASSEUR, ÉDOUARD GUY alias JEAN-GUY LEVASSEUR 9732
MARIE-ALICE dit MARIE-ALICE GRÉGOIRE 9732
MARIE-BÉATRICE 9732
MILLAN, JEREMIAH FRANCIS 9732
PERRON, FRANCE 9732
PIÉTROCUPO, LINA 9732
PIZZAGALLI, CAROLINA 9733

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES - *suite*

Page

RICHARD, GHISLÈNE MICHELINE ... 9733
SANLIOGLU, ROBER ... 9733
TREMBLAY, PIERRETTE ... 9733
TRUCHON, MARIE BRIGITTE CAROLE ... 9733
VIEN, LOUISE ... 9733

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. BOB UNGAR (*Assignation*) ... 9734
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. DANIEL J. GREENHALGH (*Assignation*) 9734
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. DOUGLAS COURTNEY (*Assignation*) ... 9734
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. FRÉDÉRIC BROME (*Assignation*) ... 9734
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. HOPETON ANDERSON (*Assignation*) 9735
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. IBRAHIM CHOUMAN (*Assignation*) . 9735
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. IRÈNE V. RODIN (*Assignation*) ... 9735
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. PETER BYSZEWSKI (*Assignation*) ... 9735
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. PETER KASSAI (*Assignation*) ... 9735

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DÉCISIONS RENDUES
— CAMIONNAGE RÉGULIER SPÉCIALISÉ ... 9713
— DÉCHETS ... 9724
— LOCATION ... 9718
— MARITIME ... 9724
— TAXI ... 9712
— TRANSPORT EN VRAC ... 9719
— VOYAGEUR ... 9711
INTRODUCTION DE REQUÊTES
— MONTRÉAL ... 9685
— QUÉBEC ... 9703
— QUÉBEC (*Transport de déchets*) ... 9717
— INTRODUCTION DE REQUÊTES (*Errata*) ... 9724

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

AVIS DE CONVERSION (Article 17)

CENTRE ÉCOLOGIQUE ET RÉCRÉATIF EN FORÊT DE HONFLEUR INC. ... 9665

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)

AEROSOL LABORATORIES INC. ... 9666
BERNAL LABORATORIES INC. ... 9666
BILCO CONSTRUCTION LTD. ... 9665
BON-AIRE BEDDING INC. ... 9665
BON-AIRE BEDDING MFG. LTD. ... 9665
CENTRE D'ÉVALUATION RIVARD INC. ... 9666
CLARKE (A & B) QUÉBEC INC. ... 9666
COMPAGNIE DE FOURRURES J. NOVACK INC. (LA) ... 9666
CONTRUCTION BILCO LTÉE ... 9665
CONSTRUCTION ST-EXUPÉRY LTÉE ... 9665
ENTREPRISE DE LOCATION S. & H. LTÉE ... 9665
FAGEN (J.) & SONS INC. ... 9665
FAGEN (J.) & SONS LTD. ... 9665
FAGEN (J.) & FILS INC. ... 9665
FER LAC ST-JOSEPH INC. (*L.R.P.*) ... 9666
FONDS D'AIDE SOCIALE DU CLUB ROTARY DE WESTMOUNT ... 9666
FORESTVILLE TRANSPORT INC. ... 9665

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) – *suite*

Page

FORUM BOWLING INC. ... 9665
FOURNIER (ALBERT) INC. ... 9665
HAMEL, BEAULIEU & ASSOCIÉS LTÉE ... 9665
HAMEL, RUEL, BEAULIEU & ASSOCIÉS LTÉE ... 9665
HERMAN (S. & H.) LEASING LTD. ... 9665
INDUSTRIES GATTUSO LTÉE (*Erratum*) ... 9796
INSTITUT DES CONSEILLERS EN ORGANISATION ET MÉTHODES DE MONTRÉAL ... 9666
INSTITUT DES CONSEILLERS EN ORGANISATION ET MÉTHODES DU QUÉBEC (I.C.O.M.) ... 9666
INTER-CITÉ TV INC. ... 9666
INTER-CITY TV INC. ... 9666
INTER-CITY TV SERVICES LTD. ... 9666
LABORATOIRES AÉROSOL INC. ... 9666
LABORATOIRES BERNAL INC. ... 9666
LAKE ST. JOSEPH IRON INC. (*N.P.L.*) ... 9666
LAKE ST. JOSEPH IRON LTD. (*N.P.L.*) ... 9666
MATELAS BON-AIRE INC. ... 9665
NEW COSY RESTAURANT INC. ... 9666
NORTHERN FLOORING INC. ... 9666
NOVACK (J.) FUR COMPANY ... 9666
NOVACK (J.) FUR COMPANY INC. ... 9666
PAPROCKI & ASSOCIÉS INC. ... 9666
PATRON INVESTMENTS INC. ... 9666
PATRON INVESTMENTS LTD. ... 9666
PEARL & JEAN QUÉBEC INC. ... 9666
PLACEMENTS J.D.L. INC. ... 9666
PLANCHERS NORTHERN INC. ... 9666
RESTAURANT CASSEAU DORE INC. ... 9666
RESTAURANT NOUVEAU COSY INC. ... 9666
REVÊTEMENTS DE SOL DU NORD INC. ... 9666
RICH LEE INC. ... 9666
RICH-LEE COMPANY LIMITED ... 9666
RIVARD & GIROUX INC. ... 9666
ROTARY CLUB OF WESTMOUNT WELFARE FUND ... 9666
ROTARY CLUB OF WESTMOUNT WELFARE FUND (THE) ... 9666
S. & H. LEASING LTD. ... 9665
SALLE DE QUILLES FORUM INC. ... 9665
SOCIÉTÉ DE GESTION P.A. FOURNIER INC. ... 9665
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT PATRON INC. ... 9666
STUDIO PLUS INC. ... 9666
TEPNER (B.) & CO. LTD. ... 9666
TEPNER (B.) INC. ... 9666
TRANSPORT FORESTVILLE INC. ... 9665
VAN PROPANE GAZ INC. ... 9666
VANIER (RÉMI) INC. ... 9666
XEBEC INC. ... 9666
XEBEC INDUSTRIES LTD. ... 9666

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)

AUCLAIR (MICHEL) LIMITÉE ... 9667
BOULANGERIE RAYON-SOLEIL LTÉE ... 9667
LIGUE DE HOCKEY BRAS D'OR INC. ... 9667

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)

BOUTIQUE VAUDREUIL INC. ... 9667
GARAGE CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL INC. ... 9667
MARCHÉ ÉMERY & FILS INC. ... 9667
NICOBOIS INC. ... 9667

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

DEMANDES DE DISSOLUTION Page

A & W VALLEYFIELD INC. ... 9736
AGENCE DE DISTRIBUTION AUX BONNES COURSES INC. ... 9736
AGENCE DE DISTRIBUTION TAMARAC INC. ... 9736
ANTONIO SPORTSWEAR CONTRACTORS LTD. ... 9736
AUTO-FORUM CLUB INC. ... 9736
BAR LAITIER M.D. INC. ... 9736
BEAVER BUILDING CORP. ... 9736
BELDEX INVESTMENTS INC. ... 9737
BOIVIN PÉTROLE INC. ... 9737
BREMNER (DOUGLAS) INC. ... 9737
CENTRE CULTUREL DE ST-ÉLEUTHÈRE INC. ... 9737
CINÉMA INTERNATIONAL INC. ... 9737
CINÉMA LE PARISIEN INC. ... 9737
CINÉMAS S.A.C. INC. ... 9737
CLUB AUTO-FORUM INC. ... 9736
CONFECTIONS DE VÊTEMENTS SPORT ANTONIO LTÉE ... 9736
CONSTRUCTEURS ASSOCIÉS DE ST-PAUL L'HERMITE INC. (LES) ... 9737
COURTAGE DE YACHT P.C.L. LTÉE. ... 9738
DIPLOMAT INDUSTRIES LTD. ... 9738
ENTREPRENEURS EN CIMENT IMPÉRIAL LIMITÉE (LES) ... 9738
ENTREPRISES CLAUDE LANIEL INC. ... 9738
FORTIN, BÉDARD, LA ROCQUE INC. ... 9738
GESTIONS STE-CATHERINE LTÉE (LES) ... 9738
GOUTTIÈRES LAURIER INC. (LES) ... 9738
HARRADAY INC. ... 9738
IMMO-ENTRETIEN INC. ... 9738
INDUSTRIES DIPLOMATES LTÉE ... 9738
INTERMETCO (QUÉBEC) INC. ... 9739
KAMOR GARMENTS INC. ... 9739
KENASTON MANAGEMENT CORP. ... 9739
MANUFACTURIERS MARK INC. (LES) ... 9739
MARK MANUFACTURERS INC. ... 9739
MENSCO LTÉE ... 9739
P.C.L. YACHT BROKERAGE LTD. ... 9738
PANAVIDÉO INC. ... 9739
PLACEMENTS SUZOR LTÉE (LES) ... 9739
ST. CATHERINE HOLDINGS LTD. ... 9738
ST-JEAN (MICHEL) & FILS INC. ... 9739
ZELL CONSTRUCTION LTD. ... 9739

DISSOLUTION (Article 28)

ANDYWHITE REALTIES LTD. ... 9667
COMMISSION DES SPORTS ET DES LOISIRS DE DONNACONA INC. ... 9667
GESTION J.P.D. INC. ... 9667

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32)

ATWILL-MORIN (D.) ET FILS INC. ... 9668
BEZANSON & DAVIES LTÉE ... 9668
CA-TI-NO INC. ... 9668
CHASSEUR TRISTAN INC. (LE) ... 9668
CONSTRUCTIONS PÉPIN ET FORTIN INC. (LES) ... 9668
HALTE LA RESSOURCE INC. ... 9668
TEKMIN INC. ... 9668

FUSION DES CORPORATIONS (Articles 18 et 224)

BÉDARD (J.-P.) INC. ... 9668

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Page

ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DE TROIS-RIVIÈRES ET LA MAURICIE (L') . 9669
ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN 9669
ASSOCIATION PROVINCIALE DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU QUÉBEC (A.P.C.H.Q.) RÉGION DE TROIS-RIVIÈRES ET LA MAURICIE INC. 9669
ASSOCIATION PROVINCIALE DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU QUÉBEC (A.P.C.H.Q.) RÉGION DU MONTRÉAL-MÉTROPOLITAIN INC. 9669
MONTRÉAL METROPOLITAN HOME BUILDERS ASSOCIATION 9669

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION

A.G.G.A. (L'ASSOCIATION GASPÉSIENNE DES GENS D'AFFAIRES) LTÉE (L') 9669
ACPRO INC. 9669
AFFÛTAGE D'OUTILS G.D. INC. 9669
AMBULANCES A.A. INC. 9669
ASSURANCES FORTIER LABONTÉ & ASSOCIÉS INC. 9669
ATELIER D'USINAGE PLANTE INC. 9670
AUBERGE ST-DONAT INC. (L') 9670
AUTOMOBILES GUY COALLIER INC. 9670
AVECART INC. 9670
BAR LA FÉE INC. 9670
BEAUDOIN (A.) HOLDINGS INC. 9672
BEAUSÉJOUR (L. F.) INC. 9670
BELLEMARE (AURÈLE) INC. 9670
BERGERIE D'ARGENTENAYE INC. (LA) 9670
BIJOUX ARGOR INC. 9670
BOISSELLE AVITEC LTÉE 9670
BOUCHERIE CLÉMENT JACQUES INC. 9670
BOULANGERIE PÂTISSERIE DE L'EST INC. 9670
BOULAY (C.) CONSULTANT INC. 9670
BOUTIN (GASTON) INC. 9670
BOUTIQUE AU PARISIEN INC. 9670
BOUTIQUE L'ARTISTE DE JONQUIÈRE INC. 9670
BOUTIQUE RÉNEL INC. 9670
CAISSE ENREGISTREUSE DE BEAUCE (1981) INC. 9670
CAMIONNAGE J.M.M. RIVIÈRE INC. 9670
CAMPING JOS. LYRETTE INC. 9670
CENTRE DE TRANSITION POSITIVE INC. 9670
CENTRE DE VIANDE BOLDUC INC. 9670
CHASSIS D'AUTO LA PRAIRIE INC. 9671
CHOINIÈRE ET MARTEL (1981) INC. 9671
CINÉMA CARTIER DE QUÉBEC INC. (LE) 9671
CINÉ-THÈQUE KAMOURASKA INC. 9671
CLUB DE PLONGÉE DE ST-ALEXIS-DES-MONTS INC. 9671
CLUB DE SANTÉ LA RENAISSANCE INC. 9671
COFFRAGES E.L.G. INC. 9671
COMPRESSEURS ST-JOVITE INC. (LES) 9671
COURSOL J.J. EXCAVATION INC. 9671
CUIRS J.D.T. INC. (LES) 9671
DÉCORATIONS COLLIN INC. 9671
DÉCOR-MOULE INC. 9671
DÉMARCATION ROUTIÈRE INDÉLÉBILE (DRI) INC. 9671
DÉPANNEUR CHEZ BRIGITTE INC. 9671
DÉPLACEMENT ST-ÉLIE INC. 9671
DÉVELOPPEMENTS ET CONSTRUCTION AUX RICHES LIEUX INC. 9671
DISTRIBUTION AUTOMATIQUE MARCO INC. 9671

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION – *suite*

	Page
DOMAINE DES BOIS FRANCS INC.	9671
DUTIL (LUCIEN) INC.	9671
ENTREPRISE DE REMORQUAGE LA CARRIOLE INC.	9671
ENTREPRISES ÉQUITHERMIQUES (1981) INC. (LES)	9672
ENTREPRISES FORESTIÈRES GÉRALD DIONNE INC. (LES)	9672
ENTREPRISES HÔTELIÈRES GABE INC. (LES)	9672
ENTREPRISES S. FLEURY (1981) INC. (LES)	9672
ENTREPRISES ST-GEORGES DROUIN INC.	9672
FABEN INC.	9672
FERME GUYLIN INC.	9672
FERME ROBERT CANTIN LTÉE	9672
FRANSTER INC.	9672
G.D. TOOLS GRINDING INC.	9669
GARAGERIE INC. (LA)	9672
GERVILLE INC.	9672
GESTION A. BEAUDOIN INC.	9672
GESTION A.M. GRENIER INC.	9672
GESTION C. BLANCHET INC.	9672
GESTION CLAUDE DENEAULT INC.	9672
GESTION DES ARDENNES LTÉE	9672
GESTION J.A.L. (1981) INC.	9672
GESTION J.N.B. INC.	9672
GESTION MARCEL INC.	9672
GESTION MARÉE INC.	9672
GESTION MÊMOLEX LTÉE	9673
GESTIONS COUGA INC. (LES)	9673
GROUPE DE PLANIFICATION 2001 INC. (LE)	9673
GROUPE PUBLICONCEPTION INC. (LE)	9673
HEBDO DE BELLECHASSE INC. (L')	9673
HUTCHINSON (JOHN R.) & ASSOCIÉS INC.	9673
IMMEUBLES O.R. LTÉE (LES)	9673
IMMEUBLES SOLANGE RODRIGUE INC. (LES)	9673
IMPORTATION UNIVERSELLE R.B. INC.	9673
IMPORTATIONS JMGL INC. (LES)	9673
INCINÉRATION H.C.H. INC.	9673
ISOLATION LAMER & FRÈRES INC.	9673
JOURNAL LA NOUVELLE (1981) INC.	9673
JURISTAC INC.	9673
LABRECQUE (V.) INC.	9673
LAMER BROTHERS INSULATION INC.	9673
LEFEBVRE (J.M.) SANITAIRE INC.	9673
LEROY (ALBERT CH.) ASSURANCES (A.C.L.) INC.	9673
LITHOGRAPHIE MICHEL LEGAULT INC.	9673
MEUBLES BERGERON INC. (LES)	9673
MEUBLES JASKAN INC. (LES)	9673
MICHEL PEINTURE & DÉBOSSELAGE INC.	9673
1848-9260 QUÉBEC INC.	9674
1848-9302 QUÉBEC INC.	9674
1848-9310 QUÉBEC INC.	9674
1848-9377 QUÉBEC INC.	9674
1849-1951 QUÉBEC INC.	9674
1849-1969 QUÉBEC INC.	9674
1849-1977 QUÉBEC INC.	9674
1849-1985 QUÉBEC INC.	9674
1849-2041 QUÉBEC INC.	9674
1849-2272 QUÉBEC INC.	9674

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION – *suite*

	Page
1849-2413 QUÉBEC INC.	9674
1849-2421 QUÉBEC INC.	9674
1849-2587 QUÉBEC INC.	9674
1849-2645 QUÉBEC INC.	9674
1849-2652 QUÉBEC INC.	9674
1849-2660 QUÉBEC INC.	9674
1849-2686 QUÉBEC INC.	9674
1849-4104 QUÉBEC INC.	9674
1849-4252 QUÉBEC INC.	9674
MONDRAN INC.	9674
MOTEL LAGACÉ INC.	9674
MOTEL ROBITAILLE INC.	9675
NABECA INC.	9675
NADON (JEAN-GUY) INC.	9675
NUTRIVAC LTÉE	9675
OPTIGETEC INC.	9675
OUTILLAGES ÉLECTRIQUES MAURICIENS INC. (LES)	9675
PENTES DE SKI ST-DONAT INC.	9675
PIÈCES D'AUTOS M. MILLER INC.	9675
PINCE D'OR INC. (LA)	9675
PISCICULTURE ST-MARTIN INC.	9675
PLACEMENTS J.D.G. INC. (LES)	9675
PRODUCTIONS L'HEURE DU LUNCH INC. (LES)	9675
PRODUCTIONS PIERRE ROY INC. (LES)	9675
PRODUCTIONS YVES CORBEIL LTÉE (LES)	9675
PRO-NORD DE ST-JOVITE INC. (LES)	9675
RESTAURANT LISETTE BLACKBURN INC.	9675
RESTAURANT SAMOURAÏ INC.	9675
ST-DONAT LODGE INC.	9670
ST-RAPHAËL AUTOMOBILES INC.	9675
SERVICE DÉPANNAGE ROUTIER M.H.S. INC.	9675
SIMARD (C.) DÉCOR INC.	9675
SIROIS (JEAN) & ROBERT LAFORME ÉLECTRONIQUE INC.	9675
SOCIÉTÉ DE GESTION LE 57 INC.	9676
SOUDURE RAPIDE INC.	9676
SPORT CAFÉ DU NORD INC.	9676
TEMPLIERS DU QUÉBEC INC. (LES)	9676
TOTALISOIR INC.	9676
TRANSPORT BEAUSEIGLE INC.	9676
TRANSPORT T.L. INC.	9676
VENTILATION HENRI LAPRISE INC.	9676
VÊTEMENTS PAULINE INC. (LES)	9676
VIRMER INC.	9676

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION

AÉRO BONAVENTURE INC.	9676
AGENCE DE VOYAGE BEAU CHEMIN LTÉE (L')	9676
ALIMCO INC.	9676
ALLARD (ROBERT) & ASSOCIÉS INC.	9676
AMEUBLEMENTS JEAN-GUY PAIEMENT INC. (LES)	9676
BEAUDRY (JEAN-PAUL) LTÉE	9677
BEAUDRY LIMITÉE	9677
BÉCOTTE (JEAN) INC.	9677
BOIS DUMAIS INC. (LES)	9677
BOIS ET BRANCHES VAL-RACINE INC.	9677
BONNEAU (P. A.) INC.	9677

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION - *suite*

	Page
BOULANGERIE ET PÂTISSERIE BOISBRIAND INC.	9677
BOUTIN (MICHEL) INC.	9677
CARREAUX RAMCA LTÉE (LES)	9677
CENTRE DE RÉPARATIONS ST-SACREMENT INC.	9677
CENTRODYNE INC.	9677
CHAPCO INC.	9677
COMPAGNIE D'UTILITÉS PUBLIQUES DE L'ESTÉREL	9677
COMPTOIR AGRICOLE DE ST-LAMBERT INC.	9677
CONATEC INC.	9677
CONSTRUCTION R.R.C. INC.	9677
CORPORATION DE CONSTRUCTION NATIONAL LTÉE	9677
CORPORATION DE GESTION T.R.I. (LA)	9677
CORPORATION DES BOUTONS STANDARD (LA)	9677
COUTURIER (RENÉ) INC.	9677
D.G. INDUSTRIES LTÉE	9677
DELPRO CORPORATION	9678
DÉVELOPPEMENT ÉQUITE 4-M INC.	9678
DOMAINE L'ESTÉREL INC.	9678
DUBUC (MAURICE) & FILS INC.	9678
DUNFAB INC.	9678
ELECTRA SALES INC.	9679
ENTREPRISES DE MARBRES & CÉRAMIQUES A.J.F. INC. (LES)	9678
ENTREPRISES ÉQUITHERMIQUES INC. (LES)	9678
ENTREPRISES S.P.M. INC.	9678
ÉPICERIE LATINA INC.	9678
FERMES ALMIKA INC. (LES)	9678
GARAGE DENIS CADIEUX INC.	9678
GESTION CHAMPÊTRE INC.	9678
GESTION YVES PATENAUDE INC.	9678
HÉBERT, LE HOUILLIER & ASSOCIÉS INC.	9678
IMMEUBLES A.P.R. INC. (LES)	9678
IMMEUBLES KARWENDEL LTÉE	9678
IMPORTATIONS FISHER EXIMP INC.	9678
LANDRÉ INC.	9678
LANDRY & CLOUTIER INC.	9678
LOCATION VAL-ALAIN INC.	9678
MARBELEX INC.	9678
MARCELON INC.	9678
MARCHÉ R. LAMOUREUX INC.	9678
MASTERCRAFT ENTERPRISES LTD.	9679
MATHEMA INC.	9679
MEUBLES L.F.P. INC.	9679
PEGARY INC.	9679
PÉGAZ INC.	9679
PLACEMENTS LAURE CONAN INC. (LES)	9679
PLACEMENTS R.D.P. INC. (LES)	9679
PUBLICATIONS SEPT JOURS INC. (LES)	9679
RÉSIDENCES BEDFORD INC. (LES)	9679
ROUSSILLE TRANSPORT CIE-CO	9679
ROUSSILLE TRANSPORT INC.	9679
SERVOX INC.	9679
TECHNODIESEL INC.	9679
VACANCES FAIRWAY MONTRÉAL LTÉE	9676
VENTES ÉLECTRA INC.	9679
VENTES ÉLECTRA INC. (LES)	9679
VERDON (J. E.) & FILS INC.	9679
WENDILEE INVESTMENTS LTD.	9679
WESTRA INC.	9679

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION

Page

AGENCE DE VOYAGE INTERNATIONALE INC. ... 9680
AUTOMOBILES PRIME ROBERGE INC. ... 9681
BLAND (JOHN) INC. ... 9680
CENTRE DE LA BALAYEUSE (QUÉBEC) INC. ... 9680
CLUB DE GOLF LE RICOCHET (CHICOUTIMI) INC. ... 9680
COMPTOIR AGRICOLE DE ST-LAMBERT INC. ... 9680
COURTIER PROVINCIAL EN ALIMENTATION (1971) INC. ... 9680
ÉLEVAGES R. CADORETTE INC. (LES) ... 9680
ENTREPRISES R.H. MARTINEAU INC. (LES) ... 9680
ÉPICERIE LATINA INC. ... 9680
GALO-PER INC. ... 9680
GESTION A. BOURQUE INC. ... 9680
GESTION G. CHARRON INC. ... 9680
GROUPE BATREM INC. (LE) ... 9680
INVESTISSEMENTS DOZAMCO INC. (LES) ... 9681
JARDINS MANRÈSE INC. ... 9681
LADUSAU INC. ... 9681
LAFOND (DAMIEN) MEUBLES INC. ... 9680
LOCATION RINFRET AUTOMOBILES INC. ... 9680
MASTERCRAFT ENTERPRISES LTD. ... 9680
MEUBLES DAMIEN LAFOND INC. ... 9680
1843-3078 QUÉBEC INC. ... 9681
1843-4084 QUÉBEC INC. ... 9681
1846-8140 QUÉBEC INC. ... 9681
1847-1847 QUÉBEC INC. ... 9681
1848-6712 QUÉBEC INC. ... 9681
1848-7819 QUÉBEC INC. ... 9681
PLACE CASOT LTÉE ... 9681
PLACEMENTS CLAUDE THÉRIAULT INC. ... 9681
PLACEMENTS R. VIAU INC. ... 9681
PLACEMENTS WENDILEE LTÉE ... 9681
PLEXUS 2000 INC. ... 9681
PRODUITS GAZA INC. ... 9681
RÉSIDENCE PASQUIER INC. (LA) ... 9680
RONDEAU (GEORGES) TRANSPORT INC. ... 9681
SALLE DE QUILLES PLAZA INC. ... 9681
SOCIÉTÉ COMMERCIALE MASTERCRAFT LTÉE ... 9680
VIDÉO-MAG INC. ... 9681
VILLENEUVE (LÉON MAURICE) EXCAVATION INC. ... 9681
WENDILEE INVESTMENTS LTD. ... 9681

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

PERMIS

SYSTÈMES AUTOTOTE LTÉE ... 9682

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

COLE, STANLEY ... 9740
DUROCHER, MAURICE ... 9740

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES

AMENDEMENT Page

APPARTEMENTS D'ASSIGNY (LES) ... 9682
TELPA ENR. ... 9682

FORMATION

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SEISPIERRE 1981 (LA) ... 9682

DÉCRET(S)

2206-81 — CONCERNANT LA SOUSTRACTION DE CERTAINS PROJETS DE LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT VISÉE DANS LA SECTION IV.1 DU CHAPITRE I DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ... 9740

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE

BÉRUBÉ, LOI CONCERNANT CERTAINS TERRAINS DONNÉS À HORACE ... 9743
KLEIN (E.G.) LIMITED ... 9743
MONTRÉAL, VILLE ... 9743
SUCCESSION EDMOND LALIBERTÉ SENIOR ... 9744
SUCCESSION LOUIS HENRI BOULET ... 9744

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI SUR LA

PANATECH INC. (*Dissolution*) ... 9745
ENTREPRISES LOU-SAM LIMITÉE (LES) ... 9745

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

AFFAIRES MUNICIPALES

DIVERS

L'ANSE-SAINT-JEAN, MUNICIPALITÉ (*Changement de nom*) ... 9745

ÉNERGIE ET RESSOURCES

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

MISE EN VIGUEUR DU CADASTRE DE CERTAINES PARTIES DE TERRITOIRE ... 9746

INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET COOPÉRATIVES

ASSURANCES — LOI SUR LES

COMPAGNIE D'ASSURANCE COMMERCE ET INDUSTRIE DU CANADA (LA) (*Modification de permis*) 9748
COMPAGNIE D'ASSURANCE CORNHILL DU CANADA (*Délivrance de permis*) ... 9748
CORNHILL INSURANCE COMPANY OF CANADA (*Délivrance de permis*) ... 9748
LA BALOISE, COMPAGNIE D'ASSURANCES (*Modification de permis*) ... 9748
LAURENTIENNE MUTUELLE D'ASSURANCE (LA) (*Délivrance de permis*) ... 9748
SOCIÉTÉ DES ASSURANCES ECCLÉSIASTIQUES (*Modification de permis*) ... 9748

COMPAGNIES DE FIDÉICOMMIS — LOI SUR LES

CANADA PERMANENT TRUST COMPANY (*Changement d'agent principal*) ... 9749
COMPAGNIE DE FIDUCIE, CANADA PERMANENT (*Changement d'agent principal*) ... 9749
COMPAGNIE DU TRUST NATIONAL, LTÉE. (*Changement d'agent principal*) ... 9749
NATIONAL TRUST COMPANY, LIMITED (*Changement d'agent principal*) ... 9749

NOMINATION(S)

BARRIÈRE, JULES (*Juge de la Cour provinciale*) ... 9749

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE — LOI SUR LA

CINQUIÈME RÉGION AGRICOLE DÉSIGNÉE (*Dépôt du plan provisoire*) ... 9750

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC — LOI SUR LA

PROFESSIONNELS DÉSENGAGÉS ET NON PARTICIPANTS ... 9753

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC

Page
PISCICULTEURS (*Projet de plan conjoint*) ... 9762
POMMES, SAISIE (*Ordonnance*) ... 9763

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

CLUB SOCIAL DES AGENTS DE LA PAIX DE LA PRISON DE MONTRÉAL ... 9683
IMMEUBLES ÉLIE INC. (LES) ... 9683
LARRIVÉE (NORMAND) INC. ... 9683
PLACEMENT EUMA LTÉE ... 9683

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

BOUCHERVILLE, VILLE ... 9764
CANDIAC, VILLE ... 9765
CHAMBORD, MUNICIPALITÉ ... 9766
FARNHAM, VILLE ... 9767
LORRAINE, VILLE ... 9767
SAINT-ÉLIE-D'ORFORD, PAROISSE ... 9768
SAINT-GÉRARD-MAJELLA, PAROISSE ... 9769
TRACY, VILLE ... 9769

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

SYNDICAT DE LA RELÈVE AGRICOLE DE LA CÔTE SUD (*Constitution*) ... 9770
SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE GERMAIN LARIVIÈRE (B.S.S.) INC. (*Constitution*) ... 9770
SYNDICAT DES PRODUCTEURS D'AGNEAUX ET MOUTONS DE LA CÔTE SUD (*Constitution*) ... 9771
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DES LAURENTIDES (U.P.A.) (*Constitution*) ... 9771
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS DE LA BEAUCE (UPA) (*Changement de nom*) ... 9771

TRIBUNAUX JUDICIAIRES — LOI SUR LES

BEDFORD (*Sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure*) ... 9771
HULL (*Sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure*) ... 9771
LABELLE (*Sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure*) ... 9772
PONTIAC (*Sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure*) ... 9772
SAINT-FRANÇOIS (*Sessions de la chambre criminelle de la Cour supérieure*) ... 9772

VENTE(S) PAR LICITATION

SIMARD c. ROCHETTE ... 9772

VENTE(S) PAR SHÉRIF

ARTHABASKA

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. DAIGLE *ET AL.* ... 9773

BEAUHARNOIS

BANQUE ROYALE DU CANADA c. KERSCH ... 9774
LUSSIER c. ALECTUS ... 9774
PATENAUDE c. QUENNEVILLE ... 9775
SCHMIDT c. LEGAULT ... 9775

BEDFORD

CAISSE POPULAIRE DE COWANSVILLE c. BROUILLARD ... 9776

IBERVILLE

BANQUE DE NOUVELLE ÉCOSSE (LA) c. LAROCHELLE ... 9776
CAISSE POPULAIRE LACOLLE ET ST-BERNARD c. FORD (*Erratum*) ... 9796

VENTE(S) PAR SHÉRIF - *suite*

JOLIETTE Page

JOLIETTE, CITÉ c. PINATEL INC. 9777
TROIE c. OUELLETTE 9778

MINGAN

BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE c. LEPAGE 9778
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. TREMBLAY 9779

MONTRÉAL

ASPIRO LIMITÉE c. LES DISTRIBUTIONS RONALD LEDUC INC. *ET AL.* 9779
ASSOCIÉS SERVICES FINANCIERS LIMITÉE (LES) c. LEGAULT 9780
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE (LA) c. FORTIER *ET AL.* 9781
BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE c. BEAUDRY 9781
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LES IMMEUBLES PARIBON INC. *ET AL.* 9782
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LES IMMEUBLES PARIBON INC. *ET AL.* 9783
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LES IMMEUBLES PARIBON INC. *ET AL.* 9783
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. PRÉVOST 9784
CHOCOLAT JEAN & CHARLES INC. c. McLEOD 9784
D.B.G. INVESTMENTS LTD. — LES INVESTISSEMENTS D.B.G. LTÉE c. SALDON *ET AL.* 9785
DUBÉ c. LAPIERRE 9785
GAZ MÉTROPOLITAIN INC. c. CORDOVA 9786
SALVATORE c. BEAUGE 9786

QUÉBEC

BEAUPORT, VILLE c. JOS LAHOUD AUTO LTÉE 9787
CAISSE POPULAIRE DE CHARLESBOURG (LA) c. LES IMMEUBLES CHAN-FOR INC. 9787
CAISSE POPULAIRE DE SAINT-CASIMIR (LA) c. GRANDBOIS *ET AL.* 9788
LES ARTISANS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE c. DESTERRES *ET AL.* 9788
VAL-BÉLAIR, VILLE c. SAVARD 9789

RICHELIEU

LAPRADE c. GAUTHIER 9789

RIMOUSKI

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE MATANE c. LES IMMEUBLES C.F.C. INC. *ET AL.* 9790

ROBERVAL

TREMBLAY c. LES ENTREPRISES LAVAL PAGÉ LTÉE 9790

SAINT-FRANÇOIS

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE FRONTENAC c. MERCIER *ET AL.* 9791
SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DU CRÉDIT FONCIER c. MORIN *ET AL.* 9791
SOCIÉTÉ NATIONALE DU FIDUCIE *ET AL.* c. DOMAINE N.C.P. *ET AL.* 9792

TERREBONNE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. ROBILLARD 9794

TROIS-RIVIÈRES

GAGNON (I.) & FILS INC. c. LES HÉRITIERS DE RENÉ DUPUIS 9794

VENTE(S) POUR TAXES

ÎLE-DORVAL, VILLE 9795
WATERVILLE, VILLE 9796

SOMMAIRE

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME, LOI SUR L' 9725

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES, LOI SUR LES 9725

AVIS DIVERS 9726

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, LOI SUR LES 9729

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL, LOI SUR LE 9730

CODE DE PROCÉDURE CIVILE 9734

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 9684

COMPAGNIES, LOI SUR LES 9665-9736

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES, LOI SUR LES 9682

CURATELLE PUBLIQUE, LOI SUR LA 9740

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS, LOI SUR LES 9682

DÉCRET(S) 9740

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE 9743

LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI SUR LA 9745

MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES 9745

NOMINATION(S) 9749

PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE, LOI SUR LA 9750

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC, LOI SUR LA 9753

RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES DU QUÉBEC 9762

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI CONCERNANT LES 9683

SOUMISSIONS, DEMANDES DE 9764

SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI SUR LES 9770

TRIBUNAUX JUDICIAIRES, LOI SUR LES 9771

VENTE(S) PAR LICITATION 9772

VENTE(S) PAR SHÉRIF 9773

VENTE(S) POUR TAXES 9795